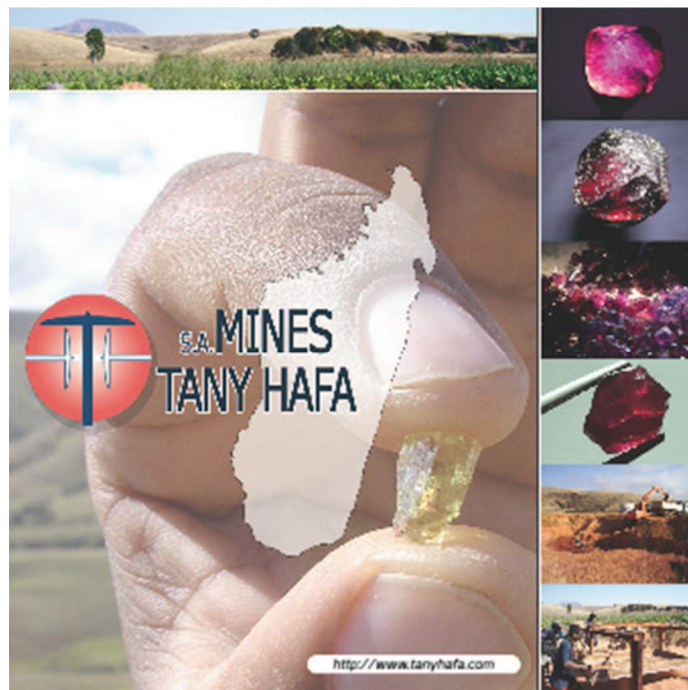


SA MINES TANY HAFAM



RAPPORT D'ACTIVITE & DE GESTION EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2010

Rapport établi par le Conseil d'Administration

TABLE DES MATIÈRES

I. Personnes Responsables

1.1 Responsable du Prospectus : Page 8

1.2 Attestation légale

1.3 Attestation Fiscale

II. Contrôleurs légaux

2.1 Responsable du contrôle des Comptes : Page 9

2.2 Démission - Non renouvellement des contrôleurs légaux des Comptes

2.3 Vérification fiscale annuelle

III. Informations financières sélectionnées

3.1 Résultats : Page 10

3.2 Bilan

3.3 Réserves Minières

IV. Présentation de la société

4.1 Historique : Page 12

4.2 Description des métiers : Page 12

4.3 Liste des permis miniers : Page 13

4.4 Certification des réserves : Page 14

4.5 Evènements exceptionnels : Page 15

4.6 Durée de vie probable de l'exploitation minière : Page 15

4.7 Relations Fournisseurs : Page 16

4.8 Relations Clients : Page 16

4.9 Position concurrentielle : Page 16

4.10 Faits marquants en 2010 : Page 16

4.10.1 Projet d'association avec Avana Group LTD

4.10.2 Instabilité politique

4.10.3 Autres faits marquants

V. Activités de la société

5.1 Etudes et Recherches : Page 18

5.1.1 Investissements pour l'échantillonnage massif mécanisé sur le site de Marosely

5.1.2 Convoyage du matériel lourd

5.1.3 Fin des études scientifiques réalisées par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo

5.1.3.1 Expertise internationale des domaines miniers

5.1.3.2 Expertises scientifiques

5.1.3.3 Publications scientifiques

5.1.3.4 Historique géologique : Archives de la République de Madagascar

5.1.3.5 Historique géologique : Archives des colonies et dépendances - Aix en Provence

5.1.3.6 Historique géologique : BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière)

5.1.3.7 Historique géologique : Archives de l'Académie des Sciences

5.2 Activités : Page 21

5.2.1 Résultat de l'échantillonnage massif mécanisé de Marosely

5.2.1.1 Tableau d'échantillonnage de Marosely du 1er Janvier 2007 au 30 Juin 2007

5.2.1.2 Tableau d'échantillonnage de Marosely du 1er Juillet 2007 au 30 Juin 2008

5.2.1.3 Tableau de ventilation granulométrique

5.2.1.4 Test de taille et de chauffage

5.2.2 Evolution du Capital

5.2.3 Comptabilité

5.2.4 Stratégie de l'entreprise

5.2.4.1 Ethique

5.2.4.2 Stratégie

5.2.4.3 Sécurisation individuelle de la pierre précieuse

5.2.4.4 Sécurisation des lingots "Boxes" de pierres précieuses monétaires

5.2.4.5 Finalité - Perspective

VI. Gouvernance d'entreprise

6.1 Organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale : Page 26

6.1.1 Composition des organes sociaux

6.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration - CA

6.1.1.2 Autres informations

6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux

6.1.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

6.1.2.1 Par les membres du Conseil d'Administration

6.1.2.2 Par les membres des autres organes sociaux

6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels

6.1.4 Contrats avec la société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

6.1.5 Fonctionnement du Conseil d'Administration

6.2 Contrôle interne : Page 34

6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du CA

6.2.1.1 Présentation du CA

6.2.1.2 Présidence et convocation du CA

6.2.1.3 Délibération du CA

6.2.1.4 Mission du CA

6.2.2 Nature des informations adressées aux membres du CA pour la préparation des travaux

6.2.2.1 Information préalable à chaque réunion du CA

6.2.2.2 Les Comités Spécialisés

6.2.3 Dispositif de contrôle interne

6.2.3.1 Définition du contrôle interne

6.2.3.2 Eléments clés du dispositif de contrôle interne

6.2.4 Contrôle externe

6.3 Salariés et tâcherons rattachés à la société (Loi coutumière Malgache) : Page 40

6.3.1 Salariés et tâcherons

6.3.1.1 Efectif en clôture d'Exercice comptable

6.3.1.2 Embauches au cours de l'Exercice comptable

6.3.1.3 Licenciements au cours de l'Exercice comptable

6.3.1.4 Divers : Convention collective

6.3.2 Participation et stock options des mandataires sociaux

6.3.2.1 Participation des dirigeants dans le Capital de la société

6.3.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

6.3.2.3 Actions gratuites consenties à chaque mandataire social

6.3.2.4 Actions gratuites consenties aux salariés de l'entreprise

6.3.3 Participation des salariés

6.3.3.1 Intéressement et épargne salariale

6.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

6.4 Rémunérations et avantages : Page 45

6.4.1 Rémunérations attribuées pour l'Exercice, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes de direction générale, et du CA

6.4.1.1 Conseil d'Administration - Direction Générale

6.4.1.2 Conseil d'Administration - Jetons de présence

VII. Facteurs de risques

7.1 Risques du marché : Page 46

- 7.1.1 Risques de change et de cours
- 7.1.2 Risques actions
- 7.1.3 Risques de taux et de liquidités
- 7.1.4 Risques de contrepartie

7.2 Risques juridiques : Page 47

- 7.2.1 Risques politiques
- 7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention des Permis Miniers
- 7.2.3 Risques liés aux litiges en cours
- 7.2.4 Risques politiques post-clôture

7.3 Risques liés à l'activité de SA Mines Tany Hafa : Page 50

- 7.3.1 Risque propres au secteur d'activité de l'émetteur
 - 7.3.1.1 *Les réserves*
 - 7.3.1.2 *Interruption de l'exportation*
 - 7.3.1.3 *Interruption de l'échantillonnage massif mécanisé*
 - 7.3.1.4 *Exploration minière*
- 7.3.2 Risques de dépendance de la société à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants
- 7.3.3 Risques concurrentiels
- 7.3.4 Risques industriels et environnementaux
- 7.3.5 Risques liés aux hommes clés de la société

7.4 Assurances : Page 53

VIII. Evolution de l'actionnariat au cours de l'Exercice Comptable

8.1 Actionnariat au 30 Juin 2009 : Page 54

Structure de l'actionnariat

- 8.1.1 Nombre d'actionnaires
- 8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du Capital Social
- 8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du Capital
- 8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.1.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.1.6 Dividendes

8.2 Actionnariat au 30 Juin 2010 : Page 56

Structure de l'actionnariat

- 8.2.1 Nombre d'actionnaires
- 8.2.2 Actionnaires détenant plus de 5% du Capital Social
- 8.2.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du Capital
- 8.2.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.2.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.2.6 Dividendes

IX. Informations financières

9.1 Informations financières historiques : Page 58

9.2 Etats financiers : Page 58

- 9.2.1 Comptes sociaux en Ariary
- 9.2.2 Comptes sociaux en Euros

9.3 Bilan comptable : Page 58

9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles : Page 58

- 9.4.1 Vérification des informations financières historiques
- 9.4.2 Autres informations figurant dans le présent Prospectus et vérifiées par les contrôleurs légaux
- 9.4.3 Informations financières figurant dans le présent Prospectus et non tirées des états financiers de la société

9.5 Date des dernières informations financières vérifiées : Page 59

9.6 Informations intermédiaires et autres : Page 59

9.7 Investissements : Page 59

- 9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des derniers exercices comptables
- 9.7.2 Principaux investissements en cours
- 9.7.3 Principaux investissements envisagés

9.8 Trésorerie et capitaux propres : Page 62

- 9.8.1 Conditions d'emprunt
- 9.8.2 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations
- 9.8.3 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés

X. Développement durable

10.1 Actions sociétales : Page 63

10.1.1 Actions menées au sein de l'entreprise

10.1.1.1 Plans d'actions

10.1.1.2 Sécurité

10.1.2 Actions menées en faveur des collectivités locales

10.1.3 Actions d'intérêt social

10.2 Actions environnementales : Page 64

10.2.1 Etudes et évaluation d'impact

10.2.2 Des mesures efficaces de sauvegarde naturelle

10.2.3 Actions menées au sein de SA Mines Tany Hafa

XI. Fonctionnement de SA Mines Tany Hafa

11.1 Informations sur la société : Page 65

11.1.1 Raison sociale

11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société

11.1.3 Date de la constitution de la société et durée

11.1.4 Siège Social et forme juridique

11.2 Informations sur les Statuts de la société : Page 66

11.2.1 Objet social

11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du CA

11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote - Droit de vote double

11.2.4 Cession et transmission des actions

11.2.5 Procédure de modification des droits des actionnaires

11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires

11.2.6.1 Convocation aux Assemblées Générales (AG)

11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux AG

11.2.7 Stipulations des Statuts ou de tout règlement intérieur pouvant retarder le changement de contrôle de la société

11.2.8 Seuils statutaires

11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du Capital social

11.3 Capital social : Page 69

11.3.1 Capital souscrit et Capital autorisé

11.3.1.1 Capital souscrit

11.3.1.2 Capital autorisé

11.3.2 Actions non représentatives du Capital

11.3.3 Acquisition par la société de ses propres actions

11.3.4 Valeurs mobilières donnat à terme accès au Capital de la société

11.3.5 Historique du Capital social

11.3.6 Evolution du Capital social post-clôture

11.3.7 Dilution potentielle du Capital

11.3.8 Dépenses liées à l'émission d'actions nouvelles

11.3.9 Situation avant l'émission d'actions nouvelles

11.3.10 Situation après l'émission d'actions nouvelles

XII. Autres

12.1 Contrats importants : Page 72

12.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage : Page 72

12.3 Propriétés immobilières, usines et équipements : Page 74

12.4 Recherche et développement - Brevets et licences : Page 74

12.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts : Page 74

12.5.1 Thèse universitaire intitulée "Nouvelles méthodes de cartographie sur le socle protérozoïque du Sud de Madagascar"

12.5.2 Madagascar, leader de la production mondiale des pierres de couleur pour le XXIème siècle

12.6 Documents accessibles au public : Page 75

12.6.1 Consultation des documents juridiques

12.6.2 Calendrier indicatif de la communication

12.7 Information sur les participations : Page 76

XIII. Annexes financières

13.1 Annexe 1 - Informations : Page 77

13.1.1 Informations publiées

13.1.2 Informations sociétales

13.1.3 Informations scientifiques

13.1.4 Disponibilité de l'information

13.1.4.1 *En version électronique*

13.1.4.2 *En version imprimée*

13.2 Annexe 2 - Résolutions : Page 80

13.3 Annexe 3 - Capital autorisé : Page 93

XIV. Potentialité des mines Tany Hafa

14.1 Expertise internationale des domaines miniers : Page 95

14.1.1 Pôle diamantifère

14.1.2 Pierres précieuses de couleur : Rubis, Saphirs, Padparadschas, Alexandrites

14.1.3 Pôle aurifère

14.1.4 Pôle uranifère

14.1.5 Phlogopite

14.1.6 Cassitérite, Scheelite, Columbite

14.1.7 Marbre, Cipolin, Granit

14.1.8 Inventaire minéralogique

14.2 Rapport d'interprétation de la Géophysique Aéroportée : Page 99

XV. Management

15.1 Direction Générale : Page 100

15.2 Les Comités spécialisés : Page 100

15.2.1 Comité de l'Audit

15.2.2 Comité de l'Ethique

15.2.3 Comité de la protection environnementale et du développement durable

15.2.4 Comité de la diversification industrielle et géographique

15.3 Direction Générale Exécutive : Page 101

15.3.1 Direction Générale

15.3.2 Direction Financière

15.3.3 Direction de l'Exploitation minière

15.3.4 Direction de l'Exploration minière

15.3.5 Direction commerciale

15.3.6 Direction du traitement des pierres par chauffage et recristallisation

15.3.7 Directions non encore pressenties

15.3.8 National Manager résidant à Madagascar

Liste des CV portés dans cette Annexe (Pages 103 à 129)

Annexe 15 – Note 1 : CV de M. SAMSON FRANÇOIS

Annexe 15 – Note 2 : CV de Maître CAHN STEPHANIE

Annexe 15 – Note 3 : CV de M. GRAS CLAUDE

Annexe 15 – Note 4 : CV de Mme GABRIE CATHERINE

Annexe 15 – Note 5 : CV de M. RISACHER GERARD

Annexe 15 – Note 6 : CV de M. EVAIN GERARD

Annexe 15 – Note 7 : CV de Mme BAKER MARTINE

Annexe 15 – Note 8 : CV de M. XXX (confidentiel)

Annexe 15 – Note 9 : CV de M. OFFANT YOHANN

Annexe 15 – Note 10 : CV de M. BERMEJO PAUL

Annexe 15 – Note 11 : CV de M. CHAFFARD GREGORY

Annexe 15 – Note 12 : CV de M. RANDRIAMBELO RICHARD

XVI. Programme d'investissement - Business Plan

16.1 Investissement stratégique : Page 130

16.2 Poids économique : Page 130

16.3 Objectif de développement : Page 130

16.4 investissements nécessaires : Page 131

16.5 Sécurisation des investissements : Page 131

16.6 Ethique : Page 131

16.7 Finalité : Page 131

16.8 Annexe : Eléments du Business Plan : Page 131

16.8.1 Annexe 1 : Investissements Mines de Ranotsara-lakora (Page 132)

16.8.2 Annexe 2 : Investissements usine lapidaire (Page 138)

16.8.3 Annexe 3 : Investissements spéciaux (Page 146)

16.8.4 Annexe 4 : Investissements exploration (Page 147)

16.8.5 Annexe 5 : Personnel sur Ranotsara-lakora (Page 147)

16.8.6 Annexe 6 : Personnel usine lapidaire (Page 150)

16.8.7 Annexe 7 : Personnel administratif et commercial (Page 155)

16.8.8 Annexe 8 : Charges d'exploitation (Page 156)

16.8.9 Annexe 9 : Résultat d'exploitation - Production estimée Quantité/Poids (Page 159)

16.8.10 Annexe 10 : Tableau de cohérence des chiffres pierres précieuses et
analyse de cohérence (Page 163)

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION 2010

I. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

En tant que Présidente du Conseil d'Administration (noté ci-après « CA ») de **SA MINES TANY Hafa** (dénommée ci-après « MTH », « l'entreprise », « la société » ou « l'émetteur »), Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc est responsable du Document de référence 2010 et des informations financières.

Les coordonnées sont les suivantes :

Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc - Présidente du Conseil d'Administration

SA MINES TANY Hafa

Commune rurale de Ranotsara-Avaratra

BP 34

313 IHOSY

Madagascar

Tel. : 00 870 762 569 159

Fax : 00 870 762 569 161

E mail : gerard.risacher@tanyhafa.com

1.2 ATTESTATION LEGALE

J'atteste que les informations inscrites dans ce présent Document de référence sont conformes à la réalité.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes un rapport de fin de travaux dans lequel il indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le présent Document de Référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

1.3 ATTESTATION FISCALE

Le 10 Mars 2011, j'ai obtenu de l'administration fiscale une certification des comptes : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, état de variation des capitaux propres, tableau des amortissements, etc. par laquelle elle m'indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes clos au 30 Juin 2010 donnant quitus fiscal pour cet exercice comptable.

RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc
Présidente du Conseil d'Administration
Antananarivo le 10 Décembre 2011.

II. CONTROLEURS LEGAUX

2.1 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaire :

Cabinet NPNM,
Monsieur Nauno Philippe RAKOTOMIAMINA
BP 1980
14 rue Jean Jaurès
Ambatomena
101 Antananarivo,
MADAGASCAR

Inscrit au tableau A de l'ordre des Commissaires aux comptes de Madagascar.

Echéance du mandat :

A l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires (dénommée ci-après « AG »)
Appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012.

2.2 DEMISSION - NON RENOUELEMENT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

NON APPLICABLE

2.3 VERIFICATION FISCALE ANNUELLE

Conformément à la Loi de Finances de la République de Madagascar, les Bilans annuels de la société sont vérifiés par le Fisc Malgache chaque année lors du dépôt d'arrêté des comptes.

Une fois visés et vérifiés, le Fisc Malgache en donne attestation portée en page de garde du Bilan.

III. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 RESULTATS

En €	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat	- 458 802	- 382 142	- 144 619
Total Brut Actifs non courants	351 215 939	351 090 972	269 652 434
Total Net Actifs non-courant	350 713 753	350 584 472	269 210 363
Total Brut Actifs courants	1 018 093	1 031 380	1 200 520
Total Net Actifs courants	1 018 093	1 031 380	1 200 520
Capitaux Propres	351 492 199	351 213 756	270 006 912
Ratio d'endettement	0,07 %	0.11 %	0.15 %
Réserves Minières (en €)	80 112 000 000	80 112 000 000	80 112 000 000

SA MINES TANY HAFA est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche minière.

La variation sensible entre 2009 et 2010 des Immobilisations et des Fonds Propres s'explique par la dévaluation de l'Ariary par rapport à l'Euro :

.Taux de change retenu pour conversion Bilan 2009 en Euros : 1 € = 2 500 Ariary

.Taux de change retenu pour conversion Bilan 2010 en Euros : 1 € = 3 255 Ariary (taux de change commercial de la banque de SA Mines Tany Hafa).

3.2 BILAN

En €	30 Juin 2008	30 Juin 2009	30 Juin 2010
Capitaux propres	351 492 199	351 213 756	270 006 912
Immobilisations corporelles			
Brut	190 716	190 716	143 788
Amortissement/Provision	- 104 600	-155 693	-131 081
Net	86 116	35 023	12 707
Immobilisations Incorporelles			
Brut	351 025 223	350 900 256	269 508 645
Amortissement/Provision	-397 586	-350 807	-310 989
Net	350 627 637	350 549 449	269 197 656
Stocks			
Approvisionnements	963 582	1 016 882	1 186 377
Disponibilités financières			
Banque	12 107	217	2 771
Caisse	38 408	10 285	11 372
Clients			
Les comptes clients sont inexistant car SA MINES TANY HAFA est toujours dans sa phase de recherche et de prospection minière.	NEANT	NEANT	NEANT

3.3 RESERVES MINIERES

RESERVES MINIERES

Tableau récapitulatif des réserves minières, permis E1620, R3098, R3101.

N° PERMIS	N° CARRE	SUBSTANCE	VALEUR A DIRE D'EXPERT (ARRONDIE)	
			MILLIONS €	MILLIARDS ARIRAY
E 1620	3	Pegmatites	2	5
E 1620	4	Total carré	41	102
		Corindons	40	100
		Pegmatites	1	2
E 1620	7	Corindons	31	78
R 3098	1	Marbre/cipolin	4 800	12 000
R 3098	2	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	6	Total carré	481	1 202
		Marbre/cipolin	480	1 200
		Pegmatites	1	2
R 3098	7	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	9	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	10	Marbre/cipolin	4 800	12 000
R 3098	12	Total carré	562	1 406
		Marbre/cipolin	562	1 404
		Pegmatites	1	2
R 3098	13	Total carré	563	1 407
		Marbre/cipolin	562	1 404
		Spinelles	1	3
R 3101	4	Marbre/cipolin	2 700	6 750
R 3101	5	Marbre/cipolin	270	675
R 3101	7	Marbre/cipolin	72	180
R 3101	8	Marbre/cipolin	25 470	63 675
R 3101	9	Marbre/cipolin	21 780	54 450
R 3101	10	Marbre/cipolin	5 400	13 500
R 3101	11	Marbre/cipolin	3 240	8 100
R 3101	12	Marbre/cipolin	8 100	20 250
			80 112	200 279

IV. PRESENTATION DE LA SOCIETE

4.1 HISTORIQUE

La société a été créée en 1999. Elle trouve son origine dans la conjonction de la passion des minéraux du leader de ce projet et de la découverte, dans les années 1990 à MADAGASCAR, d'un immense territoire quasi-vierge pour l'exploitation minière.

Ce territoire se situe à la verticale de la faille majeure de Ranotsara.

4.2 DESCRIPTION DES METIERS

La société maîtrise plusieurs métiers :

- L'exploration minière :

Le premier métier de **SA MINES TANY Hafa** est l'exploration et la recherche de gisements miniers. La majeure partie des financements est allouée à ce métier, ainsi qu'à la constitution et à l'encadrement d'une équipe performante.

L'exploration et la recherche ont eu, comme premier centre d'intérêt, la commune de Sahambano (Sud de Madagascar) avec, notamment, la découverte en roches mères de Saphirs Padparadshas étudiés par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo.

Puis, la société a diversifié son portefeuille minier avec des permis situés plus au Nord (région de Sakalalina et Zazafotsy) avec, notamment, la découverte de gisements de Rubis, Saphirs, Alexandrite, Rubellite.

Enfin, la société a continué sa diversification plus au Sud encore (région de Ranotsara – Iakora) et la découverte de Saphirs fantaisie, Rubis, et Emeraudes.

L'exploration va du simple ramassage d'indices minéralisés au sol jusqu'à la géophysique aéroportée.

- Le traitement thermique des corindons :

La transformation des corindons (Rubis et Saphirs) comprend tout d'abord le lavage et nettoyage des pierres sous ultrasons, puis le tri par couleur, diamètre, degré d'opacité des échantillons extraits.

Viennent ensuite les techniques d'embellissement de ces pierres qui consistent à altérer leurs structures physique et chimique en les chauffant jusqu'à 2 000°.

Les principaux effets de ces traitements sont l'éclaircissement des pierres trop foncées, l'intensification des colorations trop claires, l'uniformisation des couleurs par la réduction des nuances dominantes et des impuretés.

- L'exploitation et la commercialisation :

La société est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche.

Un échantillonnage massif mécanisé a eu lieu sur le site de Marosely afin d'établir la valeur financière des pierres extraites par expertise internationale.

4.3 LISTE DES PERMIS MINIERS

PORTEFEUILLE DES TITRES MINIERS

TYPE DE PERMIS : PERMIS D'EXPLOITATION (PE)

N° PERMIS	NOMBRE CARRES	LONGUEUR COTE CARRE	N° CARTE TOPOGRAPHIQUE	COMMUNE CONCERNEE
1620	12	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
5209	1	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
20784	12	2,5 km x 2,5 km	M56	Ranotsara/lakora
21753	15	2,5 km x 2,5 km	M56	Ranotsara

TYPE DE PERMIS : PERMIS DE RECHERCHE (PR)

N° PERMIS	NOMBRE CARRES	LONGUEUR COTE CARRE	N° CARTE TOPOGRAPHIQUE	COMMUNE CONCERNEE
3098	28	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
3099	3	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
3100	9	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
3101	12	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
4963	9	2,5 km x 2,5 km	L55	Sakalalina
4964	12	2,5 km x 2,5 km	L56	Sahambano
10253	18	2,5 km x 2,5 km	N55	Lavaraty
10276	28	2,5 km x 2,5 km	M55	Sakalalina
10277	16	2,5 km x 2,5 km	M55	Vohitsaoka
10394	93	2,5 km x 2,5 km	M56	Ranotsara
19348	24	2,5 km x 2,5 km	L55	Sakalalina
19349	4	2,5 km x 2,5 km	M55	Ranotsara
22101	14	2,5 km x 2,5 km	M56	Ranotsara
22102	26	2,5 km x 2,5 km	M56	lakora

Autorisation Exclusive de Réserve de Périmètre (Minier) – AERP

AERP n°	NOMBRE CARRES	LONGUEUR COTE CARRE	AUTORISATION BCCM DU
29219	128	625 m x 625 m	
29220	185	625 m x 625 m	10/08/2007
29221	384	625 m x 625 m	10/08/2007
29223	160	625 m x 625 m	10/08/2007
29224	48	625 m x 625 m	10/08/2007
29411	192	625 m x 625 m	10/08/2007
29412	48	625 m x 625 m	24/08/2007
			24/08/2007

4.4 CERTIFICATION DES RESERVES

Les réserves de **SA MINES TANY Hafa** ont été certifiées partiellement au 30 Juin 2005 par :

- CERM FRANCE
3 rue de la Gatolière
69290 Craponne
France

Tél : 33 – (0)6 30 92 58 94
Fax : 33 – (0)4 78 57 98 00

- JCG CONSULT
Les Grands Goulets
26420 La Chapelle en Vercors
FRANCE

Tél / Fax : 33 – (0)4 75 48 21 23

JCG CONSULT a des clients réputés tels que le BRGM, la Commission Européenne, le Bureau Leonardo Da Vinci (Belgique).

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les études géologiques et les cubages de la République de Madagascar et sur les normes françaises habituellement en cours dans le domaine minier.

Les normes JORC (non obligatoires) ont été volontairement écartées, en raison de nombreuses escroqueries financières dues aux distorsions qu'elles engendrent.

Ce cubage partiel et cette valorisation des réserves minières de l'entreprise ont été validés et certifiés par l'administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de Madagascar qui en ont délivré quitus.

4.5 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Le 20 Juillet 2009, Elisa Brice Randrianasolo publie sa thèse soutenue publiquement le 15 Juin 2009 intitulée : « *Nouvelles méthodes de cartographie sur le socle protérozoïque du sud de Madagascar* » devant une commission d'experts composé de :

MEMBRE COMMISSION	PERSONNALITE	FONCTION
PRESIDENT	Madame Boulier Anne-Marie	Directrice de Recherche, Université Joseph Fourier - Grenoble
RAPPORTEUR	Monsieur Nicollet Christian	Professeur, Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II
RAPPORTEUR	Monsieur Jessell Mark	Directeur de Recherche, Université Paul Sabatier - Toulouse
EXAMINATEUR	Monsieur Moine Bernard	Directeur de Recherche, Université Paul Sabatier - Toulouse
EXAMINATEUR	Monsieur Schulmann Karel	Professeur, Université Louis Pasteur – Strasbourg
EXAMINATEUR	Monsieur Rakotomanana Dominique	Docteur, Responsable du volet de Cartographie géologique - Projet de Gouvernance des Ressources Minérales Madagascar
DIRECTEUR	Monsieur Tardeaux Jean-Marc	Professeur, Université Sophia-Antipolis – Nice
DIRECTEUR	Monsieur Martelat Jean-Emmanuel	Maître de Conférences, Université Joseph Fourier – Grenoble

Cette étude scientifique indique la présence de pipes à l'intersection d'anisotropies kilométriques et est favorable à l'ascension rapide de magmas silicates, à la présence de kimberlites diamantifères sur les Titres Miniers d'Analavoka et de Lavaraty.

4.6 DUREE DE VIE PROBABLE DE L'EXPLOITATION MINIERE

Les différentes études :

- Géologiques et minières
- Géophysiques aéroportées
- Scientifique (C.N.R.S., I.R.D, etc.)
- Etc.

laissent à penser à une durée d'exploitation industrielle avoisinant la trentaine d'années.

4.7 RELATIONS FOURNISSEURS

La société n'entretient pas de relations commerciales majeures avec un quelconque fournisseur.

4.8 RELATIONS CLIENTS

SA MINES TANY Hafa est toujours en phase de recherche et d'exploration minière. Elle n'a donc aucune relation avec des clients.

4.9 POSITION CONCURRENTIELLE

NEANT

4.10 FAITS MARQUANTS EN 2010

4.10.1 PROJET D'ASSOCIATION AVEC AVANA GROUP LTD

La société AVANA GROUP représentée par son CEO M. MALIN Samuel ne respecte pas le protocole d'accord signé avec **SA MINES TANY Hafa** en date du 28 Août 2007.

Une action judiciaire est engagée par **SA MINES TANY Hafa** auprès du **Tribunal d'Ihosy (Madagascar) et de Lyon (France)**.

4.10.2 INSTABILITE POLITIQUE

17 Mars 2009 : Le Président de la République de Madagascar, M. Ravalomanana Marc transfère à un Directoire militaire ses pouvoirs et ceux du Gouvernement, et quitte Madagascar.

17 Mars 2009 : Le Directoire militaire transfère à son tour les mêmes pouvoirs à M. Rajoelina Andry.

Evolution de la situation politique :

07 Octobre 2010 : L'Ordonnance 2010-010 a été promulguée par le Président de la Haute Autorité de la Transition, Mr Andry Nirina Rajoelina. Cette Ordonnance définit la mise en place du Parlement de Transition à Madagascar.

Par sa décision n° 09-HCC/D3 en date du 07 Octobre 2010, la Haute Cour Constitutionnelle a validé cette Ordonnance.

11 Octobre 2010 : Cérémonie d'installation officielle des Membres du Congrès de la Transition.

12 Octobre 2010 : Cérémonie d'installation officielle des Membres du Conseil Supérieur de la Transition

17 Novembre 2010 : Referendum – Avènement de la IV^e République de Madagascar approuvé par 74,19% des votants.

Novembre 2010 à Janvier 2011 : L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît la Haute Autorité de Transition de Madagascar. La reconnaissance internationale du pouvoir de

Transition semble enfin se profiler. La commission de vérification des pouvoirs au sein de l'ONU adopte une résolution acceptant la pleine et entière participation de Madagascar à la session de l'ONU.

18 Novembre 2010 : Une mutinerie éclate à la base BANI d'Ivato. Une trentaine de mutins auraient été arrêtés et placés en détention dans divers camps militaires, notamment le Général Noël Rakotonandrasana, les Colonels Charles Andrianasoavina, Raberanto, Ramboasalama, Rabezandry, Andriambahoaka, Toto Vincent, Ravoavahy et Mamaleo Randrenja.

03 Mars 2011 : Attentat à la bombe sur le véhicule blindé du Président de la Haute Autorité de Transition, Mr Rajoelina Andry, qui sortira indemne de cet attentat.

4.10.3 AUTRES FAITS MARQUANTS

SA MINES TANY Hafa a entamé des négociations avec l'Etat Malgache (OMNIS) pour un partenariat stratégique aux fins de limiter au maximum l'instabilité politique et d'assurer la pérennité à long terme des investissements

Actuellement, l'activité minière à Madagascar se heurte à la suspension de la délivrance de nouveaux permis depuis 18 mois environ. Cette suspension s'inscrit dans le cadre de l'assainissement minier et pétrolier à Madagascar afin d'écarter les spéculateurs et de prioriser les vrais professionnels dans toutes les activités d'investissements liées aux mines et hydrocarbures.

V. ACTIVITES DE LA SOCIETE

5.1 ETUDES ET RECHERCHES

Les faits importants au cours de l'exercice écoulé sont définis ci-après.

5.1.1 INVESTISSEMENTS POUR L'ECHANTILLONNAGE MASSIF MECANISE SUR LE SITE DE MAROSELY

Ainsi que la construction d'une base vie avec pistes de desserte ont été entièrement réalisés, à savoir :

PELLE MECANIQUE DAEWO SOLOR 135	42 000 €
CAMION BENNE RENAULT (DOUBLE PONT)	38 000 €
BRISE-ROCHE MONTABERT	4 800 €
OUTILLAGE DIVERS	120 000 €
CAMION BACHE MERCEDES	10 000 €
BARGE (POUR PASSAGE DU FLEUVE IONAIVO)	40 000 €
PORTE CHAR	7 000 €
ALGECO SECURISE	5 060,54 €
CONSTRUCTION BASE VIE DE BEMONGO DE 600 M ²	100 000 €
PISTE RANOTSARA – BEMONGO	15 000 €
PISTE BEMONGO – MAFIVAHY	15 000 €

5.1.2 CONVOYAGE DU MATERIEL LOURD

Le transport du matériel lourd destiné à l'échantillonnage massif a permis de révéler des problèmes de logistique : ouvrages d'art à consolider ou à construire, franchissement de rivières, pistes à remettre en état.

5.1.3 FIN DES ETUDES SCIENTIFIQUES REALISEES PAR : CNRS, IRD, FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE D'ANTANANARIVO

Depuis plusieurs années, la Société Anonyme de droit malgache **SA MINES TANY Hafa**, société ayant un bureau de représentation légal en France, a effectué les différentes phases d'exploration, de recherche minière, d'interprétation des données de géophysique aéroportée grâce aux fonds propres de l'entreprise.

5.1.3.1 EXPERTISE INTERNATIONALE DES DOMAINES MINIERS

De nombreuses études scientifiques, géologiques, gemmologiques ont été réalisées durant plus de cinq années par une quinzaine d'universités Européennes et Françaises des Sciences de la Terre.

Ces études ont révélé la présence d'un immense potentiel minier stratégique notamment en pierres précieuses telles que Rubis, Saphirs, Alexandrites, Emeraudes, Diamants, sur les titres miniers détenus par l'entreprise.

Le potentiel minier de l'entreprise est abordé plus en détail dans le chapitre 14 - Potentiel des Mines Tany Hafa du présent Document de Référence.

5.1.3.2 EXPERTISES SCIENTIFIQUES

Au 30 Juin 2010, le rendu des expertises scientifiques, géologiques et gemmologiques est le suivant :

- Caractérisation pétrographique et minérale du gisement à Saphirs de Sahambano par Yohann OFFANT.
- Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du Sud de Madagascar. Le gisement de Saphirs de Sahambano (Sud-Est d'Ihoso) par Louis Théogène RALANTOARISON.
- Les corindons associés aux roches métamorphiques du Sud-Ouest de Madagascar : le gisement de Saphirs de Zazafotsy par SA ANDRIAMAMONJY (2006).
- Madagascar, Paradis des gemmes : les Saphirs gemmes de Sahambano de l'Ecole Supérieure de géologie de Nancy.
- Etat des connaissances géologiques et minières – Fascicule 1 par Mme RATEFIARIMINO
- Modélisation des différents types de minéralisation – Fascicule 2 par Mme RATEFIARIMINO
- Rapport géologique du Docteur Jean-Christian GOJJOU (JCG CONSULT)
- Copie de l'ensemble des rapports géologiques de la République de Madagascar (Historique géologique régional)
- Rapport géologique de CERM FRANCE
- Nouvelles méthodes de cartographie sur le socle protérozoïque du Sud de Madagascar par Elisa Brice RANDRIANASOLO
- Les corindons gemmes dans les basaltes alcalins et leurs enclaves à Madagascar : signification pétrologique et métallogénique par Rakotosamizany Saholy (Université Henri Poincaré de Lorraine – France)

5.1.3.3 PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Au 30 Juin 2010, les publications scientifiques de vulgarisation des données géologiques et gemmologiques de **SA MINES TANY Hafa** sont les suivantes :

- Les Saphirs multicolores de Sahambano et Zazafotsy, région granulitique d'Ihoso – Madagascar – revue gemmologique AFG n° 158 – Décembre 2006.
- Les gisements de corindons gemmes de Madagascar – Revue gemmologique AFG n° 159 – Mars 2007.
- Rubini e zaffini : Corindoni policromi di Amboarohy, Ihoso – Madagascar. Rivista Mineralogica Italiana n° 02 (2005) – Pages 116-124
- Coridone i cromofori nei cristalli policromi di Amboarohy, Ihoso – Madagascar. Rivista Mineralogica Italiana n° 02 (2005) – Pages 126-129.
- The role of the Ranotsara Zone in Southern Madagascar for Gondwana correlations – Institute of geological sciences, University of Bern – Switzerland
- The Ranotsara Zone in Southern Madagascar : A “piercing point” for Gondwana reconstructions ? – Institute of geological sciences, University of Bern – Switzerland
- Oxygen isotope systematic of gem corundum deposits in Madagascar : relevance for their geological origin. Doctor Gaston Giuliani (IDR – CNRS).
- Gem corundum deposits of Madagascar : A review – Ore geology reviews
- Mindat.org : “Marosely Sapphire deposit” – Page 116

5.1.3.4 HISTORIQUE GEOLOGIQUE : ARCHIVES DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

SA MINES TANY Hafa a pu réunir les archives suivantes concernant son patrimoine minier :

Etude géologique et prospection de la feuille au 1/100 000 Fenoarivo (L.54) – Rapport de fin de mission 1967 par A. Rajoanarisina, y compris :

- Carte des itinéraires
- Esquisse géologique Fenoarivo 1/200 000
- Esquisse tectonique
- Carte de prospection
- Carte minière et des indices
- Carte d'interprétation géochimique
- Rapport mensuel Juin 1967, Brigade Rajaonarisina
- Rapport mensuel Juin 1966, Brigade Rakotomavo
- Etude géologique et prospection des feuilles au 1 /200 000 Ambondro – Iakora (LM.57) et Beadabo (M.56)
- Rapport de fin de mission 1967 par R. Rakotonananary
- Etude géologique et prospection de la feuille Zazafotsy (L.55) – Rapport de fin de mission 1966 par Gilbert Rakotomavo
- Etude géologique et prospection au 1 /100 000 des feuilles Ankaramena – Antambohobe (M54-55)
- Rapport de fin de mission 1968 par Razafimanantsoa
- Etude pétrographique de J. Chantraine
- Rapport mensuel Juillet 1966 Brigade Rakotomavo
- Rapport mensuel Septembre 1966 Brigade Rakotomavo
- Rapport mensuel Août 1967 Brigade Rakotonahary (Carte M.56)
- Rapport mensuel Octobre 1967 Brigade Rakotonahary (Carte M.56)
- Rapport mensuel Septembre 1967 Brigade Rakotonahary (Carte M.56)
- Rapport mensuel Août 1966 Brigade Gilbert Rakotomavo (Carte M.55)
- Rapport mensuel Juillet 1966 Brigade Razafimanantsoa (Carte J.K.L.56)
- Rapport mensuel Août 1966 Brigade Razafimanantsoa (Carte J.K.L.56)
- Rapport mensuel Octobre 1966 Brigade Razafimanantsoa (Carte J.K.L.56)
- Rapport mensuel Septembre 1966 Brigade Razafimanantsoa (Carte J.K.L.56)
- Rapport mensuel Mai 1966 Brigade Gilbert Rakotomavo
- Rapport mensuel Avril 1966 Brigade Gilbert Rakotomavo
- Etude géologique des feuilles Vondrozo et Iara par Jean Marchal – 1958
- Etude géologique et prospection au 1 / 100 000 des feuilles Andriandampy, Ihosy Sud, Sahambano (Carte J.K.L.56) – Rapport de fin de mission 1966 par Razafimanantsoa
- Rapport mensuel Avril 1966 Brigade Razafimanantsoa
- Rapport mensuel Mai 1966 Brigade Razafimanantsoa

5.1.3.5 HISTORIQUE GEOLOGIQUE : ARCHIVES DES COLONIES ET DEPENDANCES – AIX-EN-PROVENCE

- Notice explicative sur la feuille Iakora (Carte LM.56-57) par Henri Besaire 1949
- Note explicative sur la feuille Ankaramena (Carte LM.54-55) par Henri Besaire 1932

5.1.3.6 HISTORIQUE GEOLOGIQUE : B.R.G.M (BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE)

Plan directeur d'actions pour la mise en valeur des ressources du sol et du sous-sol de Madagascar

Contrat d'étude n° 01/84/MIEM-DME/FED (Fonds Européen de Développement de la Commission des Communautés Européennes).

5.1.3.7 HISTORIQUE GEOLOGIQUE : ARCHIVES DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

Minéralogie de Madagascar – Alfred Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences – Editions Géographiques Maritimes et coloniales 1923

5.2 ACTIVITES

5.2.1 RESULTAT DE L'ECHANTILLONNAGE MASSIF MECANISE AU LIEU-DIT MAROSELY

Reprise intégrale de l'historique antérieur au 30 Juin 2008 en raison de l'interruption de l'échantillonnage massif mécanisé suite aux événements politiques survenus à Madagascar.

5.2.1.1 TABLEAU D'ECHANTILLONNAGE DE MAROSELY DU 1ER JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2007.

JANVIER 2007	12 678,55 Grammes
FEVRIER 2007	6 000,00 Grammes
MARS 2007	9 276,70 Grammes
AVRIL 2007	12 220,25 Grammes
MAI 2007	8 279,75 Grammes
JUIN 2007	12 573,55 Grammes

5.2.1.2 TABLEAU D'ECHANTILLONNAGE DE MAROSELY DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008.

JUILLET 2007	4 526, 80 Grammes
AOUT 2007	7 232,20 Grammes
SEPTEMBRE 2007	6 425,75 Grammes
OCTOBRE 2007	4 445,20 Grammes
NOVEMBRE 2007	8 326,70 Grammes
DECEMBRE 2007	10 891, 50 Grammes
JANVIER 2008	3 169, 25 Grammes
FEVRIER 2008	4 625,55 Grammes
MARS 2008	2 226, 75 Grammes
AVRIL 2008	3 050,20 Grammes
MAI 2008	3 470,25 Grammes
JUIN 2008	1 625,60 Grammes

Après le 30 Juin 2008, l'échantillonnage mécanisé a été interrompu suite aux événements politiques survenus à Madagascar

5.2.1.3 TABLEAU DE VENTILATION GRANULOMETRIQUE

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	%	%
Corindons			22,41
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Violacés	59,94	75,62
	Roses	37,46	
	Bleus	2,30	
	Hors Catégorie	0,30	
Saphirs de 0,3 à 0,8 Grammes			1,78
Saphirs de 0,8 à 1,5 Grammes			0,15
Saphirs de 1,5 à 3 Grammes			0,03
Saphirs de 3 à 5 Grammes			0,01

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES		%
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Violacés	Moins de 1 mm	16,33
		De 1 à 3 mm	21,92
		De 3 à 4,5 mm	61,75
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Roses	Moins de 1 mm	32,13
		De 1 à 3 mm	27,98
		De 3 à 4,5 mm	39,89
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Bleus	Moins de 1 mm	21,23
		De 1 à 3 mm	27,27
		De 3 à 4,5 mm	51,50

L'échantillonnage de Marosely du 1^{er} Juillet 2007 au 30 Juin 2008 a donné 300 000 carats bruts en rubis, saphirs et padparadschas sur le site test de Marosely, ainsi qu'une émeraude roulée (alluvionnaire).

5.2.1.4 TEST DE TAILLE ET DE CHAUFFAGE

Des tests de chauffage à haute température ont été réalisés en Thaïlande et au Sri-Lanka de Janvier 2008 à Juin 2009.

Les pierres brutes ont très bien réagi au chauffage, renforçant leur feu intérieur et leur éclat.

Des tests de taille ont été réalisés en Thaïlande durant la même période.

Les pierres à facettes donnent un rendement de 24% du poids brut, et les pierres cabochons un rendement de 50% du poids brut.

Les échantillons de pierres brutes en Rubis et Saphirs du site de Marosely et le résultat des tests de taille sur ces mêmes pierres sont visibles sur le site internet de l'entreprise : www.tanyhafa.com sous les rubriques :

- Pierres brutes pour lapidaires
- Rubis
- Saphirs
- Padparadschas

5.2.2 EVOLUTION DU CAPITAL

AU 30 JUIN	2008	2009	2010
Montant du capital social (exprimé en Milliers d'Ariarys)	893 537 458	893 796 706	895 105 552

Pour l'exercice comptable 2010, la société a émis 59 493 Actions nouvelles.

Ces émissions d'actions nouvelles ont été visées par :

- Le Conseil d'Administration de **SA MINES TANY Hafa**.
- L'Administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de la République de Madagascar

Et validées par :

- L'Assemblée Générale en date du 30 Novembre 2011
- Le cabinet NPNM et NPR DIQUAL Commissaire aux Comptes
- L'Administration Fiscale Malgache en date du 10 Mars 2011

5.2.3 COMPTABILITE

La comptabilité ainsi que les bilans comptables de l'entreprise, notamment ceux couvrant la période du 30 Juin 2006 au 30 Juin 2010, ont été contrôlés, vérifiés et certifiés exacts par l'Administration Fiscale de Madagascar. Un certificat de régularité fiscale a été émis.

5.2.4 STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

L'orientation stratégique de l'entreprise est la suivante :

5.2.4.1 ETHIQUE

Il est regrettable de constater que 50% du chiffre d'affaires du commerce mondial des pierres précieuses sert au blanchiment de l'argent sale, à la corruption, au trafic de stupéfiants et d'armes.

Ce commerce illégal échappe ainsi au système financier légal, ce qui entraîne une importante perte fiscale pour les Etats.

Actuellement, les pierres précieuses sont devenues un véritable produit de substitution au système monétaire légal.

5.2.4.2 STRATEGIE

A l'instar de l' « Or Monétaire », l'objectif est de créer la « Pierre Précieuse Monétaire ».

La première étape sera la cotation « au Carat » de la Pierre Précieuse sur une bourse des valeurs. D'après les économistes consultés, la cotation des Pierres Précieuses est tout à fait réaliste et ne pose pas de problèmes techniques. Elles seraient cotées à l'instar de certaines productions des abattoirs de Chicago (USA) ou de l'agriculture de Picardie (France).

SA MINES TANY Hafa a les réserves stratégiques, l'expérience et le savoir faire pour approvisionner de manière durable le marché mondial.

5.2.4.3 SECURISATION INDIVIDUELLE DE LA PIERRE PRECIEUSE

Pour se prémunir d'un usage illégal de ses pierres, **SA MINES TANY Hafa** va développer l'usage systématique d'un procédé nano-technologique de marquage de chaque pierre en provenance de ses mines, assurant ainsi une parfaite traçabilité du circuit de placement de sa production de « Pierres Précieuses Monétaires ».

A cet effet, il serait opportun d'établir une réglementation Malgache et une Directive Européenne obligeant le marquage systématique des pierres circulant sur le territoire de l'Union Européenne afin d'éradiquer les activités collatérales terriblement préjudiciables aux acteurs économiques légaux.

5.2.4.4 SECURISATION DES LINGOTS « BOXES » DE PIERRES PRECIEUSES MONETAIRES

L'utilisation de l'emballage spécial par lots de pierres apportera la sécurité requise à leur stockage, une fenêtre d'observation permettant l'examen des pierres enfermées.

A l'intérieur de chaque lingot « Box », les pierres précieuses sont marquées individuellement. Une carte de certification d'authenticité est rédigée d'une part par l'Etat Malgache, et d'autre part par un laboratoire gemmologique renommé mondialement comme le Haut Conseil du Diamant d'Anvers (HRD). Cette homologation sera établie aux normes CIBJO.

Le scellage des lingots « Boxes » fournira les protections de garanties, empêchant toute substitution de pierres.

Les coins de la fenêtre d'observation contiennent des barrettes électrostatiques de sécurité. Celles-ci seront immédiatement détruites dès que le scellage est ouvert.

Les différents éléments du scellage sont solidarités à l'aide d'un adhésif transparent spécial, sensible à la pression, afin que les éléments soient indissociables : en cas de rupture du scellage, le motif imprimé sur la carte de certification intérieure est endommagé.

En cas de séparation des deux couches de la carte, le texte « Safety Seal Annuled » (Sceau de Sécurité Annulé) et « Void » (Nul) apparaît sur le Certificat d'authenticité. Grâce à ce pictogramme absolument invisible tant que le scellage est préservé, il est impossible de dissimuler la moindre tentative de rupture.

En conclusion, chaque Lingot « Box » est identifiable par un numéro de série : le conditionnement et la certification d'authenticité sont inviolables ; les pierres sont marquées individuellement et certifiées.

La sécurisation des lingots « Boxes » de Pierres Précieuses Monétaires est maximale par l'introduction d'une puce de localisation GPS dans chacun des lingots « Boxes ». En cas de vol, la puce est immédiatement activée permettant de localiser le lieu exact du recel.

Les lingots « Boxes » sont donc hautement sécurisés contrairement au lingot d'or fin traditionnel qui ne dispose pas de ce dispositif en nanotechnologie.

Le produit est ainsi hautement sécurisé et totalement prémuni de toute malversation.

Pour information, le conditionnement envisagé de la Pierre Précieuse Monétaire est de :

- Lingot « Box 500 Carats » (100 Grammes)
- Lingot « Box 2 500 Carats » (500 Grammes)
- Lingot « Box 5 000 Carats » (1 000 Grammes)

5.2.4.5 FINALITE – PERSPECTIVE

Pour SA MINES TANY Hafa

La Pierre Précieuse Monétaire ouvre un immense marché à approvisionner. En étant précurseur,

SA MINES TANY Hafa se démarque totalement de la concurrence.

Pour la République de Madagascar

- Assurer d'importantes rentrées de devises grâce aux exportations de lingots « Boxes Pierres Précieuses » afin de réduire ses déficits commerciaux et financiers
- Bénéficier d'une forte valeur ajoutée, la taille des pierres précieuses étant réalisée à Madagascar par des tailleries numériques de dernière génération, sous zone franche
- Créer un secteur complet d'activité économique par le travail plusieurs milliers de mineurs légaux et de plusieurs milliers de lapidaires locaux et légaux formés aux techniques innovantes de la taille de pierres précieuses

Pour la France et l'Union Européenne

- Créer un nouvel instrument économique et monétaire réel et non virtuel, ayant pour vocation la stabilité économique dans un monde financier très volatile et instable. La cotation au Carat des pierres précieuses rend ce nouvel instrument « monnayable et liquide ».
- Approcher les circuits collatéraux de la pierre précieuse de contrebande, les forçant à rentrer dans les circuits légaux et réglementaires puisqu'il est avéré que le processus de Kimberley est complètement désuet et inopérant : aujourd'hui, les pierres précieuses de contrebande quittent le Continent Africain à la Tonne.

VI. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE

L'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire le 30 Mars 2008 a décidé l'adoption de nouveaux Statuts en conformité avec la loi nouvelle n° 2003-036.

L'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire le 10 juin 2010 a décidé la modification statutaire nécessaire à la réalisation d'appels à l'épargne publique sur la zone de l'Espace Economique Européen.

6.1.1 COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX

Divers organes s'assurent du bon fonctionnement de la société.

6.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CA

A la date du présent Document de référence, le CA est composé des personnes suivantes :

- Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, Présidente
- Monsieur CHAFFARD Grégory
- Monsieur OFFANT Denis
- Monsieur RISACHER Gérard
- SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY
- SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES
- SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION

Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, 38 ans,
Membre fondateur de **SA MINES TANY Hafa**

Monsieur CHAFFARD Grégory, 29 ans
Ingénieur INSA spécialisation mécanique

Monsieur OFFANT Denis, 58 ans
Professionnel de la santé

Monsieur RISACHER Gérard, 48 ans
Gestionnaire d'entreprises.

SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY
IBC n° 559323 - Royaume Uni, Société d'investissement

SA POLYNESIENNE SE PIERRES PRECIEUSES
IBC n° 559308 - Royaume Uni, Société d'investissement

SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION
IBC n°559320 - Royaume Uni, Société d'investissement

6.1.1.2 AUTRES INFORMATIONS

A la connaissance de la société, aucun membre du CA :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années

6.1.1.3 COMPOSITION DES AUTRES ORGANES SOCIAUX

Monsieur RISACHER Gérard demeurant 15 ZA Galmot, 97300 Cayenne, Guyane Française.

Au 30 Juin 2010, M. RISACHER Gérard exerce les fonctions de Directeur Général.

En tant que résidant Français à Madagascar, il a exercé pendant plusieurs années des responsabilités de Direction Générale et Financière au sein d'entreprises du pays. Il a notamment travaillé avec les Bailleurs de Fonds internationaux (FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, Bureau International du travail, etc.).

Dans le cadre de l'industrialisation des MINES TANY HAFA, quatre comités seront installés, à savoir :

- Comité de l'Audit
- Comité de l'Ethique
- Comité de la Protection Environnementale et du développement durable
- Comité de la Diversification Industrielle et Géographique

6.1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES

6.1.2.1 PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'arc, Présidente du CA

Autres mandats :

- Administrateur de SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY
- Administrateur de TANY HAFA INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION
- Administrateur de SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES
- Administrateur de TANY HAFA STRATEGIC OIL (IBC n° 630447 – Royaume Uni, société d'investissement)

Monsieur CHAFFARD Grégory, Administrateur

Autres mandats :

- Administrateur de SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY
- Administrateur de SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES

Monsieur OFFANT Denis, Administrateur

Autres mandats :

- Administrateur de SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY
- Administrateur de SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES

6.1.2.2 PAR LES MEMBRES DES AUTRES ORGANES SOCIAUX

NEANT

6.1.3 CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de situations potentielles de conflits d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes de direction et d'administration, et leurs devoirs à l'égard de la société.

6.1.4 CONTRATS AVEC LA SOCIETE OU SES FILIALES PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AUX TERMES DE TELS CONTRATS

Les membres du Conseil d'Administration n'ont conclu, au cours des trois derniers exercices, aucun contrat avec **SA MINES TANY Hafa** prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

Toutefois, il est à noter et à rappeler l'existence des conventions décrites ci-dessous.

- I. Un contrat de prestations de service initial intitulé : « *CONTRATS D'ASSISTANCE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, FINANCIERE ET DE GESTION* » a été signé le 19 mars 2003 entre **SA MINES TANY Hafa** (RCS (n.b. 2003-1HO-026 ; NIF 269.69.68) et :
 - **SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY**
IBC N° 559 323
Commonwealth Trust Limited
Drake Chambers
197 Main Street, PO BOX 3321, Road Town,
Tortola, British Virgin Islands
 - **SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION**
IBC N° 559 320
Commonwealth Trust Limited
Drake Chambers
197 Main Street, PO BOX 3321, Road Town,
Tortola, British Virgin Islands
 - Monsieur Denis OFFANT
Hameau Les Bonsfils
13120 VENTABREN
FRANCE

Les prestations effectuées sont les suivantes :

1. La société **VULCAIN GEMS TECHNOLOGY** s'engage à mettre à la disposition de la société **SA MINES TANY Hafa**, les compétences d'un spécialiste du chauffage des pierres précieuses. Cette personne organisera le traitement thermique et la taille des pierres précieuses en Thaïlande, Inde, Sri Lanka, durant toute la phase de recherche minière et des échantillonnages massifs.

La société **VULCAIN GEMS TECHNOLOGY** confirme son engagement à procéder à la transmission du savoir faire et des procédés techniques d'embellissement des gemmes par traitement thermique à haute température, ainsi que toute l'assistance

technique, logistique et financière nécessaires au développement du projet MTH jusqu'à la phase de la recherche des investissements pour l'exploitation industrielle des mines MTH, en complément des levées de fonds que peut effectuer SA Mines Tany Hafa.

2. La société TANY HAFA INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION s'engage à mettre à la disposition de la société MTH une partie de la logistique nécessaire pour la phase exploratoire à savoir deux camions TP3 4x4 SAVIEM. Cette même société apportera également toute l'assistance technique, logistique, financière et de gestion nécessaire au développement du projet MTH, en complément des levées de fonds que peut effectuer **SA MINES TANY HAFA**.

3. Monsieur Denis OFFANT apportera toute l'assistance technique, logistique, financière et de gestion nécessaire au développement du projet MTH, en complément des levées de fonds que peut effectuer **SA MINES TANY HAFA**.

Durée du contrat :

Le présent accord est conclu pour une durée de dix (10) années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée.

La partie qui désirerait mettre fin au contrat à l'issue d'une période de dix (10) années devra prévenir l'autre partie par lettre recommandée A.R, exploit d'huissier ou tout autre moyen aussi probant, Douze (12) mois au moins avant l'expiration de ladite période.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

Les sociétés VGT, THI et Monsieur OFFANT Denis émettront soit des factures, soit présenteront les pièces justificatives (billets, titres de transports, et) en vue de leur remboursement. Le règlement sera essentiellement effectué au moyen d'actions de la **SA MINES TANY HAFA** : l'entreprise n'étant pas en phase d'exploitation industrielle, elle ne dispose pas de la trésorerie nécessaire au remboursement. La compensation des créances est pleinement acceptée par les parties.

II. Un contrat d'achat de minerais intitulé : « *CONTRAT D'ACHAT* » a été signé le 19 mars 2003 entre **SA MINES TANY HAFA** (RCS (n.b. 2003-1HO-026 ; NIF 269.69.68) et :

- SA TANY HAFA INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION
IBC N° 559 320
Commonwealth Trust Limited
Drake Chambers
197 Main Street, PO BOX 3321, Road Town,
Tortola, British Virgin Islands

Les prestations effectuées sont les suivantes :

La société TANY HAFA INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION (sigle THI), s'engage à vendre à la société **SA MINES TANY HAFA** (sigle MTH), les minerais suivants :

- Pierres gemmes, semi-gemmes et opaques sous leur forme brute.
- Pierres gemmes, semi-gemmes et opaques sous une forme taillée.
- Pierres gemmes avec gravure interne.

- Statuettes, carving, etc. d'origine « Madagascar ».

Ces gemmes et pierres naturelles devant à terme servir de stock initial pour la création d'une boutique en ligne pour la société MTH.

Durée du contrat :

Le présent accord est conclu pour une durée de dix (10) ans et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée.

La partie qui désirerait mettre fin au contrat à l'issue d'une période de dix (10) années devra prévenir l'autre partie par lettre recommandée A.R, exploit d'huissier ou tout autre moyen aussi probant, Douze (12) mois au moins avant l'expiration de ladite période.

Les termes financiers de cette convention sont les suivantes :

La vente aura lieu moyennant un prix inférieur de 40% au prix du marché détail en cours sur le territoire des douanes françaises.

Le règlement sera essentiellement effectué au moyen d'actions de **SA MINES TANY Hafa** : l'entreprise n'étant pas en phase d'exploitation industrielle, elle ne dispose pas de la trésorerie nécessaire au paiement des achats. La compensation des créances est pleinement acceptée par les parties.

En conclusion, les termes financiers exacts de ces conventions ont été les suivants pour les trois derniers exercices comptables :

- EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2010. Arrêté de comptes

RAISON SOCIALE NOM	OBJET	DATE	EUROS	ARIARY	SITUATION JURIDIQUE ET COMPTABLE
OFFANT Denis	Frais engagés	30/06/10	90 000	292 950 000	augmentation de capital par compensation de créance
T.H.I.	Fact 2010-101 à 112	01/07/09 à 30/06/10	48 000	156 240 000	augmentation de capital par compensation de créance
T.H.I.	Fact 2010-113 à 116	01/07/09 à 30/06/10	72 000	234 360 000	augmentation de capital par compensation de créance
T.H.I.	Fact 2010-117 à 122	01/07/09 à 30/06/10	169 495,50	551 707 852,50	augmentation de capital par compensation de créance

En application de l'article 40 des Statuts réformés en date du 10 Juin 2010

RATIFIE LE 11 MARS 2011 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(PV CA du 1er Mars 2011, folio n°5 et suivants du volume 5 du registre "Procès Verbal du Conseil d'Administration").

- EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2009. Arrêté de comptes

RAISON SOCIALE NOM	OBJET	DATE	EUROS	ARIARY	SITUATION JURIDIQUE ET COMPTABLE
OFFANT Denis	Frais engagés	01/06/09	94 529,40	236 323 500,00	non réglé, non compensé
T.H.I.	Fact 2009-101	31/07/08	4 000,00	10 000 000,00	réglé
T.H.I.	Fact 2009-102	30/11/08	3 000,00	7 500 000,00	réglé
T.H.I.	Fact 2009-103	31/01/09	5 000,00	12 500 000,00	réglé
T.H.I.	Fact 2009-104	31/12/08	14 612,00	36 530 000,00	augmentation de capital par compensation de créance
T.H.I.	Fact 2009-105	31/05/09	14 688,00	36 720 000,00	augmentation de capital par compensation de créance
T.H.I.	Fact 2009-106	30/06/09	24 000,00	60 000 000,00	non réglé, non compensé

En application de l'article 40 des Statuts réformés en date du 30 mars 2008

RATIFIE LE 04/12/09 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(PV CA du 4/12/09, feuillets n°23 et suivants du volume 4 du registre "Procès Verbal du Conseil d'Administration").

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2008. Arrêté de comptes

RAISON SOCIALE NOM	OBJET	DATE	EUROS	ARIARY	SITUATION JURIDIQUE ET COMPTABLE
T.H.I.	Facture	31/07/07	2 840,00	7 100 000,00	réglé par CC Rakotonaivo JD, acte de cession de créances avec garantie, joints aux factures
T.H.I.	Facture	31/08/07	3 410,00	8 525 000,00	réglé par CC Rakotonaivo JD, acte de cession de créances avec garantie, joints aux factures
T.H.I.	Facture	31/10/07	2 034,00	5 085 000,00	réglé par CC Rakotonaivo JD, acte de cession de créances avec garantie, joints aux factures
T.H.I.	Facture 2008-101	30/06/08	80 000,00	200 000 000,00	non réglé, non compensé
OFFANT Denis	Frais engagés	01/06/08	94 000,00	235 000 000,00	non réglé, non compensé
T.H.I.	Frais engagés Fact 2008-102	01/06/08	15,40	38 500,00	non réglé, non compensé

CONTRATS D'ASSISTANCE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, FINANCIERE ET DE GESTION ET CONTRAT D'ACHAT EN DATE DU 19 MARS 2003

En application de l'article 40 des Statuts réformés en date du 30 mars 2008 RATIFIE LE 03/12/08 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(PV CA du 3/12/08, feuillets n°3 à 4 du volume 4 du registre "Procès Verbal du Conseil d'Administration").

6.1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Il est précisé qu'il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du CA.

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Le CA élit, parmi ses membres personnes physiques, un ou une Président(e) dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Pouvoirs du CA

Le CA détermine les orientations de l'activité de la société et veille à sa mise en œuvre.

Sous réserves de pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le CA se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent.

Le CA procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Composition

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'AG ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

Délibérations

Le CA se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président.

Le Président préside les séances du CA. Le Conseil peut, s'il le juge utile, désigner un Vice-président qui préside les séances en l'absence du Président.

Le Président peut nommer un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la société. Il est tenu un Registre de Présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du CA.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un Registre spécial et signés par le Président de séance et un membre du CA au moins ayant pris part à la séance.

Rémunération

L'AG peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, au titre des jetons de présence.

Le CA répartit cette rémunération librement entre ses membres.

6.2 CONTROLE INTERNE

Il est précisé que SA MTH se conforme strictement au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur à Madagascar tel que prévu par la loi n° 2003-036 sur les lois commerciales du pays.

6.2.1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CA

Ces conditions et modes d'organisation sont définis ci-après.

6.2.1.1 PRESENTATION DU CA

SA MTH est organisée sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Le CA est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus nommés par l'AG ordinaire des associés.

A ce jour, le CA est composé de membres apportant, par leurs expériences diverses, un équilibre de compétences.

Actuellement, le CA se compose comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DE NOMINATION	DATE D'ECHEANCE DU MANDAT
Mme RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	18 MARS 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. CHAFFARD Grégory	30 AOUT 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. OFFANT Denis	30 AOUT 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. RISACHER Gérard	30 JUIN 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011
SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY	11 AVRIL 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES	11 AVRIL 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORP.	6 DECEMBRE 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011

6.2.1.2 PRESIDENCE ET CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du CA élisent, en leur sein, un Président et éventuellement un Vice-président.

La Présidence du CA a été confiée à Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc par le CA du 18 mars 2003.

A ce jour, aucun Vice-président n'a été élu.

Le CA s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, et le taux d'assiduité des membres du CA a été de 84,12 %.

6.2.1.3 DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ordre du jour est fixé par le Président du CA en concertation avec les autres Administrateurs, et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le CA délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Chaque membre est informé des responsabilités et surtout de la confidentialité des informations reçues lors des séances du CA auxquelles il assiste.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2010, le CA s'est réuni 9 fois avec le taux de participation suivant :

CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PARTICIPATION (en %)
20 Août 2009	85.71
20 Octobre 2009	85.71
1 ^{ER} Décembre 2009	85.71
04 Décembre 2009	85.71
29 Décembre 2009	85.71
20 Janvier 2010	71.43
05 Avril 2010	85.71
20 Avril 2010	85.71
25 Juin 2010	85.71
MOYENNE DE PARTICIPATION :	84.12 %

.Le CA du 20 Août 2009 a arrêté les états financiers clos au 30 Juin 2009 et autorisé leur publication après validation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur l'Exercice comptable clos au 30 Juin 2009.

.Le CA du 20 Octobre 2009 a autorisé la mise en vente du camion Benz Mercedes, immatriculé 8579 TAJ, de type 814/37 pour une somme de 10 millions d'Ariary, ainsi que l'établissement d'une procuration au bénéfice de Mr Randriambelo Lhys Richard pour réaliser cette vente.

.Le CA du 1^{er} Décembre 2009 a établi l'attestation légale de Mme la Présidente du Conseil d'Administration à inclure dans le Document de Référence 2009 sous la référence « 1.2 Attestation ».

.Le CA du 04 Décembre 2009 a délibéré sur la ratification par le Conseil d'Administration des factures directement liées et découlant de la réalisation des contrats d'assistance technique, logistique et financière, ainsi que d'augmentation des actifs stocks en application stricte de l'Article 40 des Statuts de la société au 30 Juin 2009.

.Le CA du 29 Décembre 2009 a délibéré sur la nomination de Mme Rakotonaivo Jeanne d'Arc comme Présidente du CA à compter du 29 Décembre 2009 pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

.Le CA du 20 Janvier 2010 a délibéré sur la nomination de Mr Randriambelo Richard au poste de « National Manager » résidant à Madagascar.

.Le CA du 05 Avril 2010 a délibéré sur un engagement de commission de 10% en actions de SA Mines Tany Hafa au profit de Mr Thomas Grisendi.

.Le CA du 20 Avril 2010 a délibéré sur l'enregistrement au Greffe du Tribunal de Première Instance d'Ihosy – Madagascar – du document intitulé « Historique du fondateur de SA Mines Tany Hafa ».

.Le CA du 25 Juin 2010 a décidé, par mesure de prudence et de précaution, de revalider les rapports du CA ayant lien juridique avec les procédures judiciaires en cours contre Messieurs Clément Cohen, Bernino Lind, Samuel Malin, Tim Nelson, les Sociétés Avana et Avuna, et consorts.

6.2.1.4 MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA a principalement pour rôle d'exercer le contrôle permanent de la gestion, notamment de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes, et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

Les principaux sujets examinés par le CA au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2010 ont été les suivants :

- Nomination d'un « National Manager » résidant à Madagascar
- Nomination de la Présidente du Conseil d'Administration
- Arrêté des Etats financiers clos le 30 Juin 2009
- Ratification liée aux Conventions règlementées au 30 Juin 2009

6.2.2 NATURE DES INFORMATIONS ADRESSEES AUX MEMBRES DU CA POUR LA PREPARATION DES TRAVAUX

L'organisation de la préparation des CA est établie comme suit.

6.2.2.1 INFORMATION PREALABLE A CHAQUE REUNION DU CA

Un dossier détaillé est adressé aux membres du CA préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du CA.

Il contient en particulier le Procès Verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion du CA, et le cas échéant, les opérations en cours ou envisageables.

Les membres du CA peuvent également demander communication de toutes informations et de tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du CA.

6.2.2.2 LES COMITES SPECIALISES

Afin de développer harmonieusement son projet, **SA MINES TANY Hafa** envisage de créer quatre comités spécialisés en son sein :

- Comité de l'Audit
- Comité de l'Ethique
- Comité de la Protection environnementale et du développement durable
- Comité de la Diversification Industrielle et Géographique

Comité de l'Audit

Le Comité a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration pour que celui-ci dispose des informations et des moyens d'assurer les contrôles internes, la fiabilité et la qualité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Comité de l'Ethique

Par souci de rigueur, **SA MINES TANY Hafa** souhaite confier à un Comité de l'Ethique le soin d'assister et d'aider le Conseil d'Administration pour que celui-ci soit assuré d'obtenir tous les moyens nécessaires en vue de la diffusion d'informations aussi fiables et transparentes que possible auprès des actionnaires, Administrations de tutelle, ou auprès du marché financier.

Comité de la Prospection Environnementale et du Développement durable

SA MINES TANY Hafa a le souci d'assister les populations défavorisées et souhaite mettre une partie de sa structure et de ses compétences au profit de ces populations et de leur environnement.

La priorité sera donnée à Madagascar, bien sûr, mais **SA MINES TANY Hafa** envisage d'étendre ses fonctions à d'autres régions du monde.

Ce Comité aura la charge d'assister le Conseil d'Administration, voire de le suppléer si nécessaire dans cette tâche.

Comité de la Diversification Industrielle et Géographique

SA MINES TANY Hafa envisage de confier à ce Comité la charge d'assister le Conseil d'Administration pour l'aide qu'il souhaite apporter aux inventeurs, créateurs et autres découvreurs pouvant aider à la mise en place du projet du Comité du Développement durable cité ci-dessus.

SA MINES TANY Hafa n'étant pas liée à un continent particulier, elle souhaite étendre ses possibilités d'actions à l'ensemble des Régions du globe.

Mise en place

Des personnalités et professionnels de ces secteurs et activités ont déjà été contactés et certains ont déjà fait part de leur vif intérêt au Conseil d'Administration de l'entreprise.

SA MINES TANY Hafa souhaite mettre en place ces quatre Comités dès qu'elle aura levé les fonds nécessaires à la mise en place de son projet et de son développement.

6.2.3 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Les modalités du contrôle interne sont définies comme suit.

6.2.3.1 DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par le CA et le personnel de la société ayant pour vocation de garantir :

- L'exactitude, la sincérité et la fiabilité de l'information comptable et financière
- L'exactitude des enregistrements comptables
- L'efficacité dans la conduite des opérations de la société
- Que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données aux activités de la société par les organismes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- Le respect des lois et des réglementations locales applicables
- La préservation du patrimoine de la société en s'assurant, entre autres, de la préservation et de la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations.

Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

6.2.3.2 ELEMENTS CLES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

- Organisation et supervision du contrôle interne

La direction de la société établit et s'assure de la bonne application des règles du contrôle interne. Les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et procédures des activités de la société pour en assurer le contrôle et la supervision.

La direction détermine également les règles internes de fonctionnement de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Président, les Administrateurs, et le Directeur Général.

- Mise en œuvre du contrôle interne au niveau opérationnel

L'exploitation du domaine minier s'effectue à travers un cadre réglementaire. Les activités de contrôle quotidien sont organisées autour des principaux cycles opérationnels spécifiques à l'activité de la société que sont l'exploration, la recherche minière, le développement des réserves, la production et la vente.

- Contrôle financier

Le Conseil d'Administration responsable de la publication des informations financières et comptables s'appuie sur les services comptables et d'audit comptable.

- Comité d'audit – Audit interne

Afin de permettre un contrôle permanent efficient, il est envisagé de créer un poste de Directeur de l'Audit au sein de la Société.

Il est prévu que le Directeur de l'Audit recevra du Conseil d'Administration ses missions et lui rendra compte du résultat de ses vérifications et contrôles.

Le Directeur de l'Audit aurait pour tâches de vérifier si les normes qui s'imposent à la Société sont respectées.

Ces normes sont :

- d'origine externe : dispositions législatives et réglementaires
et
- d'origine interne : élaboration d'un référentiel contenant l'interprétation que la Société donne des normes d'origine externe ; normes n'entrant pas dans cette première catégorie et que la société se donne à elle-même.

L'élaboration du référentiel suit plusieurs étapes développées afin de s'assurer la validité de celui-ci. Le Directeur Général prépare le référentiel, lequel est arrêté par le Conseil d'Administration. Le Directeur de l'Audit vérifie ensuite que le référentiel est respecté.

Enfin, le Commissaire aux Comptes pourra dans le cadre de sa mission spécifique de contrôle des documents comptables de la Société signaler telle ou telle lacune, soit du référentiel lui-même, soit du contrôle de son application.

Dans ce contexte, le Commissaire aux Comptes fait part à la Société de ses observations qui seront prises en compte.

6.2.4 CONTROLE EXTERNE

La société est dotée d'un cabinet de Commissaire aux comptes :

**Société de Commissariat aux Comptes NPNM
Audit Monsieur Nauno Philippe RAKOTOMIAMINA,
14, Rue Jean Jaurès Ambatomena, 101 Antananarivo à Madagascar**

- Echéance du mandat

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012.

Le Commissaire aux comptes, au travers de ses différents contrôles, met en œuvre les diligences propres à sa profession.

Le Commissaire aux Comptes est informé en amont du processus d'élaboration des comptes et présente la synthèse de ses travaux à la Direction Financière et au Conseil d'Administration ainsi qu'au Président.

BILAN DE L'EXERCICE - ACTIONS ET REFLEXIONS EN COURS

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, le Conseil d'Administration a rencontré un certain nombre de difficultés qui se sont traduites, notamment, par un processus de validation de la clôture des comptes de l'exercice 2010 par l'Assemblée Générale non satisfaisante en termes de délais. Ces difficultés ont des origines multiples dont les effets se sont cumulés :

- en premier lieu, l'instabilité politique et sociale à Madagascar qui paralyse les prises de décision de l'Etat
- ensuite, un volume accru de données et de dossiers à traiter en raison de l'étude de faisabilité de l'extraction minière, industrielle ; de la mise en place de la « Pierre Précieuse Monétaire » ainsi que notre approche des marchés financiers de la zone de l'Espace Economique Européen.

Afin d'éviter le renouvellement des difficultés rencontrées en 2010, la Société a entamé une réflexion portant, notamment, sur les points suivants :

- Une meilleure prise en compte des risques politiques encourus par la Société.
- Une meilleure prise en compte des risques encourus par la Société résultant d'une maîtrise insuffisante de son système d'information (capacité d'apprécier la qualité des prestations externalisées, intégrité, sécurité du système d'information).
- Un recensement des points de faiblesse de l'organisation actuelle afin d'apporter les correctifs nécessaires en cohérence avec la stratégie de développement de la Société.
- La mise en place, sous l'égide du Conseil d'Administration, d'une méthodologie et de procédures plus formalisées en matière de sélection du processus de développement.

Malgré ces difficultés, il convient, toutefois de souligner que la qualité des informations comptables et financières de l'exercice clos au 30 juin 2010 est plus que conforme aux obligations légales auxquelles est soumise la Société.

6.3 SALARIES ET TACHERONS RATTACHES A LA SOCIETE (LOI COUTUMIERE MALGACHE)

6.3.1 SALARIES ET TACHERONS

En raison, d'une part, de la grave crise politique et sociale sévissant depuis 2008 à Madagascar et, d'autre part, de la fin de l'échantillonnage massif mécanisé, une réduction significative des salariés et des tacherons rattachés à la Société a été réalisée en 2009, en l'attente d'élection démocratique souhaitée par la Communauté Internationale.

REPARTITION PAR ACTIVITE	2008	2009	2010
Exploration, recherches minières, échantillonnage massif mécanisé	57	0	0
Tri manuel des gemmes	15	0	0
Logistique	4	2	0
Entretien	3	2	0
Sécurité	13	10	10
Production agricole vivrière	2	2	0
Administration	4	3	0
Travaux d'infrastructure (route, pistes, ponts)	20	11	0
TOTAL GENERAL :	118	30	10

Nota :

En application des lois coutumières Malgaches, les tacherons licenciés en 2009 sont restés sur les domaines miniers de MTH et ont produit leur propre autosuffisance alimentaire (riz, manioc, légumes, etc.).

Le nombre de salariés et tacherons du tableau précédent est une moyenne annuelle et non un effectif permanent.

6.3.1.1 EFFECTIF EN CLÔTURE D'EXERCICE COMPTABLE

Chaque personnel (salarié ou tâcheron) a eu une durée d'emploi extrêmement variable en nombre de jours ou de semaines répartis sur l'exercice comptable.

Les tâcherons, tout comme les salariés, ne travaillent pas toujours tout au long de l'année mais sont sollicités par **SA MINES TANY Hafa** en fonction des besoins de la mine.

Il faut noter que tous les salariés et tâcherons sont nourris sur place, à la mine, par **SA MINES TANY Hafa**.

La masse salariale des tacherons de l'exercice comptable s'élève à 7 000 000 Ariary, soit 2 151 €. La faiblesse de ce montant s'explique d'une part par la détérioration de la parité Euro/Ariary au détriment de la monnaie Malgache, ce qui contribue à baisser considérablement la valeur en Euros. L'autre raison tient au fait que SA Mines Tany Hafa a réduit ses prospections. L'échantillonnage massif mécanisé étant terminé, l'émetteur est en effet entré dans sa phase de recherche de financements internationaux pour l'industrialisation de la mine.

L'année 2010 sera l'année de démarrage de cette phase de recherche de financement :

- .Prise de contact et recherche des Autorités Financières Européennes susceptibles d'être intéressées par le projet Tany Hafa
- .Recherche en matière de Règlementation Européenne
- .Mise aux normes Européennes des procédures légales Malgaches (création d'un site web d'investissement notamment)
- .Réalisation des dossiers techniques et financiers conformément aux Directives Européennes
- .Etc.

Une fois ce travail de fond réalisé en 2010-2011, et si la conjoncture financière internationale le permet, SA Mines Tany Hafa espère boucler le montage financier de son projet en 2012.

6.3.1.2 EMBAUCHES AU COURS DE L'EXERCICE COMPTABLE

Au sein de la Société, aucune personne n'a été embauchée au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2010.

6.3.1.3 LICENCIEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE COMPTABLE

L'échantillonnage massif mécanisé étant terminé, SA Mines Tany Hafa a provisoirement réduit ses prospections pour se consacrer à la recherche de capitaux internationaux afin de démarrer la phase d'industrialisation de sa mine. En conséquence, l'émetteur a dû se séparer d'un grand nombre de salariés et tacherons.

6.3.1.4 DIVERS : CONVENTION COLLECTIVE

Aucune convention collective de l'industrie minière n'existe à Madagascar.

6.3.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

6.3.2.1 PARTICIPATION DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Au 30 Juin 2010, et à la connaissance de la Société, les membres du Conseil d'Administration de la **SA MINES TANY Hafa** détiennent ensemble **30 851 270 Actions Nominatives** et **5 795 748 Actions au Porteur**, soit **36 647 018 Actions au Total**.

Les Actions Nominatives du Conseil d'Administration représentent **75.83%** du nombre total d'actions dans **SA MINES TANY Hafa** ; leurs Actions au Porteur représentent **14.24%**, soit un total général de **90.07%**.

Les Droits de Vote Nominatifs du Conseil d'Administration sont de **61 698 891 voix**, ceux des Porteurs de **5 795 748 voix** ; le total des voix exprimables du Conseil d'Administration est donc de **67 494 639 voix**.

Les voix Nominatives du Conseil d'Administration représentent **86.22%** du nombre de voix total exprimables de **SA MINES TANY Hafa** ; Les voix au Porteur représentent **8.10%**, soit un total pour le Conseil d'Administration de 94.32% des voix exprimables de l'entreprise.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES DU CA

AU 30 JUIN 2010

N° CERTIFICAT	NOM	PRENOM	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	NOMBRE TOTAL D'ACTIONNAIRES MTH	POURCENTAGE
---------------	-----	--------	-----------------------	---------------------------------	-------------

NOMINATIF

N01	RAKOTONAIVO	Jeanne d'Arc	28 882	40 686 616	0.07
N03/N202	OFFANT	Denis	73 995	40 686 616	0.18
N07/N190/ N199 à 201	THI		3 639 668	40 686 616	8.95
N06	VGT		22 943 867	40 686 616	56.39
N02	CHAFFARD	Grégory	2 250	40 686 616	0.01
N11	RISACHER	Gérard	3 649	40 686 616	0.01
N05	3P		4 158 959	40 686 616	10.22
TOTAL NOMINATIF			30 851 270	40 686 616	75.83

PORTEUR

P15/17 + P61D	RAKOTONAIVO	Jeanne d'Arc	2 370 672	40 686 616	5.83
P21/24 + P61C	OFFANT	Denis	3 020 452	40 686 616	7.42
P61E	THI		2 500	40 686 616	0.01
P61F + P189	VGT		61 913	40 686 616	0.15
P62/63	CHAFFARD	Grégory	82 038	40 686 616	0.20
P96/97	RISACHER	Gérard	258 173	40 686 616	0.63
TOTAL PORTEUR			5 795 748	40 686 616	14.24

36 647 018	TOTAL GENERAL	90.07
-------------------	----------------------	--------------

NOMBRE DE DROITS DE VOTE DU CA
AU 30 JUIN 2010

N° CERTIFICAT	NOM	PRENOM	NOMBRE D'ACTIONS	CATEGORIE ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE TOTAL DE VOIX MTH	POURCENTAGE
<u>NOMINATIF</u>							
N01	RAKOTONAIVO	Jeanne d'Arc	28 882	A	57 764	71 556 573	0.08
N03 – N202	OFFANT	Denis	73 995	A	147 990	71 556 573	0.20
N07/ N190/ N199 à 201	THI		3 639 668	A	7 279 336	71 556 573	10.17
N06	VGT		22 943 867	A	45 887 734	71 556 573	64.13
N02	CHAFFARD	Grégory	2 250	A	4 500	71 556 573	0.01
N11	RISACHER	Gérard	3 649	B	3 649	71 556 573	0.01
N05	3P		4 158 959	A	8 317 918	71 556 573	11.62
TOTAL NOMINATIF			30 803 834		61 698 891	71 556 573	86.22

<u>PORTEUR</u>							
P15/17 + P61D	RAKOTONAIVO	Jeanne d'Arc	2 370 672	B	2 370 672	71 556 573	3.31
P21/24 + P61C	OFFANT	Denis	3 020 452	B	3 020 452	71 556 573	4.22
P61E	THI		2 500	B	2 500	71 556 573	-
P61F + P189	VGT		61 913	B	61 913	71 556 573	0.09
P62/63	CHAFFARD	Grégory	82 038	B	82 038	71 556 573	0.12
P96/97	RISACHER	Gérard	258 173	B	258 173	71 556 573	0.36
TOTAL PORTEUR			5 795 748		5 795 748	71 556 573	8.10
			36 599 582		67 494 639	TOTAL GENERAL	94.32

A la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société par les mandataires sociaux à la même date figurent dans le tableau ci-dessous.

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ACTIONS
SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY	23 005 780
SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES	4 158 959
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION	3 642 168
Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	2 399 554
Monsieur OFFANT Denis	3 094 447
Monsieur CHAFFARD Grégory	84 288
Monsieur RISACHER Gérard	261 822
TOTAL ACTIONS DETENU PAR LE C.A	36 647 018

Chacun des membres du Conseil d'Administration détient ainsi le minimum d'actions prévu par la loi N° 2003-036 régissant les sociétés commerciales ;

Les membres du Conseil d'Administration sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

6.3.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

Les informations ci-dessous sont mises à jour au 30 juin 2010.

MANDATAIRE SOCIAL	2008	2009	2010
SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY	0	0	0
SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES	0	0	0
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION	0	3 662 actions	36 186 actions
Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	0	0	0
Monsieur OFFANT Denis	0	0	11 250 actions
Monsieur CHAFFART Grégory	0	0	0
Monsieur RISACHER Gérard	0	0	0

Aucune autre option de souscription ou d'achats d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société **SA MINES TANY Hafa**.

6.3.2.3 ACTIONS GRATUITES CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société durant les Exercices comptables couvrant la période du 30 Juin 2005 au 30 Juin 2010.

6.3.2.4 ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE

Un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société est prévu dans le cadre de l'industrialisation de l'extraction minière et de la transformation du minerai extrait.

A ce jour, aucune action gratuite n'a été consentie aux salariés de la Société depuis son origine (1999).

6.3.3 PARTICIPATION DES SALARIES

Au 30 Juin 2010, aucun salarié de la Société ne participait au capital de la société.

6.3.3.1 INTERESSEMENT ET EPARGNE SALARIALE

La société a la ferme intention de mener une politique ambitieuse d'association des salariés à la performance de la société et à son capital, tant par la signature future d'un accord d'intéressement que par la mise en place dans un avenir proche d'une épargne salariale.

6.3.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

NEANT

6.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

6.4.1 REMUNERATIONS ATTRIBUEES POUR L'EXERCICE, A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, A CHAQUE MEMBRE DES ORGANES DE DIRECTION GENERALE, ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.4.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GENERALE

La Société étant en phase de la recherche du financement pour la mise en place de l'exploitation industrielle et de la transformation du minerai extrait, aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction ainsi qu'au Conseil d'Administration.

6.4.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION - JETONS DE PRESENCE

Pour les mêmes motifs que ci-dessus indiqués, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration durant les Exercices comptables couvrant la période du 30 Juin 2005 au 30 Juin 2010.

Il est à noter que les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier.

VII. FACTEURS DE RISQUES

7.1 RISQUE DU MARCHE

La société étant toujours en phase d'exploration, elle ne dégager pas de bénéfices. Toutefois, elle reste vigilante sur le cours des matières premières qui sont généralement exprimées en US\$, sur les variations de taux de changes, notamment celui de la parité Euro/US\$.

Quand la société entrera dans sa phase d'exploitation industrielle des pierres précieuses et des métaux ou minerais, elle sera notamment exposée au risque de fluctuation des cours du marché international des pierres précieuses, et de la cotation des minerais sur les bourses des matières premières.

L'absence d'une bourse de valeurs à Antananarivo est un handicap majeur pour le développement du secteur minier à Madagascar.

7.1.1 RISQUES DE CHANGE ET DE COURS

De par son activité, la société est exposée au risque de change sur le Dollar Américain pour l'ensemble de son activité.

Le taux de change US\$/Ariary est de 2 206,84 au 30 Juin 2010.

Le taux de change Euro/Ariary est de 2 709,02 au 30 Juin 2010.

7.1.2 RISQUES ACTIONS

La société n'étant pas cotée à une bourse des valeurs, le risque action est nul. En conséquence, MTH n'a recours à aucun instrument spécifique de couverture.

7.1.3 RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITES

Les avances de trésorerie consenties à **SA MINES TANY Hafa** au 30 Juin 2010 permettent de mesurer l'éventuel risque de liquidités et de taux.

Ces avances ont été consenties par des Associés de **SA MINES TANY Hafa** au taux de 0% d'intérêt et sont portées en compte-courant d'associés ou en créiteurs divers.

7.1.4 RISQUES DE CONTREPARTIE

SA MINES TANY Hafa étant toujours en phase préliminaire à une exploitation industrielle de ses gisements, il n'existe aucun risque de contrepartie de sa clientèle.

7.2 RISQUES JURIDIQUES

Ces risques sont liés à la situation politique de Madagascar et aux procédures réglementaires.

7.2.1 RISQUES POLITIQUES

L'activité de la société et ses réserves minières se situent exclusivement à Madagascar.

Les risques politiques sont réels et ne doivent pas être ignorés par les investisseurs car Madagascar est considéré comme un pays à risque élevé d'instabilité politique et économique.

HISTORIQUE

- 1^{ER} JANVIER 1971** : M. André RESAMPA, Vice-président est accusé de complot avec les Etats-Unis et arrêté.
- 18 MAI 1972** : M. Philibert TSIRANANA confie les pleins pouvoirs au Général Ramanantsoa
- 31 DECEMBRE 1974** : Tentative de coup d'état du Colonel RAJANORISON
- 05 FEVRIER 1975** : Le Général Gabriel RAMANANSTSOA remet les pleins pouvoirs à Richard RATSIMANDRAVA, qui cumule les fonctions de président de la République, premier Ministre, Ministre de la défense Nationale et du Plan
- NUIT DU 11 AU 12 FEVRIER 1975** : Après l'assassinat de RATSIMANDRAVA, un directoire militaire dirigé par le Général Gilles ANDRIAMHAZO prend le pouvoir.
- 15 JUIN 1975** : Le directoire militaire élit M. Didier RATSIRAKA à la tête de l'Etat.
- 31 OCTOBRE 1991** : M. RATSIRAKA perd l'essentiel de ses pouvoirs au profit du 1^{er} Ministre de transition, Guy Willy RAZANAMASY, puis de M. Zafy Albert.
- 22 FEVRIER 2002** : M. Marc RAVALOMANANA s'autoproclame Président de la République.
- 17 MARS 2009** : M. RAVALOMANANA Marc, Président de la République de Madagascar, transfère ses pouvoirs et ceux de son Gouvernement à un Directoire militaire.
- 17 MARS 2009** : Le Directoire militaire transfère à son tour ses pouvoirs à M. Rajoelina Andry
- 17 NOVEMBRE 2010** : Avènement de la IV^e République Malgache par voie référendaire.
- NOVEMBRE 2010 à JANVIER 2011** : L'ONU reconnaît la Haute Autorité de Transition de Madagascar. La Commission de vérification des pouvoirs au sein de l'ONU adopte une résolution pour la

participation de la République de Madagascar à la 65^{ème} session ordinaire de l'ONU.

LES FAITS RELATIFS A SA MINES TANY HAFA :

En 2005, des titres miniers de **SA MINES TANY HAFA** situés à Ranostara ont été envahis par des milliers de pillards. En procédant à l'évacuation manu militari de ces intrus, l'Etat Malgache a démontré qu'il était un Etat de droit, respectueux des lois et règlements en vigueur sur son Territoire.

En Octobre 2009, Mme la Ministre de la Justice de la République de Madagascar sollicite officiellement l'assistance judiciaire des Républiques Française, Helvétique et Espagnole dans le cadre du litige en cours entre **SA MINES TANY HAFA** et Messieurs Lind Bernino, Cohen Clément, Avana Group et consorts.

La volonté de la République de Madagascar de faire extraditer les auteurs présumés de spoliations organisées à l'encontre d'une société de droit Malgache pour les juger à Antananarivo démontre que malgré une instabilité politique chronique, la continuité de l'Etat est assurée, que Madagascar est un Etat de Droit, respectueux des lois et règlements en vigueur sur son Territoire et à l'international.

7.2.2 RISQUES LIES A LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE D'OBTENTION DES PERMIS MINIERES

L'activité d'exploration, de recherche et d'exploitation minière est soumise aux différentes réglementations de la République de Madagascar, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou obligations afférentes : Code Minier, Code des Hydrocarbures, Loi sur les Grands Investissements Miniers, Garantie de stabilité, etc.

Il faut noter que la délivrance de nouveaux permis est rigoureusement suspendue depuis près de 18 mois par les Autorités ministérielles et minières. L'objectif consiste à assainir le secteur minier et pétrolier, à dissuader les simples spéculateurs, à prioriser les vrais professionnels dans toutes les activités d'investissements liés aux mines et aux hydrocarbures.

7.2.3 RISQUES LIES AUX LITIGES EN COURS

La plainte de réserve du 21 Avril 2008 déposée par **SA MINES TANY HAFA** contre Messieurs Cohen Clément, Bernino Lind est en cours d'instruction par le Ministère Public de Madagascar. Par précaution, une plainte équivalente a été déposée auprès du Parquet de Lyon – France.

A ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou de litige sous-jacent susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière de **SA MINES TANY HAFA** dans son ensemble.

L'entreprise veille à mettre en œuvre les moyens légaux pour assurer les défenses de ses intérêts.

7.2.4 RISQUES POLITIQUES POST-CLOTURE

Tout doucement la situation politique et sociale à Madagascar rentre dans une phase de régularisation grâce aux efforts de la Diplomatie internationale.

Un pas important vient d'être effectué vers la sortie de crise, en toute souveraineté.

Ainsi, l'Ordonnance n° 2100-010 a été promulguée le Jeudi 7 Octobre 2010 par le Président de la Haute Autorité de la Transition, M. Andry Nirina Rajoelina.

Cette ordonnance vise à la mise en place du Parlement de Transition.

La Haute Cour Constitutionnelle par sa décision n°09-HCC/D3 en date du 7 Octobre 2010, a validé cette ordonnance.

Le Vendredi 8 Octobre 2010, le Conseil des Ministres tenu au Palais d'Etat d'AMBOHITSOROHITRA a adopté le décret d'application de cette ordonnance n°2010-010.

Le Lundi 11 Octobre 2010 a eu lieu la cérémonie d'installation officielle des Membres du CONGRES DE LA TRANSITION.

Le Mardi 12 Octobre 2010, a eu lieu la cérémonie d'installation officielle des membres du CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION.

Le 17 Novembre 2010, le peuple Malgache est appelé aux urnes pour se prononcer sur le projet de réforme constitutionnelle devant marquer la première étape de la IV République, soumis par le Président de la Haute Autorité de la Transition, M. ANDRY RAJOELINA.

Ce projet de Constitution, composé de 150 articles non révisables pendant dix ans, permettra non seulement au Président de la République, sur proposition de la majorité parlementaire, de nommer le Premier Ministre, mais aussi prescrit, entre autres, la décentralisation du Pays, la désignation des membres de la Haute Cour de Justice par le Chef de l'Etat, le mandat impératif des députés et l'installation de la laïcité de l'Etat.

Le 30 Novembre 2010, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a proclamé les résultats provisoires au niveau national du scrutin référendaire du 17 Novembre 2010.

- Nombre total des inscrits : 7 151 223
- Nombre total des votants : 3 761 977
- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls : 179 423
- Nombre de Suffrage exprimés : 3 582 554
- Taux de participation : 52,61%
- Nombre Total des voies obtenues par la réponse ENY (oui) : 2 657 962 soit 74,19%
- Nombre Total des voies obtenues par la réponse TSIA (non) : 924 592 soit 25,81%
- Réponse ayant obtenu le plus grand nombre de voix : réponse ENY (oui)

Ces résultats étaient prévisibles et n'ont surpris que peu de citoyens et d'observateurs.

En tout cas, les partisans du OUI jubilent devant ce score. Les porteurs du NON eux aussi se frottent les mains, car ils ont encore réussi à engranger un peu moins d'un million de voies : grâce à eux, la démocratie a été observée et le scrutin légitimé.

Quant à la majorité des abstentionnistes, elle laisse faire pour voir si l'adoption de ce projet de constitution résoudra les problèmes de crise politique dans les meilleurs délais. Les

abstentionnistes observent l'avènement de la 4^{ème} République et ne manqueront pas d'élever la voix au moindre écart de comportement des dirigeants qui ont promis changements et solidarité.

Il est à noter que Monsieur PAUL WILLE, Sénateur Honoraire de Belgique, ancien Vice-Président du Conseil de l'Europe et Monsieur ALAIN DESTEXME, Sénateur sortant de Belgique et Député de la Communauté Française de Belgique ont publié une lettre ouverte destinée à la Communauté Internationale afin de donner tous les détails du déroulement de ce scrutin notamment sur la crédibilité du Référendum. Ces parlementaires Européens ont plutôt plaidé pour la cause du Peuple Malgache.

Extrait :

« ... Ensemble avec d'autres parlementaires et ex-parlementaires de l'Europe, j'ai eu l'honneur d'observer le processus technique de ce scrutin, qui se situe globalement dans les normes et les standards appliqués par les instances internationales telles que le Conseil de l'Europe ou l'OSCE. »

7.3 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE SA MINES TANY Hafa

Ces risques sont de diverses natures.

7.3.1 RISQUES PROPRES AU SECTEUR D'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Ces risques portent notamment sur les réserves minières.

7.3.1.1 LES RESERVES

Les réserves présentées dans ce document ont été certifiées au 30 juin 2005 par :

- JCG CONSULT
- CERM FRANCE
- L'Administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de la République de Madagascar

Ces réserves s'appuient sur les conditions économiques actuelles, des rapports d'expertises indépendantes, des rapports et études de l'Etat Malgache, les données géologiques existantes permettant d'estimer les quantités minéralisées pouvant être produites, les cours des minéraux publiés au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements, notamment par la géophysique aéroportée.

7.3.1.2 INTERRUPTION DE L'EXPORTATION

Comme indiqué dans notre Document de Référence 2008, l'ancien Président de Madagascar, M. RAVALOMANANA Marc, interdit, en Février 2008, l'exportation des pierres précieuses brutes du territoire national Malgache.

Une telle limitation et interdiction illicite a eu un impact négatif sur la bonne marche de la société.

En conséquence, l'échantillonnage massif mécanisé a été interrompu sur le site de Marosely à la date du 1^{er} Juillet 2008. **SA MINES TANY Hafa** s'est orientée sur des sondages d'exploration sur les Permis de Ranotsara. Cette campagne de sondages a permis de trouver de nouveaux gisements de Rubis et de Saphirs gemmes.

Un important filon de grenats pluri-centimétriques gemmes pour joaillerie a été découvert sur les titres miniers de l'émetteur dans la région de Sahambano.

7.3.1.3 INTERRUPTION DE L'ECHANTILLONNAGE MASSIF MECANISE

En infraction à son propre Code Minier, la République de Madagascar a, depuis Février 2008, interdit l'exportation des pierres précieuses brutes hors de son territoire.

Une telle limitation pourrait avoir un impact négatif sur la bonne marche de la société.

Il faut noter que le Gouvernement actuel de M. Rajoelina Andry a levé cette interdiction d'exportation.

7.3.1.4 EXPLORATION MINIERE

Ce type d'activité, qui suppose que les produits miniers puissent être découverts et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires importantes.

Ces opérations d'analyses, d'expertises géologiques et géophysiques sont préalables au forage d'exploration et de cubage des réserves minières.

Ce type d'opération permet de décider de la localisation des forages et cubages de réserves à réaliser afin de passer au stade de la production.

7.3.2 RISQUES LIES A L'EVENTUELLE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE CLIENTS, FOURNISSEURS OU SOUS-TRAITANTS

MTH n'entretient pas de relations commerciales majeures pouvant créer une situation de dépendance.

7.3.3 RISQUES CONCURRENTIELS

MTH fait face à la concurrence d'autres sociétés dans le cadre d'acquisition de droits au sein de permis miniers en vue de l'exploration et de la production de pierres précieuses et de métaux ou minerais.

7.3.4 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de ses activités d'exploration minière et d'échantillonnage massif, MTH attache une attention constante à la préservation des risques environnementaux, et veille au mieux à respecter les contraintes réglementaires de la République de Madagascar.

La société recherche également, de façon permanente, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites d'échantillonnage massif.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques du secteur minier. Parmi ces risques figurent les effondrements, les éboulements, les fuites accidentelles

d'hydrocarbures ou de produits chimiques pouvant engendrer des risques toxiques, d'incendie, ou d'explosion.

Tous ces événements sont susceptibles d'endommager les installations, le matériel, de porter atteinte à la vie humaine, d'entraîner des interruptions d'activités, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations locales, ainsi que des incidences notables sur la faune et la flore locales.

E.I.E (Etudes d'Impact Environnemental) :

Conformément à la réglementation en vigueur à Madagascar, MTH effectue des EIE afin d'évaluer les risques pour la sécurité, et l'impact sur l'environnement.

Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir de tels risques, MTH se fonde à la fois sur son expertise interne (EIE de Sahambano) et sur des experts externes.

L'EIE de Ranotsara a été effectuée par la société MTH en collaboration étroite avec les experts de l'Office National de l'Environnement (ONE).

Homologation des installations de surface :

En termes de sécurité, MTH cherche systématiquement à obtenir l'homologation des installations de surface par les Autorités compétentes Malgaches. Cette homologation est obtenue au travers d'une obtention légale et réglementaire de Permis de Construire.

Procédures de sécurité :

La société a mis sur pied un système de management permettant de conduire une politique de santé, de sécurité, et d'environnement.

Assurances :

Dans le cadre de ses travaux d'exploration et d'échantillonnage massif, MTH est susceptible de causer des dommages environnementaux suite à des éboulements, des pollutions accidentelles, des explosions.

Ces dommages sont couverts par une assurance.

MTH fait appel à des sous-traitants et prestataires de services pour ses activités. Ces sous-traitants ou prestataires sont eux-mêmes couverts par une assurance dont le montant garantit leur responsabilité civile.

Remise en état des sites :

La société a pour politique de remettre en état les sites d'exploration et d'échantillonnage à la fin des opérations par des actions de reboisement en eucalyptus, jatropha (biocarburant), cultures vivrières.

7.3.5 RISQUES LIES AUX HOMMES CLES DE LA SOCIETE

La société estime disposer d'une organisation et d'une structure lui permettant de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

7.4 ASSURANCES

La société a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de :

GRAS SAVOYE – BSA Madagascar
Immeuble les rosiers, 2ème étage
5 bis rue Ravelontsalama
Antsahavola
BP 8618 Antananarivo
RCS Antananarivo 2002 B 00588
STAT 10044, NIF 10700358.3

Le montant total de la prime d'assurances supportée par la société est de 341 €.

A ce jour, **SA MINES TANY Hafa** a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance pour pertes d'exploitation puisque MTH est toujours en phase d'exploration.

VIII. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DE L'EXERCICE COMPTABLE

8.1. - ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2009

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 30 Juin 2009, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Capital social de **SA MINES TANY Hafa** : 893 796 706 000 Ariary (357 518 682 €) réparti en 40 627 123 actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 30 971 508 actions nominatives (76,23 % du capital social) et 9 655 615 actions au porteur (23,77% du capital social).

Deux catégories d'actions :

Catégorie A: 1 action = 2 voix

Catégorie B: 1 action = 1 voix

Nombre d'actions Catégorie A : 30 822 521 actions, soit 61 645 042 voix

Nombre d'actions Catégorie B: 9 804 602 actions, soit 9 804 602 voix

Nombre total de voix exprimables : 71 449 644

INSTITUTIONNELS au Porteur :

2 Sociétés d'investissement

Nombre d'actions Catégorie A : NEANT

Nombre d'actions Catégorie B : 64 413 actions au total, soit 0,16% du capital social.

Nombre de voix : 64 413, soit 0,09% des voix exprimables.

INSTITUTIONNELS Nominatifs :

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'actions Catégorie A : 30 706 308 actions au total, soit 75,58% du capital social. Nombre de voix : 61 412 616, soit 85,95% des voix exprimables.

Nombre d'actions Catégorie B : NEANT

INVESTISSEURS QUALIFIES

49 personnes physiques ayant plus de 50 000 € d'actions (1 action = 22 000 Ariary et 1 € = 2 500 Ariary), soit 5 682 actions et plus.

Nombre d'actions Catégorie A: 116 213 actions (soit 232 426 voix)

Nombre d'actions Catégorie B : 9 642 184 actions (soit 9 642 184 voix)

Soit 9 758 397 actions au total, ce qui représente 24,02 % du capital social.

Nombre de voix : 9 874 610, ce qui représente 13,82 % des voix exprimables.

AUTRES ASSOCIES

142 personnes physiques ayant moins de 50 000 € d'actions.

Nombre d'actions Catégorie A : NEANT

Nombre d'actions Catégorie B : 98 005 actions au total, soit 0,24 % du capital social.

Nombre de voix : 98 005, soit 0,14 % des voix exprimables

8.1.1 NOMBRE D'ACTIONNAIRES

194 actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,55 % des associés), 49 investisseurs physiques qualifiés (soit 25,25 % des associés), et 142 associés physiques (soit 73,20 % des associés).

8.1.2 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 Juin 2009, seuls 5 actionnaires détenaient plus de 5% du capital : 2 personnes physiques et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces actionnaires détiennent 36 253 472 actions, soit 89,23 % du nombre total des actions : 30 797 935 actions de Catégorie A et 5 455 537 actions de Catégorie B.

Leurs droits de vote représentent 67 051 407 voix exprimables, soit 93,84 % du nombre total de voix.

8.1.3 DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES EXCEDANT LEUR QUOTE-PART DU CAPITAL

Les 3 actionnaires institutionnels et 15 actionnaires personnes physiques détiennent des actions de Catégorie A à double voix.

Les actions de Catégorie A sont au nombre de 116 213 pour les 15 personnes physiques, et de 30 706 308 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'actions de Catégorie A est donc de 30 822 521, soit 75,87 % du nombre total d'actions. Leurs votes représentent donc 61 645 042 voix, soit 86,28 % des voix exprimables.

8.1.4 CONTROLE EXERCE SUR L'EMETTEUR PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES

La SA VGT détient le contrôle de **SA MINES TANY Hafa** au sens de l'Article 195 de la Loi 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son décret d'application 2004-036.

8.1.5 ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR

Il n'existe pas de pacte d'associés, ni clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de **SA MINES TANY Hafa**, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

8.1.6 DIVIDENDES

SA MINES TANY Hafa étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au 30 Juin 2009.

8.2. - ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2010

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 30 Juin 2010, la répartition du Capital et des droits de vote était la suivante :

Capital Social de SA MINES TANY Hafa : 895 105 552 000 Ariary
Réparti en 40 686 616 Actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 31 021 131 Actions Nominatives (76,24 % du Capital Social) et 9 665 485 Actions au Porteur (23,76% du Capital Social).

Deux catégories d'Actions :

Catégorie A: 1 Action = 2 Voix

Catégorie B: 1 Action = 1 Voix

Nombre d'Actions Catégorie A : 30 869 957 Actions, soit 61 739 914 Voix

Nombre d'Actions Catégorie B: 9 816 659 Actions, soit 9 816 659 Voix

Nombre total de Voix exprimables : 71 556 573

INSTITUTIONNELS au Porteur :

2 Sociétés d'investissement

Nombre d'Actions Catégorie A : NEANT

Nombre d'Actions Catégorie B : 64 413 Actions au total, soit 0,16% du Capital Social.

Nombre de Voix : 64 413, soit 0,09% des Voix exprimables.

INSTITUTIONNELS Nominatifs :

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'Actions Catégorie A : 30 742 494 Actions au total, soit 75,56% du Capital Social.

Nombre de Voix : 61 484 988, soit 85,92% des Voix exprimables.

Nombre d'Actions Catégorie B : NEANT

INVESTISSEURS QUALIFIES

49 personnes physiques ayant plus de 50 000 € d'Actions (1 Action = 22 000 Ariary et 1 € = 2 750 Ariary), soit 6 250 Actions et plus.

Nombre d'Actions Catégorie A: 126 457 Actions (soit 252 914 Voix)

Nombre d'Actions Catégorie B : 9 642 184 Actions (soit 9 642 184 Voix)

Soit 9 768 641 Actions au total, ce qui représente 24,00 % du Capital Social.

Nombre de Voix : 9 895 098, ce qui représente 13,83 % des Voix exprimables.

AUTRES ASSOCIES

156 personnes physiques ayant moins de 50 000 € d'Actions.

Nombre d'Actions Catégorie A : 1 006 Actions au total, soit 0,002% du Capital Social.

Nombre d'Actions Catégorie B : 110 062 Actions au total, soit 0,27 % du Capital Social.

Nombre de Voix : 112 074, soit 0,16 % des Voix exprimables

8.2.1 NOMBRE D'ACTIONNAIRES

208 Actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,44 % des Associés), 49 investisseurs physiques qualifiés (soit 23,56 % des Associés), et 156 Associés physiques autres (soit 75,00 % des Associés).

8.2.2 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 Juin 2010, seuls 5 Actionnaires détenaient plus de 5% du Capital : 2 personnes physiques et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces Actionnaires détiennent 36 300 908 Actions, soit 89,22 % du nombre total des Actions : 30 845 371 Actions de Catégorie A, et 5 455 537 Actions de Catégorie B.

Leurs droits de vote représentent 67 146 279 Voix exprimables, soit 93,83 % du nombre total de Voix.

8.2.3 DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES EXCEDANT LEUR QUOTE-PART DU CAPITAL

Les 3 Actionnaires institutionnels et 14 Actionnaires personnes physiques détiennent des Actions de Catégorie A à double voix.

Les Actions de Catégorie A sont au nombre de 127 463 pour les 14 personnes physiques, et de 30 742 494 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'Actions de Catégorie A est donc de 30 869 957, soit 75,87 % du nombre total d'Actions. Leurs votes représentent donc 61 739 914 Voix, soit 86,28 % des Voix exprimables.

8.2.4 CONTROLE EXERCE SUR L'EMETTEUR PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES

La société SA VGT détient le contrôle de SA MINES TANY HAFA au sens de l'Article 195 de la Loi Malgache 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son Décret d'application 2004-036 puisque SA VGT détient plus de 50% du Capital Social de l'émetteur.

SA VGT détient 22 943 867 Actions de Catégorie A, et 61 913 Actions de Catégorie B, soit 23 005 780 Actions au total (56,54% du Capital Social).

Son vote représente 45 949 647 Voix, soit 64,21% des Voix exprimables.

8.2.5 ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR

Il n'existe pas de pacte d'Associés, ni clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'Actions de SA MINES TANY HAFA, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

8.2.6 DIVIDENDES

SA MINES TANY HAFA étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au 30 Juin 2010.

IX. INFORMATIONS FINANCIERES

Les informations financières disponibles sont les suivantes.

9.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Le rapport d'activité et de gestion, les Comptes clos au 30 Juin 2009 et 2010 incluant les rapports du Commissaire aux Comptes ont été déposés légalement auprès du Tribunal de Première Instance de Ihosy, à l'Administration fiscale d'Ihosy, au Tribunal Mixte de Cayenne (France), ainsi qu'aux Autorités des Marchés Financiers de Madagascar et du Luxembourg.

9.2 ETATS FINANCIERS

9.2.1 COMPTES SOCIAUX EN ARIARY

Les états financiers en Ariary figurent au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent Document de Référence.

9.2.2 COMPTES SOCIAUX EN EUROS

Les états financiers en Euros figurent au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent Document de Référence.

9.3 BILAN COMPATBLE

Le Bilan figure au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent document de Référence.

9.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

La vérification financière de MTH est définie ci-après

9.4.1 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Pour les vérifications des informations historiques, il convient de se reporter aux rapports du Cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes sur les comptes sociaux disponibles au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent Document de Référence.

9.4.2 AUTRES INFORMATIONS FIGURANT DANS LE PRESENT PROSPECTUS ET VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Le rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions règlementées figure au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent Document de Référence.

9.4.3 INFORMATIONS FINANCIERES FIGURANT DANS LE PRESENT PROSPECTUS ET NON TIREES DES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

NEANT

9.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES

La date des dernières informations financières vérifiées est le 30 juin 2010.
Les informations financières ont été certifiées exactes par l'Administration fiscale de Madagascar le 10 Mars 2011.

9.6 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES

A savoir :

- Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés.
- Informations financières et intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suivent la fin du dernier exercice vérifié.

NON APPLICABLE

9.7 INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sont donnés ci-après.

9.7.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES DERNIERS EXERCICES COMPTABLES

INVESTISSEMENTS AU 30 JUIN	2010	2009	2008	2007
Piste Ranotsara – Bemongo				20 000
Piste Bemongo – Mafivany				15 000
Nouvelle Base vie 600 m ²				100 000
2 Rampes alu				4 740
1 Treuil manuel 1 600 Kg et 50m de câbles				1 205
1 pelle mécanique Daewoo Solar 140				42 000
1 Brise Roche Montabert				4 800
1 Lot entretien pelle mécanique				1 214
2 Poulies moufles 9 Tonnes				3 600
1 Groupe électrogène				3 816
1 Algéco serrure sécurité				5 061
1 Lot accessoires kit pelle mécanique				2 840
1 Citerne eau potable				1 000
1 Algéco classique				2 000
1 Camion benne Renault				38 000
1 Camion Mercedes bâché				10 000
1 Porte char				7 000
1 Barge fluviale				40 000
Ordinateur et système informatique				3 600
Préparation site internet MTH				4 000
Lot matériels divers				36 344
Bac ultrason			203	
Compteur Geiger			295	
Bac ultrason			183	
Balance de précision			364	
Balance au Carat			400	
Solaire			362	
Création du site web Mines Tany Hafa		12 000		
Etude de faisabilité d'extraction industrielle	12 000			
Photos, site internet, boutique en ligne	20 000			
Traduction site internet	8 000			
Première partie du site « fonjatany-mth.com »	1 456			
TOTAL :	41 456 €	12 000 €	1 807 €	346 220 €

Certains investissements de l'année 2007 n'ont pas été amortis mais laissés en charges dans le Compte de Résultat 2007. Ce sont les constructions réalisées par **SA MINES TANY Hafa** pour son propre compte : base vie de 600 m², pistes.

Les fortes dépressions tropicales et les cyclones peuvent détruire à tout moment les infrastructures réalisées en matériaux locaux : pistes défoncées ou éboulées, toiture et fenêtres arrachées, murs fissurés ou éventrés,...

Pour ne pas prendre le risque de se retrouver avec un Actif fictif ou surévalué, **SA MINES TANY Hafa** a préféré laisser ces travaux (matériaux et main d'œuvre) en comptes de charges sans les amortir.

La barge fluviale n'a pas été amortie car elle a fait l'objet d'un accord avec la Commune de Ranotsara : suite à l'accord signé en 2007, le titre de propriété de cette barge a été cédé à titre gracieux à la Commune de Ranotsara par **SA MINES TANY Hafa** pour le franchissement du fleuve Ionaivo.

Les investissements de l'année 2008 n'ont pas été amortis et sont passés en compte d'exploitation dans le Bilan 2008.

Les travaux de création du site web de **SA MINES TANY Hafa** en 2009 ont été laissés en charges : cette opération relève plus de la publicité que d'une immobilisation incorporelle. Seuls, les travaux de préparation du site web de 2008 ont été amortis, ces travaux relevant plus de la recherche que de la publicité.

En 2010, l'étude de faisabilité (12 000 €) est passée dans le poste comptable « Etude et Recherche ». Les autres investissements (29 456 €) sont passés dans le poste comptable « Publicité ».

9.7.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Le principal investissement en cours est la création d'un site internet de présentation de la société.

Ce site internet est : fonjatany-mth.com

Pour rappel, l'adresse de la boutique en ligne, vitrine du savoir-faire de la société (notamment les sculptures en pierres précieuses, les gravures internes aux gemmes) est : tanyhafa.com

9.7.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Pour passer à la phase d'exploitation industrielle, un investissement financier conséquent est nécessaire :

- . Investissement d'exploitation minière – 18 000 000 €
- . Investissement usine lapidaire – 25 000 000 €
- . Investissements exploration minière
 - Pôle aurifère – 1 000 000 €
 - Uranium – 1 000 000 €
- . Investissements spéciaux – 20 000 000 €
- . Fonds de Roulement – 25 000 000 €

Soit un total de 90 000 000 €

Ces investissements sont à réaliser dans le respect des normes environnementales, sanitaires, sociales, et sont intégrés dans un programme de développement durable.

Ces investissements vont permettre la mise en exploitation industrielle de 5 premières mines de pierres de couleur relativement proches les unes des autres, ainsi que de la mise en place d'une usine lapidaire industrielle de très haute technologie (mécanique, numérique, laser) et de chauffage de pointe (fours électriques, fours Czochralski, Bridgman, fusion de zone,...) en zone franche sur le territoire national Malgache (Loi 89-027 modifiée et complétée par la Loi 91-020 relative au Régime de zone à Madagascar.

Voir Chapitre 16 du présent Prospectus : Programme d'investissement - Business Plan

9.8 TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

9.8.1 CONDITIONS D'EMPRUNT

Avance de trésorerie Baker Martine de 4 000 €

Ces avances étaient libellées en € et portaient intérêt au taux de 0%.
Cette facilité est assortie d'une option de remboursement par action de SA Mines Tany Hafa.

9.8.2 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DE CAPITAUX AYANT UNE INFLUENCE SENSIBLE SUR LES OPERATIONS

Il n'existe pas de restriction à l'utilisation de capitaux susceptible d'avoir une influence sensible sur les opérations.

9.8.3 SOURCES DE FINANCEMENT PREVUES POUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES :

Les investissements à venir seront financés par augmentation de capital et/ou par des prêts.

X. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un point important pour **SA MINES TANY Hafa** ainsi que pour le Gouvernement Malgache.

10.1 ACTIONS SOCIETALES

Consciente de la transformation du rôle des entreprises dans la société actuelle, MTH a entrepris de mettre en œuvre une stratégie durable appuyée sur le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise.

SA MINES TANY Hafa applique à Madagascar les législations en vigueur et va plus loin en investissant davantage dans le capital humain, le respect des droits de l'homme, et les relations avec les parties prenantes.

10.1.1 ACTIONS MENEES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

10.1.1.1 PLANS D' ACTIONS

Des plans d'actions sont conduits régulièrement sur tous les sites pour mener des campagnes d'assainissement (désinfection, désinsectisation, dératisation, lutte contre les scorpions).

10.1.1.2 SECURITE

De manière préventive, une politique vigoureuse de sensibilisation au port des équipements de sécurité de protection a été menée.

SA MINES TANY Hafa a renforcé la sécurité des véhicules par des arceaux de sécurité.

Une attention particulière a été apportée à l'entretien de la viabilité des pistes et de leur aménagement.

10.1.2 ACTIONS MENEES EN FAVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES

Equipements sanitaires

Des sanitaires ont été mis en place à l'extérieur de l'enceinte de la Base vie de Bemongo. Ils sont à la disposition des populations locales.

Don d'un bac fluvial

L'entreprise a mis à la disposition de la commune de Ranotsara un bac de transbordement fluvial pour passer le fleuve Ionaivo. Cet accord entre la Commune de Ranotsara et **SA MINES TANY Hafa** a fait l'objet d'un contrat signé en 2007.

10.1.3 ACTIONS D'INTERET SOCIAL

Conformément aux engagements pris par l'entreprise dans le cadre de sa note d'Etude d'Impact Environnemental (EIE), diverses actions ont été menées :

Donation à la commune de Ranotsara
Donation à l'école d'Haridaly

Création d'emplois pour les femmes en situation difficile
Evacuation sanitaire sur l'hôpital d'Ihosy
Donation régulière de vêtements
Fourniture de moustiquaires imprégnées aux populations locales (lutte antipaludéenne)
Education des enfants et des adultes aux problèmes environnementaux
Donation d'un bac fluvial

10.2 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le respect des lois et règlements en vigueur à Madagascar implique la réalisation d'Etude d'Impact Environnemental (EIE).

10.2.1 ETUDES ET EVALUATION D'IMPACT

Ces études d'impact sont conduites avec le concours des populations et des autorités locales. Les représentants et chefs de village, les hauts fonctionnaires régionaux et nationaux, etc. sont ainsi consultés et impliqués lors des réunions.

Au-delà de ces assurances, un certain nombre de mesures sont prises pour prévenir les dégradations de l'environnement ou sa réhabilitation. C'est le cas, par exemple, de la réhabilitation du site de Marosely dévastée par une horde de pillards.

10.2.2 DES MESURES EFFICACES DE SAUVEGARDE NATURELLE

Pour lutter contre la dégradation des sols et des coulées de boue dans les rizières et les rivières, une attention particulière est portée sur les travaux de terrassement des routes, ainsi que sur les excavations d'exploitation.

Le nettoyage et le curage des rivières, des Sakasakas (notamment après la saison des pluies) sont systématiquement entrepris afin de redonner vie aux eaux utilisées par les populations riveraines dans le cadre de leurs activités domestiques ou économiques.

10.2.3 ACTIONS MENEES AU SEIN DE SA MINES TANY HAFA

Afin de mieux contribuer à la sauvegarde naturelle, la société a pour objectif :

- La sensibilisation et l'information du personnel
- La gestion des déchets
- Le stockage et la manipulation des produits chimiques, notamment les liquides de densité

XI. FONCTIONNEMENT DE SA MINES TANY HAF

Les informations relatives à la société sont établies ci-après.

11.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Les informations sur la société sont essentiellement d'ordre juridique.

11.1.1 RAISON SOCIALE

Dénomination : **SA MINES TANY HAF**

La société est aujourd'hui une société anonyme administrée par un Conseil d'Administration (CA).

11.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE

MTH est inscrite au Registre du Commerce de Fianarantsoa sous le numéro FTSOA 2005-B-004.

Son code NIF (Numéro d'Identification Fiscale) est 269 6968.

Son code d'identification statistique est 14312 24 2004 000010.

Sa carte professionnelle porte le numéro 0032202 CP 1005.

11.1.3 DATE DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE ET DUREE

La société a été créée le 04 Janvier 1999.

Sa durée de vie est de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

11.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

Le siège social est :

COMMUNE RURALE DE RANOTSARA-AVARATRA
LIEU-DIT BEMONGO
BP 34
313 IHOSY
MADAGASCAR

TÉL : 00 870 762 569 159

FAX : 00 870 762 569 161

E MAIL : gerard.risacher@tanyhafa.com

La société a été constituée conformément au droit en vigueur dans la République de Madagascar.

SA MINES TANY HAF est une Société Anonyme dirigée par un Conseil d'Administration, soumise aux dispositions de la Loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales, ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires Malgaches qui lui sont applicables.

11.2 INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIETE

Les informations statutaires essentielles sont définies ci-après

11.2.1 OBJET SOCIAL

L'Article 2 des Statuts stipule que l'objet social de MTH est, tant à Madagascar qu'à l'étranger :

- La prospection, la recherche, l'exploration, l'extraction, l'exploitation, la possession, la détention, la transformation, la commercialisation en République de Madagascar et à l'exportation de l'ensemble des constituants du sol et du sous-sol, notamment les substances minérales sous leurs formes brutes, semi-finies, en vrac ou conditionnées,..., ainsi que toutes les substances solides ou semi solides, liquides ou semi-liquides, gazeuses ou semi-gazeuses.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

11.2.2 RESUME DES STIPULATIONS STATUTAIRES CONCERNANT LES MEMBRES DU CA

Il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du CA sur les titres de la société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la société en cette matière.

11.2.3 CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE – DROIT DE VOTE DOUBLE

Dans toutes les AG, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action de catégorie B donne droit à une voix.

Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées de catégorie A.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, par élévation du montant nominal des actions existantes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

11.2.4 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte sur des registres officiels cotés et paraphés, et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

11.2.5. PROCEDURE DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des Statuts doit être décidée ou autorisée par l'AG des actionnaires statuant avec conditions de quorum et de majorité requise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les AG extraordinaires.

11.2.6 CONVOCATION ET ADMISSION AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

La tenue des AG est organisée comme suit.

11.2.6.1 CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES (AG)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi et les Statuts, par le CA ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

11.2.6.2 ACCES ET PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX AG

L'AG, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents, les dissidents, ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux AG et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux AG personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société.

Les titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur l'avis de convocation, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte, et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le CA à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Ce formulaire doit être reçu par la société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent, sur décision du CA, participer aux Assemblées par audio ou visio-conférence, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

L'AGO prend toutes les décisions autres que celles concernant la compétence des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) visées par la loi Malgache 2003-36.

L'AGO est réunie chaque année par le CA dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

Le quorum applicable pour les AGO sur première convocation est de 50% des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, et ayant le droit de vote.

Si les conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables à partir de 25% des actions représentées.

L'AGO statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

Conformément à la loi 2003-36, les Assemblées Générales sont dites Extraordinaires quand leur objet est d'apporter une modification aux Statuts de la société ou à sa nationalité.

Les AGE sont réunies chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, au moins 50% et sur deuxième convocation, au moins 25% des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois, les augmentations de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les AGO.

11.2.7 STIPULATIONS DES STATUTS OU DE TOUT REGLEMENT INTERIEUR POUVANT RETARDER LE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.2.8 SEUILS STATUTAIRES

Outre les seuils pouvant être prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une portion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5%, puis à toute tranche supplémentaire de 5% du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la société, doit informer **SA MINES TANY Hafa** du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la société qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédés par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

11.2.9 STIPULATIONS RENFORÇANT LES REGLES LEGALES REGISSANT LA MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des Statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la société.

11.3 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se divise en capital souscrit et capital autorisé.

11.3.1 CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL AUTORISE

Le capital souscrit est le capital apparaissant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

11.3.1.1 CAPITAL SOUSCRIT

Au 30 Juin 2010, le Capital Social de **SA MINES TANY Hafa** est de 895 105 552 000 Ariary.

Il est divisé en 40 686 616 Actions de 22 000 Ariary au nominal chacune, entièrement libérées.

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

Le capital social de la société peut être augmenté, réduit, ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.3.1.2 CAPITAL AUTORISE

Les délégations accordées par l'AG au CA en matière d'augmentation de capital à la date du présent Document de référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice jusqu'au jour de présent Document de référence sont données au Chapitre 13 – Annexes Financières du présent Document de Référence.

Il ressort de cette Annexe qu'au 30 Juin 2010, la société est autorisée à lever 100 millions d'Euros (8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 10 Juin 2010) supplémentaires en plusieurs fois en apport de Capital social.

11.3.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

NON APPLICABLE

11.3.3 ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

NEANT

11.3.4 VALEURS MOBILIERES DONNANT A TERME ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

NEANT

11.3.5 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

AU 30 JUIN	2008	2009	2010
Montant du Capital social (en €)	357 414 983	357 518 682	274 994 025
Montant du capital social (en Ariary)	893 537 458 000	893 796 706 000	895 105 552 000

11.3.6 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL POST CLOTURE

- Capital au 30 Juin 2010 : 895 105 552 000 ARIARY
- Augmentation de Capital : 3 071 772 000 ARIARY
- Capital au 30 Avril 2011 : 898 177 324 000 ARIARY

Nombre d'Actions émises au 30 Avril 2011 :

Total actions Nominatives : 31 101 591
Total actions Porteur : 9 724 651

Total actions au 30 Avril 2011 : 40 826 242
Valeur nominale Action : 22 000 ARIARY

11.3.7 DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL

Les tableaux figurant ci-dessous permettent d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de

SA MINES TANY Hafa résultant de l'émission de nouvelles Actions donnant accès au Capital de la société.

Capital au 30 Avril 2011 : **40 826 242 Actions** dont **31 101 591 Actions Nominatives** et **9 724 651 Actions au Porteur**.

11.3.8 DEPENSES LIEES A L'EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES

SA MINES TANY prend en charge les dépenses liées à l'émission des actions nouvelles auprès de l'Administration Fiscale ainsi qu'auprès du Tribunal de 1^{ère} instance d'IHOSY.

11.3.9 SITUATION AVANT L'EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPITAL
SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY	23 005 780	56.54
SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES	4 158 959	10.22
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION	3 642 168	8.95
Madame RAKOTONAIVO Jeanne d' Arc	2 399 554	5.90
Monsieur OFFANT Denis	3 094 447	7.61
Monsieur CHAFFARD Grégory	84 288	0.21
Monsieur RISACHER Gérard	261 822	0.64
Autres associés	4 039 598	9.93
TOTAL ACTIONS au 30 Juin 2010	40 686 616 Actions	

11.3.10 SITUATION APRES L'EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPITAL
SA VULCAIN GEMS TECHNOLOGY	23 008 405	56.36
SA POLYNESIENNE DE PIERRES PRECIEUSES	4 158 959	10.19
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORPORATION	3 678 920	9.01
Madame RAKOTONAIVO Jeanne d' Arc	2 400 702	5.88
Monsieur OFFANT Denis	3 126 544	7.66
Monsieur CHAFFARD Grégory	85 138	0.21
Monsieur RISACHER Gérard	262 486	0.64
Autres associés	4 104 963	10.05
TOTAL ACTIONS au 30 Avril 2011	40 826 117 Actions	

XII. AUTRES

Les informations diverses sont portées ci-après.

12.1 CONTRATS IMPORTANTS

Au 30 Juin 2010, **SA MINES TANY Hafa** n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats relatifs à la bonne marche quotidienne de ses activités.

12.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A l'exception de ce qui figure ci-dessous, à la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité, et le patrimoine de l'entreprise.

LITIGES DE MESSIEURS COHEN CLEMENT, LIND BERNINO, MALIN SAMUEL, AVANA & AVUNA GROUP ET CONSORTS

25 Avril 2008

SA MINES TANY Hafa saisit le Procureur de la République d'Ihosy sur les manœuvres hostiles de Messieurs Bernino Lind et Clément Cohen par courriers recommandés RK 32502 469 0FR et RK 32502 470 9FR, datés du 21 Avril 2008.

Sur le plan pénal, il est reproché à Monsieur Clément Cohen les faits suivants :

- Abus de confiance
- Détournement de l'Administration légale de **SA MINES TANY Hafa**
- Usurpation de fonction élective d'Administrateur
- Abus de bien social

Sur le plan pénal, il est reproché à Monsieur Bernino Lind les faits suivants :

- Abus de bien social
- Abus de confiance

Sur le plan civil, il est reproché à Monsieur Clément Cohen les violations statutaires suivantes :

- Violation de l'Article 31 des Statuts de **SA MINES TANY Hafa** : « Clause de secret professionnel applicable aux associés »
- Violation de l'Article 32 des Statuts de **SA MINES TANY Hafa** : « Clause de non-concurrence des associés »

Sur le plan civil, il est reproché à Monsieur Bernino Lind les violations statutaires suivantes :

- Violation de l'Article 32 des Statuts de **SA MINES TANY Hafa** : « Clause de non-concurrence des associés »

20 Août 2009

Un complément d'information (n° 01) est adressé par la société à M. le Directeur Général de la Police Judiciaire d'Antananarivo.

La caractérisation des faits criminels identifiés et évoqués dans ce rapport, en application du Code Pénal Malgache, est la suivante :

- Association de malfaiteurs
- Abus de confiance
- Tentative d'extorsion de fonds par la contrainte financière
- Escroquerie, notamment par l'emploi de sociétés

- Vol et recel de vol
- Faux et usage de faux

21 Octobre 2009

Un complément d'information (n° 02) est adressé par la société à M. le Directeur Général de la Police Judiciaire d'Antananarivo

La caractérisation des faits criminels identifiés et évoqués dans ce rapport, en application du Code Pénal Malgache, est la suivante :

- Vol
- Recel
- Faux témoignage

08 Novembre 2009

Un complément d'information (n° 03) est adressé par la société à M. le Directeur Général de la Police Judiciaire d'Antananarivo

La caractérisation des faits criminels identifiés et évoqués dans ce rapport, en application du Code Pénal Malgache, est la suivante :

- Préméditation des actes criminels

En Octobre 2009, Mme la Ministre de la Justice de la République de Madagascar sollicite officiellement l'assistance judiciaire des Républiques Française, Helvétique et Espagnole dans le cadre du litige en cours entre **SA MINES TANY Hafa** et Messieurs Lind Bernino, Cohen Clément, AVANA GROUP ET CONSORTS.

La volonté de la République de Madagascar de faire extradier les auteurs présumés de spoliations organisées à l'encontre d'une société de droit Malgache pour les juger à Antananarivo démontre que malgré une instabilité politique chronique, la continuité de l'Etat est assurée, que Madagascar est un Etat de Droit, respectueux des lois et règlements en vigueur sur son Territoire et à l'international.

24 Juin 2010

Monsieur MONY Jean-Baptiste Prosper, Procureur de la république émet d'une part :

- Sous référence n° 537/PRI/I0, un mandat d'arrêt assorti d'un ordre d'incarcération immédiat à l'encontre de Monsieur LIND Bernino pour abus de confiance, escroquerie, vol, faux et usage de faux.

Et d'autre part :

- Sous référence n° 537/PRI/I0, un mandat d'arrêt assorti d'un ordre d'incarcération immédiat à l'encontre de Monsieur COHEN Clément pour abus de confiance, escroquerie, vol, faux et usage de faux.

02 Février 2011

Dans le cadre de l'association de malfaiteurs constituée, Mr Mony Jean-Baptiste Prosper, Procureur de la République de Madagascar, émet de nombreux mandats d'arrêt avec ordre d'incarcération immédiate pour les mis en cause suivants :

- Mr Samuel Malin, CEO d'Avana Group, fondateur de Madagascar Oil (société très connue médiatiquement pour fraude fiscale (amende de 10 millions US\$), spéculation financière, détention de permis illicites au regard du Code minier et des hydrocarbures de Madagascar) pour association de malfaiteurs, escroquerie, abus de confiance.

- Mr Tim Nelson pour association de malfaiteurs, escroquerie, abus de confiance.
- Mr Sevdermish Menahem pour association de malfaiteurs, vol, recel, abus de confiance, escroquerie.
- Mr Mashiah Albert pour association de malfaiteurs, vol, recel, abus de confiance, escroquerie.
- Mr Favre Jean-Luc, avocat de Messieurs Clément Cohen et Bernino Lind, pour faux et usage de faux, abus de confiance, escroquerie, recel, tentative de vol, association de malfaiteurs.

12.3 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

La société est propriétaire de son siège social. Le terrain fait l'objet d'un bail avec le propriétaire coutumier.

La société est également propriétaire de la base vie de SAHAMBANO.

La société est propriétaire de son équipement et installation d'extraction (pelle mécanique, camions de chantiers, sluices,...) nécessaire à son échantillonnage massif.

12.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – BREVETS ET LICENCES

La société développe une activité de recherche et de développement sur le chauffage et la recristallisation des corindons (rubis et saphirs), mais elle ne détient aucun brevet ni aucune licence.

La société est propriétaire de dessins artistiques concernant des collections de bijoux.

12.5 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

12.5.1 THESE UNIVERSITAIRE INTITULEE « NOUVELLES METHODES DE CARTOGRAPHIE SUR LE SOCLE PROTEROZOÏQUE DU SUD DE MADAGASCAR »

Le 05 Juin 2009, une thèse universitaire intitulée « *Nouvelles méthodes de cartographie sur le socle protérozoïque du Sud de Madagascar* » soutenue par Elisa Brice Ranrianasolo indique la présence de kimberlites diamantifères dans les régions d'Analavoka et de Lavaraty, faisant partie intégrante du patrimoine minier de **SA MINES TANY Hafa**.

Cette thèse a été publiée dans sa première version le 15 Juillet 2010. Elle est disponible sur le site internet de la société : fonjatany-mth.com

12.5.2 MADAGASCAR, LEADER DE LA PRODUCTION MONDIALE DES PIERRES DE COULEUR POUR LE XXIEME SIECLE

Les cahiers d'Outre Mer, dans son numéro 236 (Octobre-Décembre 2006) « Mondialisation de l'Economie et géographie des espaces tropicaux », publie un article « Les filières « Pierres Précieuses » et « Diamants » : la fin de deux trajectoires parallèles ? » article écrit par Rémy CANAVESIO et publié par les presses universitaires de Bordeaux.

Cette publication indépendante certifie que Madagascar deviendra le leader de la production mondiale des pierres précieuses de couleur au XXIème siècle.

Ce document est disponible sur le site internet de la société : fonjatany-mth.com

12.6 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Certains documents internes de la société sont accessibles au public soit après leur publication soit après leur dépôt au greffe du Tribunal d'Ihosy.

12.6.1 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Nous appliquons strictement la loi n°2003-036 du 30 Janvier 2004 sur les sociétés commerciales et son décret d'application n°2004-453 du 6 avril 2004,
A savoir :

Art. 544 - En ce qui concerne l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, tout actionnaire a le droit, pour lui-même ou par le mandataire qu'il a nommément désigné pour le représenter à l'assemblée générale, de prendre connaissance au siège social :

- 1° des états financiers de synthèse ;
- 2° de la liste des Administrateurs lorsqu'un Conseil d'Administration a été constitué ;
- 3° des rapports du Commissaire aux Comptes et du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur général qui sont soumis à l'Assemblée ;
- 4° le cas échéant, du texte de l'exposé des motifs, des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration ou au poste d'administrateur général ;
- 5° de la liste des actionnaires ;
- 6° des rémunérations versées aux dirigeants sociaux certifiées par les commissaires aux comptes.

Art. 545 - Le droit pour l'actionnaire de prendre connaissance emporte celui de prendre copie à ses frais. Le droit de prendre connaissance s'exerce durant les quinze jours qui précèdent la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 546 - En ce qui concerne les assemblées autres que l'assemblée générale ordinaire annuelle, le droit de prendre connaissance porte sur le texte des résolutions proposées, le rapport du conseil d'administration ou de l'administrateur général et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ou du liquidateur.

Art. 547 - Tout actionnaire peut, en outre, et à toute époque, prendre connaissance et, à ses frais, copie :

- 1° des documents sociaux visés à l'article précédent concernant les trois derniers exercices ;
- 2° des procès-verbaux et des feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices ;
- 3° de tous autres documents, si les statuts le prévoient.

De même, tout associé peut, deux fois par exercice, poser des questions écrites au président directeur général, au directeur général ou à l'administrateur général sur tous faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. La réponse est communiquée au commissaire aux comptes.

Art. 548 - Le droit de communication prévu aux articles 544, 546 et 547 appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

Art. 549 - Si la société refuse de communiquer tout ou partie des documents visés aux articles 544, 546 et 547, il est statué sur ce refus, à la demande de l'actionnaire, par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

Le président du Tribunal de Commerce peut ordonner à la société, sous astreinte, de communiquer les documents à l'actionnaire dans les conditions fixées aux articles 544, 546 et 547.

12.6.2 CALENDRIER INDICATIF DE LA COMMUNICATION

L'approbation des comptes clos au 30 Juin 2010 a eu lieu par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 30 Novembre 2011.

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité l'arrêté des Etats financiers clos au 30 Juin 2010 et a autorisé leur publication après validation par l'AGO statuant sur cet exercice le 30 Novembre 2011.

Les différentes Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) et Ordinaires (AGO) qui se sont déroulées durant l'exercice clos au 30 Juin 2010 sont les suivantes :

- .AGO du 28 Septembre 2009
- .AGO du 12 Novembre 2009
- .AGO du 13 Décembre 2009
- .AGO du 21 Décembre 2009
- .AGE du 10 Juin 2010

12.7 INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

NEANT

XIII. ANNEXES FINANCIERES

13.1 ANNEXE 1 – INFORMATIONS

Conformément à la Loi n° 2003-036 en date du 30 janvier 2004 régissant les sociétés commerciales et les marchés financiers ainsi que son Décret d'application n° 2004-453, **SA MINES TANY Hafa**, société anonyme faisant appel à l'épargne publique, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publiées ou rendues publiques au cours des 24 derniers mois, afin de satisfaire à ses obligations législatives et réglementaires.

13.1.1 INFORMATIONS PUBLIEES

DATE PUBLICATION	LIBELLE	SUPPORT /LIEU
30 JUIN 2008	Rapport d'activités et de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 Juin 2008	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2008	Bilan au 30 Juin 2008 Compte de Résultat Tableau des flux de trésorerie Etat de variation des Capitaux Propres Tableau d'amortissement	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2008	Rapport Annuel Environnemental	ONE-Office National de l'Environnement, Ministère chargé de l'Environnement - 101 Antananarivo
30 JUIN 2008	Rapport Annuel au Ministère des Mines	Délégation régionale des Mines - 301 Fianarantsoa Ministère de l'Energie et des Mines - 101 Antananarivo
30 JUIN 2009	Rapport d'activités et de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 30 Juin 2009	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2009	Bilan au 30 Juin 2009, Compte de Résultat, Tableau des Flux de Trésorerie, Etat de variation des Capitaux Propres, Tableau des Amortissements	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2009	Rapport Annuel Environnemental	ONE-Office National de l'Environnement, Ministère chargé de l'Environnement - 101 Antananarivo
30 JUIN 2009	Rapport Annuel au Ministère des Mines	Délégation régionale des Mines - 301 Fianarantsoa Ministère de l'Energie et des Mines - 101 Antananarivo
30 JUIN 2010	Rapport d'activités et de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 30 Juin 2010	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2010	Bilan au 30 Juin 2010, Compte de Résultat, Tableau des Flux de Trésorerie, Etat de variation des Capitaux Propres, Tableau des Amortissements	Administration Fiscale d'Ihoso – 313 Ihoso Greffe du Tribunal de 1 ^{ère} Instance d'Ihoso – 313 Ihoso
30 JUIN 2010	Rapport Annuel Environnemental	ONE-Office National de l'Environnement, Ministère chargé de l'Environnement - 101 Antananarivo
30 JUIN 2010	Rapport Annuel au Ministère des Mines	Délégation régionale des Mines 301 Fianarantsoa Ministère de l'Energie et des Mines 101 Antananarivo

13.1.2 INFORMATIONS SOCIETALES

- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 21 Décembre 2009, en date du 12 Novembre 2009.
- Insertion « Convocation à l'AGO du 21 Décembre 2009 » dans le quotidien Midi Madagascar
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 13 Décembre 2009 en date du 28 Septembre 2009.
- Insertion « Convocation à l'AGO du 13 Décembre 2009 » dans le quotidien Midi Madagascar
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 12 Novembre 2009 en date du 30 Octobre 2009
- Insertion « Convocation à l'AGO du 12 Novembre 2009 » dans le quotidien national « Midi Madagascar » (Exercice clos au 30 Juin 2008)
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 28 Septembre 2009 en date du 15 Août 2009
- Insertion « Convocation à l'AGO du 28 Septembre 2009 » dans le quotidien national « Midi Madagascar » (Exercice clos au 30 Juin 2007)
- Lettre du 22 Mai 2010 d'avis de réunion de l'Assemblée Générale du 10 Juin 2010
- Insertion « Convocation à l'Assemblée Générale du 10 Juin 2010 » dans le quotidien Midi Madagascar

13.1.3 INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

DATE	TITRE
2007	Caractérisation pétrographique et minéralogique du gisement à saphirs de Sahambano par Yohann OFFANT
JUIN 2005	Madagascar, paradis des gemmes : les saphirs gemmes de Sahambano. Ecole supérieure de géologie de Nancy
14 AVRIL 2006	Les corindons associés aux roches métamorphiques du sud de Madagascar. Le gisement de saphirs de Zazafotsoy, Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. par M. ANDRIAMAMONJY Solofomampielly Alfred
14 AVRIL 2006	Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du sud de Madagascar. Le gisement de saphir de Sahamabano (sud-est d'Ihoso), Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. par M. RALANTOARISON Louis Théogène
DECEMBRE 2006	Les saphirs multicolores de Sahambano et Zazafotsy, région granulitique d'Ihoso, Madagascar. Revue de gemmologie, AFG n° 158 décembre 2006
MARS 2007	Les gisements de corindons gemmes de Madagascar. Revue de Gemmologie, AFG n° 159
2008	Oxygen isotope systematic of gem corundum deposits in Madagascar : relevance for their geological origin. Doctor Gaston GIULINAI (IRD-CNRS)
2008	Gem corundum deposit of Madagascar, a review. Ore Geology Reviews.
30 JUIN 2008	Géophysique aéroportée : Fascicule 1 intitulé "Etat des connaissances géologiques et minières" par Mme RATEFIARIMINO
30 JUIN 2008	Géophysique aéroportée Fascicule 2 intitulé « Modélisation des différents types de minéralisation » par Mme RATEFIARIMINO
05 JUIN 2009	Nouvelles méthodes cartographiques sur le socle protérozoïque du Sud de Madagascar par Elisa Brice Randrianasolo Présence de kimberlites diamantifères sur certains permis miniers de SA MINES TANY HAFA
Juin 2010	Les Corindons gemmes dans les Basaltes alcalins et leurs enclaves à Madagascar. Signification minéralogique et pétrologique. Mme Rakotosamizany Saholy – Université de Nancy (France)

13.1.4 DISPONIBILITE DE L'INFORMATION

13.1.4.1 EN VERSION ELECTRONIQUE

Les déclarations, document de référence, notes, informations scientifiques sont disponibles sous forme de CD Rom. Les parutions sur le journal « Midi Madagaskar » sont également disponibles sous forme de CD Rom ainsi que les comptes annuels déposés au greffe du Tribunal de Première instance d'Ihosy.

L'ensemble de ces documents sont disponibles sur le site de la société : fonjatany-mth.com

13.1.4.2 EN VERSION IMPRIMEE

Tous les documents mentionnés dans le présent Document de Référence annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la société :

SA MINES TANY Hafa, commune rurale de Ranotsara-Avaratra, 313 Ihosy, Madagascar.

13.2 ANNEXE 2 - RESOLUTIONS

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2010
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des états financiers de synthèse arrêtés au 30 Juin 2010, certifiés et vérifiés par l'administration fiscale en date du 10 Mars 2011.
- Appel à l'épargne publique
- Rachat partiel ou total des actions, une fois l'appel à l'épargne publique réalisé
- Questions diverses
- Pouvoir pour les formalités légales

ORDRE DU JOUR A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation du capital social
- Modifications statutaires

ORDRE DU JOUR DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 Juin 2010

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de réintégration de l'exercice clos le 30 Juin 2010

TROISIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société émises avant le 30 Juillet 2005.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions règlementées visées à l'article n° 40 des Statuts et concernant les articles n° 464 de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales.

CINQUIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire appel à l'épargne publique. Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital.

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter partiellement ou totalement les actions de certains associés, une fois l'appel à l'épargne publique réalisé. Autorisation et validation de l'augmentation de capital intitulée "Additif n°20".

ORDRE DU JOUR DES RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

Abrogation des Articles n° 8 et 34 des Statuts réformés en date du 10 Juin 2010 et adoption des Articles nouveaux n° 8 et 34.

Vote de confiance sur la poursuite des mandats des Administrateurs.

HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital.

DIXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, de bénéfices, ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.

ONZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la société et/ou de ses filiales.

DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux.

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires

QUATORZIEME RESOLUTION

Autorisation et validation de l'augmentation de capital intitulée «Additif n°20 », avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions. Prix d'émission : sur le rapport du Conseil d'Administration du 15 avril 2006, le prix d'émission des actions est fixé à la somme de 22.000 Ariary par l'Assemblée Générale.

QUINZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités.

ORDRE DU JOUR A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 Juin 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 Juin 2010, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale arrête la perte de l'exercice 2010 à – 144 619 €.

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2010.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'entreprise, approuve les comptes comprenant le Bilan, le Compte de Résultat, le Tableau des flux de Trésorerie, l'état de variation des Capitaux Propres, le Tableau des Amortissements tels qu'ils lui ont été présentés ; c'est-à-dire portant la certification de l'Administration Fiscale en date du 10 Mars 2011, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société émises avant le 30 Juillet 2005).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, pour une période de 36 mois, à compter de la présente assemblée, à acheter ses propres actions émises avant le 30 Juillet 2005, dans la limite de 3 % du montant du Capital Social existant au jour de la présente assemblée générale dans les conditions suivantes.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat par la société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 9 euros ou son équivalent en Ariary par action, et que le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 8 euros ou son équivalent en Ariary par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence. Le montant maximum des fonds destiné au programme de rachat s'élève en conséquence à 8.249.820 € ou son équivalent en Ariary, tel que calculé sur la base du capital social au 30 juin 2010, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 3 % du nombre total d'actions composant le capital social de la société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport ne pourra excéder 1,5 % de son capital. Cette limite s'applique à un montant du capital social de la société qui, le cas échéant, sera ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- a) Conserver les actions de la société MTH qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- b) Attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux.
- c) Remettre les actions de la société MTH, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la société, aux porteurs desdits titres.
- d) Animer le marché secondaire des titres de la société, cette animation pouvant être réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- e) Annuler les titres rachetés et réduire le capital de la société en application de la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales et en application de la 13^{ème} résolution de la présente assemblée sous réserve de son adoption.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Madagascar, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, à toute délégation antérieure de même nature.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions règlementées visées à l'article n° 40 des Statuts et concernant les articles n° 464 de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, sur les conventions règlementées relatives à l'exercice clos le 30 Juin 2010, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire appel à l'épargne publique).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve et autorise le conseil d'Administration à l'effet de faire appel à l'épargne publique sur les territoires suivants : Madagascar, Union Européenne et l'Espace Economique Européen. En outre, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour conclure tout accord, effectuer toutes formalités auprès des différentes autorités des marchés financiers compétentes aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter partiellement ou totalement des actions de certains associés, une fois l'appel à l'épargne publique réalisé.).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve et autorise le Conseil d'Administration à l'effet de racheter partiellement ou totalement les actions de certains associés une fois l'appel à l'épargne publique réalisé, ayant investi entre le 1^{er} août 2006 et le 30 juin 2009 ; l'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par la société de ses propres actions sera calculé sur la valeur intrinsèque financière de l'action, au moment précis de la demande formulée par écrit par l'associé sortant. Le montant maximum des fonds destinés au programme de sortie des associés s'élève à la somme de deux millions d'euros.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(Abrogation des Articles n° 8 et 34 des Statuts réformés en date du 10 Juin 2010 et adoption des Articles nouveaux n° 8 et 34).

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées Générales Extraordinaires approuve l'abrogation des Articles n° 8 et 34 des Statuts réformés en date du 10 Juin 2010 enregistrés par acte de dépôt n° AG/ISY/11 du 31 Mai 2011 auprès du greffier en chef du Tribunal de Première Instance d'Ihosy - Madagascar.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires adopte les articles statutaires nouveaux suivants :

Article 8 : Capital Social

Il est rappelé que la société bénéficie de l'article 02.11.13 – CGI - stipulant l'enregistrement au droit fixe car elle est dans la période antérieure à toute production minière et qu'il n'existe aucune transmission entre les associés et autres personnes.

Le capital social est fixé au 30 Juin 2010 à la somme de 895 105 552 000 Ariary

Il est divisé en 40 686 616 Actions de même montant, soit 22.000 Ariary chacune, dont :

- 31 021 131 Actions Nominatives (76,24% du Capital Social)
- 9 665 485 Actions au Porteur (23,76% du Capital Social)

Toutes entièrement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

Article 34 : Nomination des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés pour une durée de six années qui expirera lors :

- de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 pour :
 - Madame Jeanne d'Arc Rakotonaivo
Demeurant lot III E 108, Mahamasina Sud 101 Antananarivo, Madagascar
 - Monsieur Grégory Chaffard
Demeurant 5, impasse Saint-Georges, 13220 Châteauneuf-les-Martigues, France
 - Monsieur Denis Offant
Demeurant Les Bonfils, 13122 Ventabren, France
 - S.A. " VGT ", Tortola, BVI
Représentée par Madame Jeanne d'Arc Rakotonaivo, spécialement autorisée aux fins des présentes selon délibération du conseil d'administration du 25 mars 2003.
 - S.A. " 3P ", Tortola, BVI
Représentée par Madame Jeanne d'Arc Rakotonaivo, spécialement autorisée aux fins des présentes selon délibération du conseil d'administration du 25 mars 2003.
- de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 pour :
 - Monsieur Gérard Risacher
Demeurant s/c SIG, 15 ZA Galmot, 97300 Cayenne, Guyane Française
- de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012 pour :

- SA THI, Tortola (BVI)
Représentée par Monsieur VELLUTINI Lyonnel, spécialement autorisé aux fins des présentes selon délibération du Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008.

Tous soussignés, qui déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter ce mandat et affirment qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer cette mission.

HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 10 Juin 2010
- b) De déléguer au Conseil d'Administration, sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la présente assemblée générale, pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant à Madagascar qu'à l'étranger, l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B existantes ou à émettre de la société SA Mines Tany Hafa.
- c) Que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne devra pas excéder la somme totale de cent millions d'Euros (100.000.000 €) ou son équivalent en Ariary
- d) Que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfices, primes, compensation de créances liquides et exigibles est établi dans les conditions et limites fixées par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- e) De supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvellement émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des associés entrant et de renoncer à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation
- f) De donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, en un ou plusieurs fois, la présente délégation de compétence, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et pour déterminer les conditions de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence, notamment :
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires
 - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution
 - fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus. Fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, notamment leur date de jouissance, les modalités de leur libération, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions de catégorie A ou B à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites
 - déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution

- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions
- imputer, à sa seule initiative, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles, ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les Statuts.

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 10 Juin 2010.
- b) De déléguer au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la date de la présente assemblée générale, pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital de la société MTH et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société, étant précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- c) Que le montant nominal de la ou des augmentations de capital de la société MTH susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cent millions d'Euros (100 000 000 €) ou son équivalent en Ariary ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société MTH

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société MTH, de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, aux fins de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, pour déterminer les conditions d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation de toute augmentation de capital en résultant, et procéder à la modification corrélative des Statuts et pour, à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférant, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation et plus généralement, pour prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions.

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, de bénéfices, ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales.

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 36 mois à compter de l'adoption de la présente résolution pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la société par l'incorporation, successive ou simultanée au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- 2) Décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration, et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cent millions d'Euros (100.000.000 €) ou de son équivalent en Ariary, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société et de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les autres résolutions de cette assemblée générale. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation de compétence et notamment : fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal de chacune des actions existantes sera augmenté, arrêter les montants, dates et conditions des émissions, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes prendra effet ;
- 3) Décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées au titulaire des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ; et
- 4) Plus généralement, prendre toute disposition, et, passer tous accords pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
- 5)

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la société et/ou de ses filiales.).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et de gestion du Conseil, décide :

- 1) De déléguer au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 36 mois à compter de la présente assemblée générale, pour décider en une ou plusieurs fois, et ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant à Madagascar qu'à l'étranger, l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société réservées aux salariés de la société et/ ou des sociétés ou groupements liés à la société au sens des dispositions de loi n° 2003-036, qui sont, le cas échéant adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, et/ou de tout fonds commun de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux, ou encore d'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.
- 2) Que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne devra pas excéder la somme totale de cent millions d'Euros (100.000.000 €) ou de son équivalent en Ariray, étant précisé que ce plafond est fixé, compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires, le droit attaché aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par cette assemblée générale ;
- 3) Que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par la loi, est fixé à cent millions d'Euros (100.000.000 €) ou de son équivalent en Ariray étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et de façon autonome et distincte du plafond des autres résolutions de cette assemblée générale
- 4) De supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la société et/ou des sociétés liées à la société au sens des dispositions de la loi 2003-036 et de renoncer à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation
- 5) De fixer la décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à 30% de la moyenne des premières ventes de gré à gré de l'action SA Mines Tany Hafa
- 6) De donner tout pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation de compétence, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées et , notamment, pour déterminer les conditions de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment
 - a. Arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés ou groupements dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs

- mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement
- b. Déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs
 - c. Fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement aux actions émises ou aux titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution
 - d. Déterminer la nature et modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite
 - e. Fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions
 - f. Constaté la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites
 - g. Déterminer s'il y a lieu la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
 - h. Déterminer s'il y a lieu le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions ;
 - i. Imputer, à sa seule initiative, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur ; et
 - j. D'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toute décision et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et, notamment pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles, ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les Statuts.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et de gestion du Conseil, décide :

- 1) De déléguer au Conseil d'Administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite au profit des salariés (ou de certains d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de loi n° 2003-036, d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ;
- 2) Que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra représenter plus de 0,5% du capital social à ce jour ;

- 3) Prend acte que la présente autorisation comporte de plein droit renonciation des actionnaires à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles ; et
- 4) Que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans à compter de l'attribution définitive des dites actions

L'Assemblée Générale prend acte que la présente décision comporte dans les dispositions prévues par les dispositions légales et réglementaires, renonciation de plein droit des actionnaires au profit des attributaires d'actions gratuites, à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée Générale fixe à trente six (36) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment d'arrêter la liste des bénéficiaires d'actions gratuites, fixer les conditions et , le cas échéant, les critères d'attribution, fixer les dates de jouissance des actions, le cas échéant de constater l'augmentation de capital, modifier les Statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire.

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et de gestion du Conseil, décide :

- 1) De déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du capital de la société par période de 24 mois, tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisées par la présente assemblée générale ou encore de programme de rachat d'actions autorisé antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée
- 2) Que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « primes d'émission » ou sur tout poste de réserve disponible y compris la réserve légale
- 3) De déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les lois et les règlements, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts
- 4) De fixer à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de cette autorisation

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation et validation de l'augmentation de capital intitulée "Additif n°20" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions. Prix d'émission : sur le rapport du Conseil d'Administration du 15 avril 2006, le prix d'émission des actions est fixé à la somme de **22.000 Ariary** par l'Assemblée Générale.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration conformément à la **loi n°2003-036** régissant les sociétés commerciales et valide l'augmentation de capital intitulée "Additif n°20" avec

suppression du droit préférentiel de souscription d'actions. Prix d'émission : sur le rapport du Conseil d'Administration du 15 avril 2006, le prix d'émission des actions est fixé à la somme de **22.000 Ariary** par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre en une fois la présente délégation de compétence et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités pour parvenir à la bonne fin légale de cette augmentation de capital intitulée "Additif n°20".

QUINZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités.)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Pouvoir spécial

L'Assemblée Générale donne mandat à :

Monsieur Randriambelo Richard Lhys

Titulaire de la carte d'identité n° 101 231 051 405 du 15 février 1975 à Antananarivo III

Né le 09 décembre 1956 à Antananarivo

Demeurant :

Lot 19 BI Ambohimangakely

103 Antananarivo - Madagascar

Pour conclure et réaliser, pour le compte de la société SA Mines Tany Hafa, les démarches administratives et juridiques en vue de l'enregistrement de cet acte auprès de toutes les autorités malgaches compétentes.

13.3 ANNEXE 3 - CAPITAL AUTORISE

AUTORISATION AUGMENTATION DE CAPITAL PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR 3 ANS

DATE AGO BILAN 2009	CAPITAL SOCIAL INITIAL (EN ARIARY)	AUGMENTATION AUTORISEE (EN ARIARY)	ADDITIFS N°	MONTANT ADDITIF (EN ARIARY)	CAPITAL SOCIAL FINAL (EN ARIARY)
10 Juin 2010	893 796 706 000	325 500 000 000 Ariary Soit 100 000 000 €	20	1 308 846 000	895 105 552 000
			20	1 308 846 000	895 105 552 000

TOTAL 1 308 846 000 895 105 552 000

Disponible au 30 Juin 2010 : **324 191 154 000 Ariary**

En raison des troubles civils et politiques à Madagascar, l'AGO de validation du Bilan 2009 a eu lieu le 10 Juin 2010 sur 1^{ère} Convocation.

Cette AGO stipule l'abrogation du reliquat de l'autorisation précédente, et autorise une nouvelle d'augmentation de Capital de cent millions d'Euros (100 000 000 €) en plusieurs fois sur 36 mois à compter du 1^{er} Juillet 2010.

XIV. POTENTIALITE DES MINES TANY HAFA

14.1 EXPERTISE INTERNATIONALE DES DOMAINES MINIERS

De nombreuses études scientifiques, géologiques, gemmologiques ont été réalisées durant plus de cinq années par une quinzaine d'universités Européennes et Françaises des Sciences de la Terre, dont :

- Union Européenne :
 - IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) Docteur G. GIULANI

- France :
 - CNRS, centre de recherches pétrographiques et géochimiques, UM. G2R, Vandoeuvre les Nancy, Monsieur DANCEL
 - CNRS, laboratoire de Minéralogie de Toulouse, Professeur MOINE
 - CNRS, UR 104, déformation de la lithosphère
 - Université Paul Cézanne, Marseille – Aix-en-Provence
 - Ecole Supérieure de Géologie de Nancy
 - Institut des Sciences de la Terre de Montpellier
 - UM. 5025, 38041 Grenoble, 0SVG, Laboratoire de Géodynamique des Chaînes Alpines UJF
 - UM.6526, 06560 Valbonne - Laboratoire des Sciences de la Terre – Université de Nice
 - UM. 7516, Strasbourg – Centre de Géochimie de la Surface – ULP
 - UM. 6524, 63038 Clermont-Ferrand - OPGC – Laboratoire Magma et Volcans UBP
 - Faculté de gemmologie de Nantes (Thèse de Mr Lahisambany sur les Grenats de SA Mines Tany Hafa)

- Royaume Uni
 - Scottish Universities Research and Reactor Center of Glasgow
 - University of Leeds

Assistées également par leurs homologues, hors Union Européenne :

- Madagascar
 - Ministère des Mines de la République de Madagascar
 - Université des Sciences de la Terre, Antananarivo

- Suisse :
 - Gubelin GemLab
 - Université de Berne

- Canada :
 - Université des Sciences de la Terre « Simon Fraser » de Vancouver.

SA MINES TANY HAFA a également bénéficié du soutien du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) de Grenoble (Laboratoire LETI), et du soutien des services experts du Haut Conseil du Diamant (HRD) d'Anvers.

Ces études ont révélé la présence d'un immense potentiel minier stratégique en Or et en pierres précieuses telles que Rubis, Saphirs, Alexandrites, Emeraudes, Diamants, etc. sur les titres miniers détenus par l'entreprise.

14.1.1 POLE DIAMANTIFERE

La présence de nombreuses anomalies de type « bull eyes » à l'intersection des dykes N 160° avec des dykes

N 170°, N 140° et N 30° et une zone ZC majeure (ZC Zazafotsy) souligne une ascension plus facile du magma silicaté en cet endroit. L'intersection de dykes ou d'autres anisotropies planes avec ces dykes N 160° paraît être un très bon métallotecte des kimberlites diamantifères.

De plus, de nombreux creux topographiques circulaires (de 10 m à 2.5 Km de diamètre) isolés ou associés en champs ne peuvent être expliqués que par une altération différentielle de roches volcaniques, potentiellement des kimberlites.

Pour plus d'informations, consulter « Nouvelles méthodes de cartographie sur le socle protérozoïque du Sud de Madagascar, nature et géométrie de la croûte continentale d'un domaine orogénique en convergence, implications économiques » par Elisa Brice Randrianasolo.

14.1.2 PIERRES PRECIEUSES DE COULEUR : RUBIS, SAPHIRS, PADPARADSCHAS, ALEXANDRITES

L'abondance de circulation de fluides métasomatiques dans les faciès de type gneiss leptynitique a eu pour conséquence la formation de plusieurs gisements miniers de valeurs économiques en Rubis, Saphirs gemmes, certains étant déjà en cours d'échantillonnage massif mécanisé par la société **SA MINES TANY Hafa**.

Plus d'une vingtaine de gisements ont déjà été identifiés. Le contexte de la zone est également très favorable à la découverte d'autres gisements notamment entre les domaines miniers F et D au niveau de l'intersection de 2 réseaux de failles. La grosseur, la qualité et les tests de chauffage et de taille sur les pierres déjà extraites confirment que ces gemmes sont largement utilisables en haute joaillerie.

Des gisements secondaires, situés à côté des primaires, ont révélé une qualité de corindons gemmes encore supérieure, avec des possibilités d'extension très intéressantes en largeur et en profondeur.

Pôle « Béryls - Emeraudes » :

Actuellement, trois zones ont révélé des Emeraudes, à savoir Sakalalina, Sahambano, Ranotsara lors des prospections et des sondages.

Les indications de Béryls répertoriées dans la bibliographie sont localisées dans le domaine minier D. Ces indices sont géographiquement proches des granites andringitrens sécants, alcalins et porphyriques. Les domaines miniers A, B, C, D, E sont potentiellement favorables à la présence du Béryls, du fait de leur proximité relative des granites.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, conclusions générales page 20 par Annick Ratefiarimino

Pierres fines :

Les graviers gemmifères de cet ancien lac lacustre recèlent de nombreuses variétés de minéraux comme : zircon, spinelle, andalousite, topaze, grenat, pierre de lune, aigue marine, cristal de roche, quartz fumé, améthyste, chrysobéryl,...

14.1.3 POLE AURIFERE

L'environnement géologique de la zone est très favorable à l'apparition de gîtes primaires d'or notamment grâce à la présence de gneiss basiques et de gneiss à amphibole.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, fiche sur les indications en minéralisation sur l'or, Annexe 2, par Madame RATEFIARIMINO.

14.1.4 POLE URANIFERE

Une étude particulièrement poussée mettant en scène la juxtaposition des distributions de K-U et du ratio U/Th a permis de dégager des résultats particulièrement prometteurs et intéressants.

Le traitement des images géophysiques aéroportées montre une concentration élevée des éléments en uranium et en potassium, en coexistence dans le DHS 2, et plus particulièrement au niveau des flexures de Beraketa et de Zazafotsy (plus de 76 ppm), par rapport à la moyenne régionale qui tourne autour de 14 ppm.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, fiche sur la possibilité en Uranium des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa**, Annexe 3, par Mme RATEFIARIMINO.

14.1.5 PHLOGOPITE

La phlogopite est, dans cette partie de l'île, liée aux diverses ceintures définies par Windley. Ces indications peuvent éventuellement conduire à des accumulations exceptionnelles en profondeur au niveau de l'intersection de la foliation régionale associée à la haute déformation de la flexure, des fractures et failles régionales.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, conclusions générales page 19, par Mme RATEFIARIMINO.

14.1.6 CASSITERITE, SCHEELITE, COLUMBITE

Ces trois minéraux sont des oxydes (cassitérite, oxyde d'étain – colombite, oxyde de columbium et de tantale) et des tungstates (scheelite, tungstate de calcium), des granites et surtout des filons associés.

La présence de ces trois minéraux est à mettre à l'actif d'un granite.

Les indications de la cassitérite et de la scheelite sont dans le domaine minier D.

D'avis d'expert, le potentiel en ces trois minéraux est envisageable dans les domaines miniers B, C, D.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, fiche sur les possibilités de minéralisation en cassitérite, scheelite, et colombite des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa**, Annexe 4, par Mme RATEFIARIMINO.

14.1.7 MARBRE, CIPOLIN, GRANIT

Des bancs épais de cipolin ont été identifiés sur le terrain avec de très fortes possibilités d'extension.

La signification commerciale du marbre est : « Toutes roches qui donnent un bon poli avec ou sans marbrure, et ayant une teinte bien exprimée et attrayante ».

Du granit affleure également dans la région. Il peut fournir un marbre dans les tons du blanc s'il a une tendance monzonitique ou dans les tons du rose s'il est potassique.

Pour plus d'informations, consulter « Potentiel de minéralisation des domaines miniers de la société **SA MINES TANY Hafa** », Fascicule 2, Juillet 2008, conclusions générales, pages 19/20, par Mme RATEFIARIMINO.

14.1.8 INVENTAIRE MINERALOGIQUE

Région de Sahambano – Mosalahy – Befanova – Manivala, y compris Ranotsara – Iakora

Etabli par l'expert indépendant JC Goujou (JCG Consult) le 17 Juin 2005 :

Améthyste

Apatite

Agate

Béryl

Chrysobéryl (vert jaune à jaune d'or)

Clinochlore

Cordiérite

Corindon (Rubis, Saphirs)

Diopside

Epidote

Feldspath potassique (orthose et pierre de lune)

Forstérite

Grandidiérite

Graphite

Grenat

Humite

Magnésioaaffeite (musgravite)

Magnétite

Minéraux opaques (Hématite, ilménite)

Opale

Phlogopite

Préhnite

Quartz Hyalin

Quartz fumé

Quartz rose

Quartz opalescent

Quartz zébré

Quartz vert

Saphirine

Scapolite

Sillimanite

Spinelle

Titanite

Tourmaline

Zoïste

Pour plus d'informations, voir le rapport d'expertise indépendante pour le compte de la **SA MINES TANY HAFA**, Madagascar, par Jean-Christian GOJJOU – JCG CONSULT – 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS – France, en date du 22 Juin 2005 et 17 Juin 2005.

En complément, le HRD d'Anvers a certifié les minéraux suivants :

Zircon
Andalousite
Alexandrite
Hessonite
Saphirs, Rubis, spinelle qui ont pour origine Sakalina
Rubis, Saphirs gemmes qui ont pour origine Sahambano.

Il faut noter que les permis miniers de **SA MINES TANY HAFA** situés au Sud faisaient partie intégrante d'une concession pétrole attribuée à la Française des Pétroles au début du XXème siècle.

14.2 RAPPORT D'INTERPRETATION DE LA GEOPHYSIQUE AEROPORTEE

POTENTIELS DE MINERALISATION DES DOMAINES MINIERES DE LA SOCIETE MINES TANY HAFA (MTH)

(Région de Zazafotsy – Sahambano – Ranotsara au Sud de Madagascar)

Fascicules 1 et 2

- Fascicule 1 : « *Etat des Connaissances géologiques et minières* »
par Madame Annick RATEFIARIMINO
- Fascicule 2 : « *Modélisation des différents types de Minéralisation* »
par Madame Annick RATEFIARIMINO

Incorporation par référence, conformément à l'Article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 Avril 2004. Le lecteur est renvoyé au Prospectus 2009 disponible sur le site suivant de la société : fonjatany-mth.com

XV. MANAGEMENT

15.1 DIRECTION GENERALE

Le fait de passer de la phase de recherche minière à la phase industrielle contraint **SA MINES TANY Hafa** à se doter de nouveaux organes de direction. Ceci s'explique par le changement de dimension de la société.

Il est donc impératif de rendre ses organes sociaux et de direction en adéquation aux nouveaux besoins.

Cette mutation profonde du management doit se faire en douceur et étalée sur 18 mois.

Divers organes s'assurent du bon fonctionnement de la société, à savoir :

- Le Conseil d'Administration
- Les Comités spécialisés
- La Direction Générale Exécutive

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Actuellement, le CA se compose comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DE NOMINATION	DATE D'ECHEANCE DU MANDAT
Mme RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	18 MARS 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. CHAFFARD Grégory	30 AOÛT 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. OFFANT Denis	30 AOÛT 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
M. RISACHER Gérard	30 JUIN 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011
SA Vulcain Gems Technology	11 AVRIL 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
SA Polynésienne de Pierres Précieuses	11 AVRIL 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2014
SA TANY Hafa INTERNATIONAL HOLDING CORP.	6 DECEMBRE 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011

15.2 LES COMITES SPECIALISES

Divers Comités de Gouvernance seront créés mais tous leurs membres ne sont pas encore identifiés.

Le rôle général de chaque Comité est d'assister le CA pour que celui-ci dispose de moyens et d'informations fiables et de qualité lors de leur transmission aux tiers (actionnaires, Administrations, Marché Financier, etc.).

15.2.1 COMITE DE L'AUDIT

Monsieur SAMSON François, ancien directeur du département audit ERNST AND YOUNG (Congo), ancien directeur administratif et financier de Zetah (Congo), est pressenti comme directeur du comité d'audit.

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 1

15.2.2 COMITE DE L'ETHIQUE

Madame CAHN Stéphanie, avocate au Barreau de Paris et du Cameroun, doctorat en Droit, Maîtrise en Philosophie, Administrateur de Sociétés Française, Camerounaise, Congolaise, spécialisée dans les mines et les travaux publics. Maître de Conférence des facultés de Droit au sein de l'ENA ; de l'Institut des Sciences Politiques (IEP) ; de l'Institut Européen d'Etudes Commerciales (IECS), etc. est pressentie comme Directrice du Comité Ethique.

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 2

15.2.3 COMITE DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. GRAS Claude, Général en retraite de l'Armée Française, spécialiste en Médecine tropicale, est pressenti pour prendre la Direction du pôle Santé

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 3

- Mme GABRIE Catherine, biologiste spécialiste des récifs coralliens, est pressentie pour prendre la direction du pôle « Protection environnementale »

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 4

15.2.4 COMITE DE LA DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE ET GEOGRAPHIQUE

Monsieur RISACHER Gérard, gestionnaire d'entreprises, est pressenti comme Directeur de ce Comité

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 5

15.3 DIRECTION GENERALE EXECUTIVE

La Direction Générale Exécutive veille à la mise en œuvre effective des orientations déterminées par le CA.

15.3.1 DIRECTION GENERALE

Monsieur Evain Gérard, ancien Administrateur de la Banque CEFI est pressenti comme Directeur Général.

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 6

15.3.2 DIRECTION FINANCIERE

Madame BAKER Martine, anciennement Directrice financière de Givenchy, de la MAISON JEAN-LOUIS SCHERRE, Directrice Générale de la multinationale Japonaise Hanae-Mori, est pressentie au poste de Directrice Financière

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 7

15.3.3 DIRECTION DE L'EXPLOITATION MINIERE

Monsieur XXX (confidentiel), ingénieur de l'Ecole Polytechnique (Grenoble), actuellement responsable de l'agence XXX Rhône-Alpes-Auvergne, est pressenti au poste de directeur de l'exploitation minière.

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 8

15.3.4 DIRECTION DE L'EXPLORATION MINIERE

Monsieur OFFANT Yohann, consultant géologue pétrolier et minier en international (Congo, Mali, Oman, Canada, Madagascar,...) pour les groupes Pilatus, Morel et Prom, **SA MINES TANY Hafa**, est pressenti au poste de Directeur de l'Exploration Minière

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 9

15.3.5 DIRECTION COMMERCIALE

Monsieur BERMEJO Paul, joaillier, est pressenti au poste de directeur Commercial

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 10

15.3.6 DIRECTION DU TRAITEMENT DES PIERRES PAR CHAUFFAGE ET RECRISTALLISATION

Monsieur CHAFFARD Grégory, auteur d'un procédé de recristallisation en partenariat avec le CEA, est pressenti au poste de directeur de la transformation des pierres.

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 11

15.3.7 DIRECTIONS NON ENCORE PRESSENTIES

Les Directions de la Sécurité, de la Transformation (taille et chauffage), et de la logistique sont encore en cours d'étude au moment de la rédaction de ce Document de Référence.

15.3.8 NATIONAL MANAGER RESIDANT A MADAGASCAR

Monsieur RANDRIAMBELO Richard

CV joint en Annexe référencée : Annexe 15, Note 12

ANNEXE 15 – NOTE 1 : CV DE M. SAMSON FRANÇOIS

François SAMSON

36, chemin du vieux château
13122 Ventabren, France
Téléphone portable : 00 33 6 27 13 26 20
Email personnel : fs@dbs-eco-paysagistes.fr

Né le : 15 avril 1967 - Situation familiale : Divorcé - 2 enfants

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis janvier 2010:	Société de BESCHART et SAMSON – Président – Bureau d'étude spécialisé en conception paysagère et aménagements du territoire. Conception, création et réalisation de jardins et espaces extérieurs à forte connotation développement durable.
De juin 2008 à Décembre 2009 :	CONSULTANT FINANCIER – Conseils dans les domaines comptables et financiers, spécialisé dans les activités d'extraction et production d'hydrocarbures. Spécialiste du contrôle interne et des procédures, mise en place et structuration des Directions Financières en filiales. En mission au Gabon depuis septembre 2008.
De mai 2005 à juin 2008 :	ZETAH MAUREL & PROM Congo – Pointe-Noire, République du Congo. Exploration et Production Pétrolière – Directeur Administratif et Financier - Expatrié CA : >1 milliard de USD annuels, budgets d'investissement : 500 millions de USD annuels, 30 personnes gérées. Gestion de l'ensemble du closing financier après vente des actifs de la société à une société pétrolière multinationale.
D'octobre 2003 à mai 2005 :	ERNST AND YOUNG Audit – Pointe-Noire et Brazzaville, République du Congo. Directeur du département Audit, Directeur de mission senior - Expatrié
De septembre 1992 à octobre 2003 :	ERNST AND YOUNG Audit - Marseille D'assistant à Directeur de mission senior. Responsable de l'activité Banques (tous métiers) pour la zone Méditerranée. Responsable du recrutement audit.
Compétences techniques :	Comptabilité générale et analytique, Contrôle interne, contrôle de gestion et audit interne Gestion administrative (juridique et fiscal, RH, services généraux,...) Management d'équipes Normes comptables : Françaises, Ohada, IFRS Comptabilités spécifiques : pétrolière, bancaire,
Secteurs d'intervention :	Banques (Caisses régionales de Crédit Agricole, Caisses d'Epargne,...), Industrie (téléphonie mobile, industrie pétro-chimique, agro-alimentaire,...), Services (immobilier, publicité et marketing, transit maritime,...), Pétrole (exploration-production, distribution, sous-traitance pétrolière). Projets financés par des bailleurs de fonds internationaux.
Principales missions :	Revue, évaluation et organisation des systèmes d'information financière, Revue, évaluation et organisation des dispositifs de contrôle interne, Revue et certification des comptes sociaux, Audit des comptes groupe dans le cadre de référés, reporting, Audits d'acquisition, missions d'expertise comptable, Encadrement / formation de collaborateurs (responsable recrutement, stages, parrainage, management d'équipes, animation de cours et séminaires), Structuration de Directions Financières.

FORMATION

1988-1991	Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) - Promotion 1991. Spécialisation : Affaires internationales - Conseil juridique et fiscal.
1986-1988	Classe préparatoire HEC - Lycée Thiers à Marseille.
1985-1986	Baccalauréats sections « C » et « D ».
Autres :	Diplôme du DESCF (2001) – Expert-comptable mémorialiste

DIVERS

Service militaire :

1991-1992 : effectué sur la base aérienne d'Apt (plateau d'Albion) - Secrétariat.

Langues :

Anglais : pratique courante (notamment professionnelle),
Espagnol : bonne compréhension.

Informatique :

Pratique régulière des logiciels courants de bureautique : Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes, Internet.
Progiciels comptables : SAP, SUN system, SAGE.

Extra professionnel :

Titulaire des permis voiture et bateau,
Passionné de pêche (rivière et mer),
Sports : motocross, voile, footing, golf.

ANNEXE 15 – NOTE 2 : CV DE MAITRE CAHN STEPHANIE

Stéphanie CAHN

73, Avenue Kléber, 75 116 Paris, FRANCE
Bastos, Yaoundé, CAMEROUN

(+ 33) 6 60 36 12 47 - (+237) 96 46 12 41
stephaniecahn@wanadoo.fr

I. ETAT CIVIL

Née le 13 août 1972 à Remiremont (88)
Un enfant de 12 ans
Nationalité Française

II. FORMATIONS ET TITRES UNIVERSITAIRES

Décembre 2001 : Prix de la meilleure thèse de la faculté de droit de Strasbourg
Décembre 2000 : Doctorat, mention très honorable avec félicitations du jury,
Septembre 1996 : Diplôme d'études approfondies (DEA), Strasbourg ;
Juin 1995 : Maîtrise en droit public, Strasbourg ;
Juin 1994 : Licence en droit, Strasbourg ; maîtrise en philosophie, Strasbourg ;
Juin 1993 : DEUG mention Droit, Strasbourg
Mai 1993 : Lauréate du Concours général des Facultés de droit, mention *Service Public*

III. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

AVOCAT inscrit au barreau de Paris et au Barreau du Cameroun
Cabinet d'Avocat Stéphanie CAHN

1996 – 2004 conseil de collectivités territoriales françaises, en matière d'élaboration et de passation des marchés publics, délégation de service public/DSP et partenariat public privé/PPP, respect des contraintes environnementales (droits national et européen)

2004 - ... conseil de sociétés immobilières, hôtelières, agroalimentaires aux Antilles françaises et en en Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo Brazzaville) et en Amérique du Sud (Costa Rica, Brésil)
contentieux devant les juridictions (TPICE, CJCE) et les instances (DG Antitrust) communautaires ; arbitrage (Tribunal Arbitral OHADA) ; Cours et Tribunaux nationaux

2005 - ... conseil et assistance juridique (négociation, élaboration et passation des contrats ; droit des sociétés en général : tenue des AG, CA etc. ; droit social)
restructuration de sociétés ; accompagnement de sociétés en difficulté
négociation et mise en place de protocoles financiers pour des sociétés françaises, camerounaises et congolaises ;
restructuration financière de sociétés commerciales, recherche de financements, création de partenariat.

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

2006 - ... administrateur de sociétés françaises, camerounaises et congolaises, spécialisées dans les mines, les travaux publics, les études, la formation professionnelle, l'aide au développement, l'agroalimentaire.

LOBBYING

2005-2006 au sein du cabinet de lobbying @ction Europe à Bruxelles, au profit de l'Union des producteurs de bananes antillais

2006 missions de lobbying dans l'ensemble des nouveaux Etats membres de l'UE (NEM) ayant permis la création d'un Groupe de défense communautaire des intérêts des producteurs fruitiers européens

2007- ... Lobbying auprès de la Commission européenne dans le cadre des Accords de Partenariats Economiques (APE) qui doivent être signés entre l'UE et les Etats ACP

MAITRE DE CONFERENCES DES FACULTES DE DROIT :

1996-2005 au sein des Facultés de droit, Strasbourg, Metz
à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Strasbourg
à l'institut de sciences politiques (IEP), Strasbourg
à l'Institut européen d'études commerciales supérieures (IECS), Strasbourg

IV. AUTRES

Langues

Français – Anglais

Outils informatiques

Word-Excel

Docteur Claude GRAS

Né le 8 novembre 1947
A l'Isle Jourdain (Gers)

Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

Docteur en médecine
Spécialiste de Médecine interne
Spécialiste des maladies infectieuses et tropicales
Spécialiste en Endocrinologie – Diabétologie

TITRES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET HOSPITALIERS

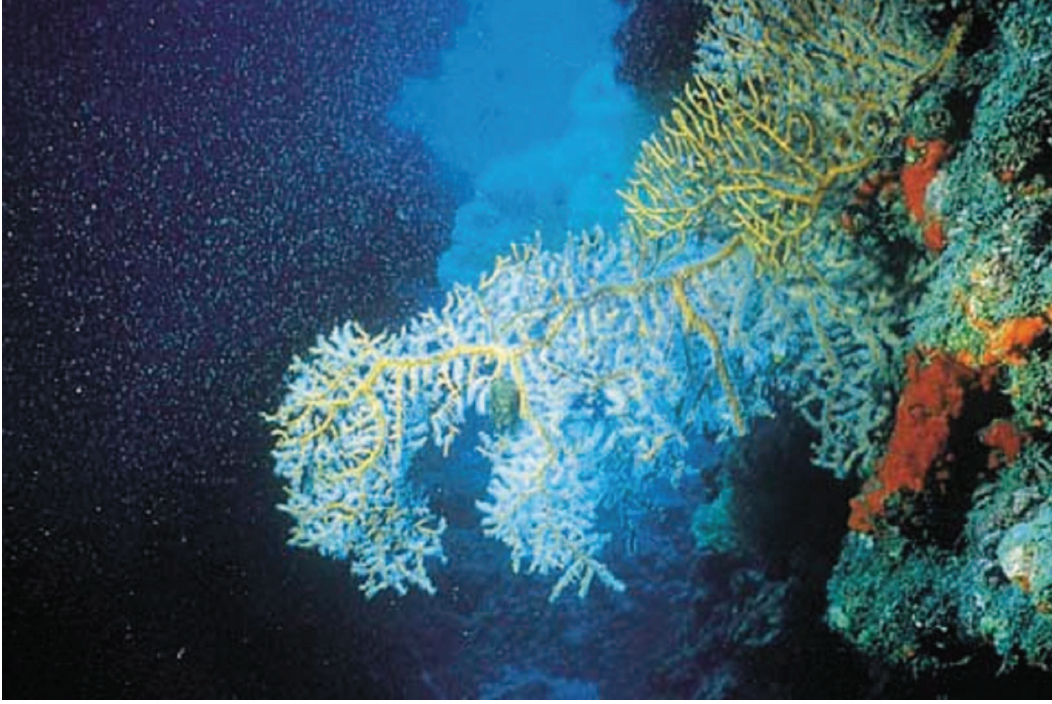
- 1972 : Interne des Hôpitaux de Marseille
- 1973 : Docteur en Médecine
- 1974 : Diplôme d'Etudes de Médecine et Santé Tropicales
- 1980 : Assistant des Hôpitaux des Armées
- 1981 : Médecin des Hôpitaux des Armées
- 1982 : Diplôme d'université de physiologie cardiaque appliquée aux explorations fonctionnelles en cardiologie
- 1986 : Professeur Agrégé du Service de Santé des Armées (Pathologie infectieuse et tropicale)
- 1988 : Qualification en Endocrinologie Maladies Métaboliques
- 1990 : Qualification en Médecine Interne
- 2002 : Diplôme d'Université d'Ethique Médicale

EMPLOIS TENUS

- 1974 – 1977 : Interne des Hôpitaux de Marseille
- 1977-1979 : Chef du service de Médecine de l'Hôpital de Diego SUAREZ (Madagascar)
- 1979-1981 : Assistant dans le service de Médecine de l'Hôpital d'Instruction des Armées A.LAVERAN (Marseille)
- 1981-1984 : Adjoint au Chef de service de Médecine de l'Hôpital d'Instruction des Armées D.LARREY (Versailles)
- 1984-1988 : Chef du service de Médecine Interne de l'Hôpital d'Instruction des Armées A.LAVERAN (Marseille)
- 1988-1991 : Chef des services médicaux du Centre Hospitalier Territorial de Papeete – Tahiti (Polynésie Française)
- 1991-2005 : Chef du département de Médecine Interne – Pathologie Infectieuse et Tropicale de l'Hôpital d'Instruction des Armées A.LAVERAN (Marseille)
- 2003-2005 Rédacteur en chef de la revue MEDECINE TROPICALE
- 2005-2006 : Directeur du Centre Européen de Santé Humanitaire (Lyon)
- 2007-2009 Exercice libéral conventionné secteur 2 (activité à temps partiel)
Cabinet 15 Boulevard GRAWITZ, 13016 Marseille
- 2010 Exercice libéral conventionné secteur 2 (activité à temps partiel)
Cabinet 6 square STALINGRAD, 13001 Marseille

PARTICIPATION A DES SOCIETES SAVANTES

- Membre titulaire de la Société Française de Médecine des Armées
- Membre titulaire de la Société Française de Pathologie Exotique
- Membre titulaire de la Société Nationale Française de Médecine Interne



Catherine GABRIE

**Chargée de programme
Mers et Littoraux Tropicaux
au WWF-FRANCE,
mission “Océans et Côtes”**

Docteur en Océanographie
20 ans d'expérience

Née le 21 Septembre 1955 à Marseille
Nationalité française; Mariée, 2 enfants

60, rue Jules Isaac – 13009
MARSEILLE
FRANCE

Tél : 04 91 76 22 22

Adresse électronique : c.gabrie@free.fr

MILIEUX D'INTERVENTION

Zone côtière et marine tropicale, avec une expérience particulière en matière de récifs coralliens

DOMAINES D'EXPERIENCES

- **Gestion intégrée des zones côtières en milieu tropical** : schéma de mise en valeur de la mer, plans de gestion de la zone côtière, plan de gestion des ressources biologiques et abiotiques côtières, profils côtiers, cartographies thématiques.
- **Conservation de la biodiversité marine tropicale, aires protégées marines** : inventaires de biodiversité, plans d'actions pour la conservation de la biodiversité, planification pour la mise en place de réseaux et d'aires protégées, plans de gestion d'aires protégées.
- **Stratégies nationales et régionales en matière d'environnement** : diagnostic/bilan sur l'état de l'environnement, analyse des pressions sur l'environnement, analyse des réponses des acteurs (aspects institutionnels, financiers, réglementaires), élaboration d'indicateurs, élaboration de stratégies, chartes de l'environnement.
- **Etudes d'environnement côtier et récifal** : évaluation de l'état de santé des récifs coralliens, évaluation de la sensibilité des milieux, identification des sources de pollution et de dégradation de l'environnement côtier et récifal, propositions pour la prévention et la réduction des pollutions et dégradations, études d'impact, surveillance du milieu récifal.

Communication en matière d'environnement, capitalisation des expériences, vulgarisation des données scientifiques : réalisation de documents pédagogiques, d'information et de vulgarisation.

NIVEAUX D'INTERVENTION

Identification de projet,
Planification de projet,
Etudes de faisabilité,
Réalisation de projet,
Suivi/Evaluation de projet,

ZONES D'INTERVENTIONS

DOM-TOM et toute zone intertropicale (Océan Indien, Pacifique et Caraïbes).

Références : Ile de la Réunion, République des Seychelles, Madagascar, Mayotte, Polynésie française (Archipels de la Société et des Tuamotu), Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna.

AFFILIATIONS

Membre du Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral
Membre du Conseil Scientifique du Parc Marin de la Réunion.

- International Society for Reef Studies (ISRS),
- European Union for Coastal Conservation (EUCC), membre du Conseil d'administration de EUCC-France, représentante pour l'Outre-mer.
- Association Française pour les Récifs Coralliens (ACOR)
- Union des Océanographes de France (UOF),

LANGUES

Français	langue maternelle
Anglais	lu, parlé, écrit
Espagnol	lu, parlé, peu écrit

FONCT

Depuis 2
et litt
2000-20
Littor
1987-20
et litt
Banq
Minis
des A
1982-19
Pratic
Biolo
SALV
1980-19
Géné
Tech
Marin

FORMA

1979 - 1
Océa
MAR
1978 - 1
Océa
Marin
1977 - 1
Stati
1975 - 1
Appli
NICE

REFERENCES

<i>Thématique</i> <i>Référence</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Lieu</i> <i>d'intervention</i>
Aménagement et gestion intégrée de la zone côtière		
* Capitalisation des projets d'aires marines protégées et de conservation de la Biodiversité marine du FFEM/AFD	FFEM/AFD	Océan indien Afrique du Sud l'est Mésomarin e Pacifique
* Elaboration du plan de gestion du Parc Marin de Mohéli (Comores)	PUNG/GEF/UICN	Comores
* Elaboration du plan de gestion du lagon de l'île de Mayotte	FFEM/ Collectivité de Mayotte	Mayotte
* Appui à la mise en œuvre du Programme national de gestion intégrée des zones côtières malgaches	PNUD/GEF Banque Mondiale	Madagascar
* Inventaire analytique des projets et programmes "zones côtières" dans l'Océan Indien occidental : relations avec le Programme Environnement de la COI	CEE/Commission de l'Océan Indien	Paris
* Appui à l'élaboration du Programme national de gestion intégrée des zones côtières malgaches/relations avec le programme Environnement marin de la COI	CEE/COI	Madagascar
* Evaluation/ Planification du projet de composante "Environnement Marin et Côtier" du Plan National d'Action pour l'Environnement, programme national de gestion intégrée des zones côtières malgaches	Banque Mondiale	Madagascar
* Rédaction d'un annuaire des organismes des TOM français du Pacifique sud travaillant dans le domaine de la gestion des zones côtières	PNUE/PROE	T.O.M français du Pacifique
* Rédaction des termes de référence du Schéma Général d'Aménagement et de Gestion des zones côtières de Polynésie	Haut-Commissariat de P. F.	Polynésie

française		Délégation à l'environnement Conseil Régional	La Réunion
* Participation à l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) : protection, gestion et aménagement des récifs			
* Synthèse et analyse des études d'environnement et propositions concrètes pour l'intégration des préoccupations environnementales dans le Schéma Général d'Aménagement de l'île (SAR)		Délégation à l'Environnement	Huahine (P.F.)
* Etudes d'environnement pour l'aménagement d'un complexe touristique (Atimaono)		Délégation à l'Environnement	Tahiti (P.F.)
Conservation de la biodiversité, récifs et aires protégées			
* Projet CRISP (Pacifique sud) : participation avec l'AFD au montage du projet ; rédaction du document de projet pour le WWF ; coordination de l'analyse éco-régionale du lagon calédonien		AFD-FFEM	Nouvelle Calédonie
* Mise en place d'un réseau d'aires marines protégées de la région de l'océan indien occidental		Commission de l'océan indien FFEM	Océan indien occidental
* Appui à la mise en œuvre du plan national d'action pour les récifs coralliens de la France outre-mer		Min. Environnement	FRANCE
* Propositions pour la mise en place d'un système d'information sur les cétacés pour le sanctuaire de mammifères marins de la mer des Ligures		Min. Environnement	FRANCE
* Propositions de récifs coralliens des DOM-TOM susceptibles d'être désignés au titre de la Convention de Ramsar		Min. Environnement	
* Participation à la rédaction de l'ouvrage "La biodiversité dans les DOM-TOM : indicateurs pour l'élaboration d'un plan d'action" avec le MNHN pour le Comité français UICN		Min. Environnement	Paris
* Participation aux études préliminaires à la création du parc marin de l'île de Bora-Bora		Délégation à l'Environnement	Bora-Bora (P.F.)
* Dans le cadre du SMVM de la Réunion, propositions pour la		Conseil Régional	La Réunion

	création d'un parc marin ; les propositions ont été retenues et le parc a été établi		
*	Etudes en vue de la création d'un parc marin sur le Grand Récif de Tuléar	Ministère de la Coopération	Madagascar
*	Synthèse des travaux scientifiques sur le milieu lagunaire de Mayotte	Ministère de la Coopération	Mayotte
Etat de l'environnement : bilans, stratégies, plans d'action			
*	Initiative Française pour les Récifs Coralliens : élaboration de la stratégie et du plan d'action pour les récifs français	Min. Environnement	Paris
*	appui à la création et secrétariat du comité national, Initiative Française pour les Récifs Coralliens : bilan de l'état de santé des récifs coralliens français,	Min. Environnement	Paris
*	Rédaction des rapports sur l'Etat de l'Environnement dans les Territoires français du Pacifique sud	Min. Environnement IFEN	Polynésie N.-Calédonie
*	Collaboration aux chartes de l'Environnement des îles de Bora-Bora, de Moorea et de Huahine	Délégation à l'Env.	Polynésie
*	Collaboration à la charte de l'Environnement de l'île de la Réunion : responsable du thème littoral	Conseil Général	La Réunion
*	Détermination des causes anthropiques de dégradation des récifs frangeants, dans le cadre d'un programme sur l'incidence des dégradations du milieu récifal sur le recrutement de l'ichtyofaune	SRETIE (Min. Environnement)	Moorea
*	Etude des pollutions et dégradations des récifs de la zone urbaine	Min. Env. P.F.	Tahiti (P)
*	Etude de l'environnement de la zone portuaire de Tahiti	Port Autonome	Tahiti (P)
Observatoire de l'environnement récifal			
*	Montage d'un dossier GEF pour le financement du réseau régional de surveillance des récifs coralliens dans l'Océan Indien	COI/UE	

* Collaboration à la mise en place du réseau d'observation des récifs et à l'élaboration de la méthodologie de surveillance du milieu récifal de Tahiti	Délégation à l'Environnement	Tahiti (P)
* Inventaire et Bilan des études réalisées sur le milieu récifal de Tahiti	Délégation à l'Env.	

Méthodologie d'études d'impact en milieu récifal/études d'impact

* Participation à l'étude d'impact de la route de contournement de Papeete : synthèse des études réalisées	Privé	Paris
* Collaboration à la rédaction d'un guide méthodologique pour l'élaboration des études d'impact en milieu littoral tropical	CETE Méd. pour le Min. Environnement	
* Etude d'impact d'un hôtel	Privé	Bora-Bora (P.F.)
* Récif d'Etang-Salé - Installation d'une Z.A.C	Privé	La Réunion
* Etude d'impact pour le creusement d'un chenal	Privé	Tahiti (P)

Méthodologie de cartographies thématiques par télédétection satellitaire

* Collaboration à la mise au point d'une cartographie des récifs à l'aide de la télédétection satellitaire SPOT	A. Museum-EPHE	Moorea atoll Takapo
---	----------------	---------------------

Restauration de milieux coralliens dégradés par transplantation de coraux

* Synthèse bibliographique internationale des expériences de transplantation de coraux. Etude de cas pour un site receveur	Ministère polynésien de l'Environnement	Moorea (P.F.)
--	---	---------------

Gestion des ressources renouvelables

- | | | |
|---|--------------------------------------|------------|
| * Etude de faisabilité pour l'exploitation de coraux et de mollusques pour le développement de l'artisanat aux Seychelles | ACCT | Seychelles |
| * Collaboration à l'élaboration du Schéma général d'exploitation des granulats de Tahiti et des Iles Sous le Vent | Ministère polynésien de l'Equipement | Polynésie |

Erosion côtière et sédimentologie

- | | | |
|--|------------------|------------|
| * L'érosion des plages balnéaires à la Réunion (Faculté de la Réunion) | Conseil Régional | La Réunion |
| * Etude sédimentologique de quelques récifs coralliens de la Mer Rouge et de l'Océan Indien occidental (Maurice, La Réunion, Madagascar, Rodrigues, Les Glorieuses). | Thèse 3ème cycle | La Réunion |

Formation à la gestion de l'environnement marin tropical

- | | | |
|--|--------------------|-----------|
| * Enseignement au DEA : "Pollutions et nuisances en milieu corallien - Aménagement et gestion du domaine lagunaire et côtier" | Univ. du Pacifique | Polynésie |
| * Initiation des DIREN (Directeurs régionaux de l'Environnement) des Antilles, de la Réunion et de Mayotte, à l'environnement marin et littoral tropical; présentation de cet environnement dans leur D.O.M. | Min. Environnement | Paris |

Communication/sensibilisation en matière d'environnement

- | | | |
|---|--------------------|------------------|
| * Guide des AMP de l'outre-mer | Min. Environnement | Paris |
| * Réalisation de plaquettes sur l'IFRECOR et l'ICRI | Min. Environnement | Paris |
| * Réalisation d'une plaquette sur l'état des récifs des DOM-TOM | Min. Environnement | Paris |
| * Réalisation d'une plaquette sur l'Atelier régional ICRI - Océan indien | Min. Coopération | Seychelles |
| * Organisation d'une visioconférence télévisée entre Paris et la Réunion sur les grands problèmes mondiaux de | Conseil Régional | Paris/la Réunion |

	l'Environnement, dans le cadre de la conférence de Rio		
*	Traduction du livre "Les Sept Merveilles du Monde Sous-Marin" de Rick Sammon (CEDAM international)	Editions GRUND	
*	Conception d'une brochure destinée aux élus de Polynésie française : sensibilisation sur la pollution et la dégradation des récifs polynésiens	Délégation à l'Env.	Polynésie
*	Rédaction du livre "Récifs - Le Monde du Corail" avec C. PETRON	Editions DENOEL	
*	Conception et réalisation d'un petit livre sur les récifs coralliens, pour les enfants, dans le cadre de l'Année de l'Environnement	Conseil Régional	La Réunion
*	Conception et réalisation de deux documents illustrés pour la protection des récifs coralliens à la Réunion: une brochure destinée aux élus locaux et un dépliant destiné au grand public	Conseil Régional	La Réunion

Organisation d'un Congrès International

*	Collaboration, au sein de l'équipe scientifique du Professeur SALVAT, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à l'organisation et à la réalisation du Vième Congrès international sur les Récifs Coralliens, réunissant 600 scientifiques de nationalités différentes	A. Museum-EPHE	Tahiti (P)
---	--	----------------	------------

Edition scientifique

*	Co-éditeur des Actes du Vième Congrès International sur les récifs	A. Museum-EPHE	
*	Assistance à l'édition du livre "Human Impacts on Coral Reefs : Facts and Recommendations", Editeur B. Salvat. Publication sous le patronage de : IUCN, UNESCO, UNEP, IABO, Ministère français de l'Environnement	A. Museum-EPHE	

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS ET AUTRES OUVRAGES

GABRIE et al., 2009. *Analyse écorégionale de Nouvelle-Calédonie. Rapport WWF-Provence nord de NC.*

GABRIE C., YOU H., 2008.. *L'état de l'environnement en Polynésie française : 1995 – 2005/2006.*

GABRIE C. et al., 2008. *La biodiversité des récifs coralliens du lagon du Diahot (Nouvelle-Calédonie).*

GABRIE C., 2007. *Guides des aires marines protégées de l'outre-mer français. Documents techniques du Ministère de l'environnement.*

GABRIE C. et al., 2006. *Compte rendu de l'atelier d'analyse écorégionale des lagons de Nouvelle-Calédonie. Rapport WWF-France.*

GABRIE C., 2005. *Rapport d'identification du projet de création d'une réseau d'aires marines protégées dans l'océan indien. Rapport FFEM.*

GABRIE C., 2003. Plan de gestion du parc marin de Mohéli (Comores). Rapport PNUD-GEF. 80p.

GABRIE C., 2002. Les observatoires de l'environnement marin de Mayotte : récifs coralliens, mammifères marins, tortues marines. FFEM et collectivité de Mayotte. 35p.

GABRIE C., PORCHER M., QUOD J.P., 2002. Plan de gestion du lagon de Mayotte (3 volumes). FFEM et collectivité de Mayotte. 128 p + annexes.

GABRIE C., 1999. L'état des récifs coralliens dans les départements et territoires français d'Outre-Mer Publication Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement/IFEN : 136p.

GABRIE C., 1998. State of Coral Reefs in French overseas departments and territories. 63 p.

GABRIE C., PORCHER M., 1997. Inventaire analytique des projets/programmes/actions en matière de gestion *Intégrée* de la zone côtière dans l'Océan Indien Occidental : relations avec le Programme Environnement de la Commission de l'Océan Indien. Rapport pour le projet PRE-COI/UE.

GABRIE C., 1996. Rapport de suivi de la composante environnement marin et côtier du plan d'action environnemental malgache. Rapport PNUD.

GABRIE C., 1995. Rapport d'évaluation de la composante environnement marin et côtier du plan d'action environnemental malgache. Rapport Banque Mondiale.

GABRIE C., 1995. Rapport sur l'Etat de l'Environnement dans les Territoires d'outre-mer français du Pacifique sud : Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna. Rapport IFEN

GABRIE
l'élabora
gestion
français
p.

GALZIN
CHAUVE
GABRIE
1990. "E
création
l'Environ
- RA 38:

SALVAT
pour la
lagonaire
des proj
- EPHE.

PORCHER
"Etude p
récifale
Antenne
251 p.

GABRIE
matières
le déve
Rapport
Techniqu

GABRIE
PORCHER
milieu r
du Sché
Conseil

GABRIE
Huahine
données
Rapport

GABRIE
des acti

coralliens frangeants, Ile de Moorea, (Société)". Rapport Antenne Museum - EPHE - RA 27: 34 pp

GABRIE C., SALVAT B., 1988. "Relevé analytique et synoptique des études réalisées sur les récifs coralliens et le lagon de l'île de Tahiti entre 1968 et 1988". Rapport Antenne Museum - EPHE RA 28: 188 p.

GABRIE C., SALVAT B., 1988. "Analyse des études réalisées en zone lagunaire du Port Autonome de Papeete (de la passe de Papeete à la passe de Taunooa), entre 1968 et 1988". Rapport Antenne Museum - EPHE - RA 29: 88 p.

GABRIE C., SALVAT B., 1988. "Activités humaines et récifs coralliens: étude de la restauration d'une zone récifale dégradée". Rapport Antenne Museum - EPHE - RA 30: 170 pp.

GABRIE C., 1987. "Etude des matières premières d'origine marine utilisables pour le développement de l'artisanat - République des Seychelles". Rapport Agence de Coopération Culturelle et Technique : 57p

VASSEUR P., GABRIE C., HARMELIN-VIVIEN M., 1987. "Mission scientifique préparatoire pour la gestion rationnelle des récifs coralliens et des mangroves pour une mise en réserve (3-30 Avril 1987)". Rapport préliminaire Antenne Museum - EPHE, 32p.

CUET P., DELACROIX P., GABRIE C., RIBES S., 1986. "L'environnement récifal de l'Etang Salé : qualité des eaux et études des peuplements". Rapport Faculté des Sciences de la Réunion.

GABRIE C., 1986. "Projet d'implantation de l'hôtel Tangaroa en baie de Nunue, Bora-Bora : étude d'environnement". Antenne Museum - EPHE de Tahiti, RA 16 : 64p

PORCHER M., GABRIE C., 1986. "Schéma général d'exploitation des granulats et protection de l'environnement dans les Iles sous le Vent, Polynésie Française, - rapport spécifique : les

extractions en milieu corallien". Rapport CETE - Museum EPHE : 250p

GABRIE C., PAYRI C., SALVAT B., 1986. "Etude d'environnement du secteur récifal et lagunaire concerné par le projet d'aménagement du domaine d'Atimaono, Tahiti, Polynésie Française". Rapport Antenne Museum - EPHE de Tahiti, 150p

PORCHER M., BOUILLOUD J.P., GABRIE C., 1985. "Schéma général d'exploitation des granulats et protection de l'environnement de l'île de Tahiti - rapport spécifique : les extractions en milieu corallien". Rapport CETE - Museum EPHE : 150p

RICARD M., GABRIE C., HARMELIN-VIVIEN M., PAYRI C., RICHARD G., 1985. Pollution du Port de Papeete: aspect des divers peuplements biologiques, nectoniques et benthiques. Rapport Port Autonome de Papeete: 32 pp.

GABRIE C., 1985. "L'érosion des plages balnéaires à la Réunion". Rapport Faculté des Sciences de la Réunion : 56p

DELESALLE B., GABRIE C., MONTAGGIONI L., NAIM O., ODINETZ O., PAYRI C., POLI G., 1983. "Le lagon de Punaauia : étude de l'environnement lagunaire - géomorphologie, plancton et benthos - du secteur concerné par le projet de chenal". Antenne Museum- EPHE de Tahiti, RA 7 : 26p

POLI G., DELESALLE B., GABRIE C., MONTAGGIONI L., MONTEFORTE M., NAIM O., PAYRI C., RICHARD G., 1983. "Tahiti - lagon, zone urbaine - étude de l'environnement lagunaire du secteur urbain. Evolution des pollutions et des dégradations". Antenne Museum - EPHE de Tahiti, RA 10 : 63p

RICARD M., et alii, 1983. "Principales caractéristiques hydrologiques, sédimentologiques et biologiques du Lac Vaihiria (île de Tahiti, Polynésie Française)". Antenne Museum- EPHE de Tahiti, RA 11 : 35p.

GABRIE
QUOD J.
Mayotte.

GABRIE
des DOM
32

GABRIE
manager
developp
environm
populatio
Christior
Australia

GABRIE
ANDRIA
reefs of
Ocean,
McClana

GABRIE
Intégrée
compos
PAE. Ac
zones
UNESCO

GABRIE
BONVAL
HOLTHU
of Bora-
the de
manager
Manager

GABRIE
littoral et
Polynési

l'aménagement et la gestion du milieu naturel. Congrès de Géographie, Tahiti, Polynésie française.

PAYRI C., GABRIE C., VERNAUDON Y., 1994. Vers l'aménagement et la gestion de l'environnement littoral et lagonaire d'un système insulaire polynésien : étude du cas de Bora-Bora, île de la Société, Polynésie française. Congrès de Géographie, Tahiti, Polynésie française.

HUTCHINGS P., PAYRI C., GABRIE C., 1994. The current status of reef management in French Polynesia.

SALVAT B., GALZIN R., GABRIE C. 1989. "Anthropogenic perturbations of ecological ecosystems: the need for transfer from principles to applications". 5th. European Ecology Symp., Sienna: Abstracts of paper

SALVAT B., GALZIN R., GABRIE C. 1989. "Anthropogenic perturbations of the coral reef ecosystem all around a Pacific tropical island (Moorea, Society): facts and recommendations". S.I.T.E. Notizie, Bull. Soc. Ital. Ecol., Vol X n° 3-4: p 218.

VASSEUR P., GABRIE C., HARMELIN-VIVIEN M., 1988. "State of coral reefs and mangroves of the Tulear region (SW Madagascar). Human activities and suggestions for management". 6th Cong. Int. Coral Reef Cong., Août 1988, Townsville, Australia, vol 2: p 421-426

VERCELLI C., GABRIE C., RICARD M., 1988. "Utilisation of SPOT-1 data in coral reef cartography, Moorea island and Takapoto atoll, French Polynesia". 6th Int. Coral Reef Cong., Août 1988, Townsville, Australia, vol 2: p 463-468.

GABRIE C., HARMELIN-VIVIEN M., VASSEUR P., 1988. "Projet de parcs marins à Tuléar (S.W. de Madagascar)". Le Journal de la Nature (1), vol1: p 41-46.

GABRIE C., 1987. Activités de recherche sur les récifs coralliens de Madagascar, principalement Tuléar, menées par les équipes de recherche françaises. Actes du colloque international pour le développement de l'Océanologie malgache. Nosy-Bé, Madagascar, 1987: 62-64.

FLACHAT Z., GABRIE C., RICARD M., 1986. "Evolution de la faune malacologique dans un secteur en voie de dégradation : le lagon de Tiahura (Moorea - Société - Polynésie française)". "Abstract : Vlème Cong. Soc. Franc. Malac., et Coll. de Wimereux, Novembre 1985, Wimereux. Full paper : Haliotis, 1986

PORCHER M., GABRIE C., 1985. "Effects of extraction of coral materials on the coral reefs of Tahiti (French Polynesia)". Coll. Franco-japonais d'océanographie, Marseille, 16-21 Septembre 1985, Poster

GABRIE C., SALVAT B., 1985. "General features of French Polynesian islands and their coral reefs". Proc. 5th Int. Coral Reef Cong, Mai / Juin 1985, Tahiti, Vol 1 : 1-16

GABRIE C., PORCHER M., MASSON M., 1985. "Dredging in French Polynesian coral reefs : towards a general policy of resource exploitation and site development". Proc. 5th Int. Coral Reef Cong., Mai / Juin 1985, Tahiti, vol 4 : 271-276

DELESALLE B., et alii, 1985. " Environmental Survey of Mataiva atoll, Tuamotu Archipelago, French Polynesia". Atoll Res. Bull., 286 : 34p.

MONTAGGIONI L., RICHARD G., BOURROUILH F., GABRIE C., HUMBERT L., MONTEFORTE M., NAIM O., PAYRI C., SALVAT B., 1985. "Geology and marine biology of Makatea, an uplift atoll, Tuamotu archipelago, Central Pacific ocean". Jour. Res., : 1 (2) : 165-171

MONTAGGIONI L., RICHARD G., GABRIE C., MONTEFORTE M., NAIM O., PAYRI C., SALVAT B., 1985. "Les récifs coralliens de l'île de Makatea,

Archipel
Géomorph
Ann. Inst

MONTAGGIONI L.,
of the
sedimen
Abstract
Marseille

GABRIE C.,
"Géomorphologie
de Polynésie
Papeete

MONTAGGIONI L.,
F., GABRIE C.,
NAIM O.,
of the geology
uplift atoll
Ocean".
studies,

RICARD M.,
POINTIER J.,
hydrologie
Vaihiria
Pac. Sci.
New Zeland

GABRIE C.,
récifs fr
occident
Paléocéan

GABRIE C.,
"Sédiments
Island, Ir

GABRIE C.,
"Sédiments
the Jord
2 : 115-
GABRIE C.,
"Correspondance
from mo

Gulf of Aqaba". Abstract, 4th Int. Coral reefs Symp.
May 1981, Manila : 22

GABRIE C., MONTAGGIONI L., 1982. "La
sédimentation bioclastique sur les récifs
frangeants de l'Océan Indien". Abstract, 11th Int.
Cong. Sed., August 1982, Hamilton, Canada

EDITION

Actes du 5ème Congrès International sur les récifs
coralliens, Tahiti, 1985 :

Volume 2, 472 pages, éditeurs : GABRIE C.,
TOFFART J.L, SALVAT B.

Volume 3, 517 pages, éditeurs : GABRIE C.,
TOFFART J.L, SALVAT B.

Volume 4, 583 pages, éditeurs : GABRIE C.,
SALVAT B.

Volume 6, 671 pages, éditeurs : GABRIE C.,
HARMELIN- VIVIEN M.

Brochure et dépliant "Protégeons nos lagons",
Conseil régional de la Réunion, 1986.

Livre pour enfants "Le monde merveilleux du récif à
la Réunion", 1987.

"Récifs:
Collection

"Les S
Marin"
Gründ

Brochure
délégatio
française

ANNEXE 15 – NOTE 5 : CV DE M. RISACHER GERARD

RISACHER Gérard

15 ZA Galmot – 97300 Cayenne

Tél : 0694 26 89 59 - E mail : gerard.risacher@tanyahafa.com

Célibataire, Nationalité Française – 48 ans
Permis A et B

PARCOURS PROFESSIONNEL

Depuis 2003 *Directeur Administratif et Financier* du groupe de bâtiment et de travaux publics La Famille BTP/SIG – Guyane Française : contrôle financier et de gestion du groupe, suivi administratif, fiscal, social et comptable ; montage des dossiers financiers en Loi DOM (défiscalisation) ; négociations avec les banques et les sociétés de défiscalisation pour les plans et programmes d'investissements du groupe ; mise en place et développement de la stratégie du groupe.

1997-2002 *Consultant financier* pour

- Alter Médica – France : projet d'implantation d'une usine de fabrication industrielle de matériel médical.
- Projet **MINES TANY Hafa** - Madagascar : exploitation de gisements de pierres fines et précieuses de couleur.

1992-1996 *Adjoint du Directeur Général* de la société FIMT (matériels didactiques) Antananarivo (Madagascar) : prise en charge de l'ensemble de la Direction administrative, financière et de production de la société ; constitution des dossiers de réponse aux appels d'offre internationaux (financements ONU principalement) ; mise en place des plans de financement et réalisation des programmes ou projets pilotes de développements durables en partenariat avec les bailleurs de fonds internationaux (Nations Unies, Banque Mondiale, Coopération bilatérale ou multilatérale).

1991-1992 *Voyage d'étude en Afrique du Sud* : enrichissement de la langue anglaise, prise de contact avec les milieux d'affaires Sud-Africains, en particulier dans le domaine de l'Import/Export.

1986-1991 *Contrôleur de gestion financière et de production* dans diverses multinationales françaises et étrangères - Paris (France) : Nouvelle Restauration Française (holding financier) ; Midas-France/Europe (USA) ; Sextant avionique (France) ; Fläkt Entreprise (Suède).

1985 *Comptable au Cabinet d'Expertise comptable* Bauguen – Paris (France).
Suivi comptable jusqu'au bilan compris d'un client du cabinet : une école d'études paramédicales.

FORMATION

- Recrutement, formation et encadrement du personnel administratif et financier

LOGICIELS

- Word – Excel
- Logiciels de gestion intégrée propres à chaque groupe ou multinationale (Material Requirement Planning sur système SAP notamment)

ETUDES

1984 *DEUG Sciences Economiques* Université Paris IX Dauphine – Paris (France)
Options comptabilité et informatique.

LANGUES Anglais – Espagnol – Portugais – Italien (notions)
DIVERS Escalade, ski, surf, voyages, lecture. Intérêt pour les cultures étrangères

ANNEXE 15 – NOTE 6 : CV DE M. EVAIN GERARD

Gérard EVAIN

Nantes (44)

6, Jardin du Cardinal de Richelieu

94220 CHARENTON LE PONT - France

Tél 00 336 61 28 33 82

Né le 16 Août 1949 à

Marié, deux enfants

DIRECTION GENERALE

FORMATION

- Etudes secondaires au Lycée Launay à Nantes.
- 1967 Réussite au concours d'entrée des cadres C - fonctionnaires titulaires
- 1972 Réussite au concours national des Contrôleurs des Impôts, après deux ans de formation par correspondance dans le cadre de la préparation aux concours administratifs Francis Lefebvre
- 1973 Ecole Nationale des Impôts à Clermont-Ferrand
- 1974 / 1976 Auditeur libre à la Faculté de Rouen
- 1976 Réussite au concours national des Inspecteurs des Impôts
- 1977 / 1978 Ecole Nationale des Impôts à Clermont-Ferrand

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 1967 Entrée dans l'Administration Fiscale à Nantes
- 1971 Mutation à la Direction Nationale des Impôts à Paris, pour des missions de 4 semaines, en renfort des services en difficultés en France .
Participation à l'éclatement du département de la Seine pour la création des nouveaux départements de la petite couronne.
Postes à Versailles, Rennes, Paimboeuf, Cergy-Pontoise, Nice, Corbeil Essonnes, Evry, Avignon, Rouen, Bordeaux, Marseille
- 1973 Nommé à Evreux à la Gestion du Domaine de l'Etat
- 1978 Nommé à Paris, puis à Evreux, à la Direction du Contentieux, Fiscalité des Entreprises et Vérification des Sociétés.
- 1980 Démission de l'Administration Fiscale et entrée en qualité de Conseil Fiscal chez FIDAL – Le Mans
- 1983 Création de EURO-CONSULTANTS, cabinet de gestion d'entreprises, en association
Spécialisé en fiscalité, droit social et droit des sociétés
Cabinet établi à Nantes et au Mans ; inscrit aujourd'hui comme Avocats
- 1989 Investissement dans CEFI, banque d'affaires, en qualité de co-gérant
Actionnaires au tour de table : Caisse Nationale du CREDIT AGRICOLE, Banque Générale du PHENIX (Groupe AGF), ALTUS FINANCE.
Chargé des négociations, mise au point des protocoles internes ou externes avec des cabinets d'avocats ; principalement rapprochements de divers groupes dans la distribution spécialisée.
- 1994 Dépôt de bilan du groupe CEFI
Fin de ce métier, entièrement repris par les services « Venture Capital » des banques
Jusqu'à la fin de la liquidation en Juillet 2006 (sans la moindre sanction) :
Suivi des procédures judiciaires.

Pendant cette période :

Conseil d'entreprises, recherches de financements, bureau au Luxembourg, travaux en Suisse, études de montages financiers spécifiques.

ANNEXE 15 – NOTE 7 : CV DE MME BAKER MARTINE

Martine BAKER

Etat civil

60, rue de Paris 95240 Corneilles en Parisis
06 66 17 32 85 Tel/fax 01 39 97 18 65
martine_baker_76@yahoo.fr

Née le 01/09/1946 à Saint-Germain-en-Laye (78)
Deux enfants 34 et 31 ans
Nationalité Française

DIRECTION FINANCIERE

FORMATION

Ecole Nationale de Commerce, à Paris
Bac (1964) B.T.S. (1966) D.E.C.S. (1967)
Expert-comptable en 1970

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- A ce jour** **Micro-entreprise**
Activité de conseil en financements et Interprétariat
Rédaction de business plans
- 2000** **MARCELLE GRIFFON DIFFUSION**
Fabrication et diffusion Prêt-à-Porter - 47 boutiques en France
Présidente
Nomination à l'occasion de la transmission de l'entreprise par la Groupe POCH à une ancienne relation du Groupe DOUMENG, avec volonté de faire disparaître la société, pour des raisons encore actuellement en cours d'instruction par le Pôle Financier.
- 1997-2000** **CHAMPS ELYSEES PARFUMS COUTURE**
Fabrication et distribution Prêt-à-porter Griffe américaine
Présidente
Création de cette société avec fonctions à mi-temps pendant la première année pour formation du successeur à la direction générale d'Hanae Mori
- 1990-1997** **HANAE MORI**
Haute-couture, prêt-à-porter, parfums
Directeur Général
Développement de cette marque japonaise de haute-couture en Europe et aux Etats-Unis et lancement du parfum Hanae Mori
- 1988-1989** **JEAN-LOUIS SCHERRER**
Haute-couture, prêt-à-porter, parfums
Directeur Administratif et Financier
Prise de fonctions à mi-temps entre Givenchy et Jean-Louis Scherrer pendant six mois, puis négociation de la vente du groupe à HERMES et SEIBU
- 1980-1988** **GIVENCHY**
Haute-couture, prêt-à-porter, parfums
Directeur Financier
Création du poste de directeur financier du groupe « Couture » après la vente des Parfums à Veuve Clicquot. Poste obtenu grâce à la recommandation du Commissaire aux Comptes commun entre British Steel et Givenchy.
Evolution importante du groupe en termes de licences, de prêt-à-porter et accessoires, en Europe, Japon, USA et Mexique (16 sociétés) . Négociations pendant un an avec Ernst & Young jusqu'à la vente à LVMH en 1988.

1975-1988

BRITISH STEEL CORPORATION

Industrie sidérurgique anglaise

Directeur Financier de la filiale française

Création de la filiale « acier inoxydable » : BSC STAINLESS à Paris et développement dans l'industrie aéronautique et maritime

1967-1974

Groupe FENWICK

Chariots élévateurs – Automation

de Contrôleur de Gestion à Directeur Financier

Débuts grâce aux stages liés aux BTS et DECS, puis évolution dans différents services et création de départements et filiales.

AUTRES EXPERIENCES

Conseiller Employeur au Conseil de Prud'hommes de Paris, Section Industrie, pendant 12 ans, de 1990 à 2002.

Rapporteur financier à la Chambre Syndicale de la Couture

Conférences en grandes écoles (ESSEC, Sorbonne,...)

Trésorière d'une ONG avec l'Institut Gustave Roussy

Responsabilités diverses sociales et écologiques

Langue

Anglais

ANNEXE 15 – NOTE 8 : CV DE M. XXX (confidentiel)

FONCTION

Responsable Agence Rhône-Alpes Auvergne

Nom et prénom XXX
Année de naissance 1971
Nationalité Française
Langues Français / Anglais / Espagnol

DIPLOMES

Ecole Polytech Grenoble – Ingénieur géotechnicien (1996)

Ecole Normale Supérieure de Paris - Rue d'Ulm / Universités Pierre et Marie Curie et Orsay – Magistère et Maîtrise des Sciences de La Terre (1994)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1999 XXXX – Géologue sondeur / Géotechnicien
2000 XXX – Chef de Projet
2001-2003 Responsable agence PACA – XXX
2003-2006 Directeur Agence Antilles et Guyane - XXX
2006-2007 Directeur Adjoint Agence PACA – XXX
Directeur de l'Agence de NICE
2007-2008 Responsable Agence XXX – Rhône Alpes et Auvergne

CHANTIERS / ETUDES / MOE IMPORTANTS

- Bibliothèque François Mitterrand – Paris (75) – France
- LGV Est – Tronçon A - Lots 11 et 13 – Chelles (77) à Château Thierry (02) - France
- RD35 bis – Antibes / Golfe Juan (06) – France
- Aménagement du Front de Mer à Fort de France – Martinique – Antilles Françaises (AF)
- Centre de stockage des déchets ménagers de La Gabarre – Pointe à Pitre – Guadeloupe (AF)
- Centres de stockage des déchets ménagers de Saint-Pierre – Martinique (AF)
- Plan de Prévention des risques naturels - Grands Fonds – Guadeloupe (AF)
- Mines d'Escaro (11) et du Thoronet (83) – ALCAN – France
- Sites de l'Estaque – Metaleurop – Marseille (13) – France
- Plan d'élimination des déchets dangereux (PREDD) – Guadeloupe - AF
- Chutes du Carbet – Guadeloupe – AF
- Lot B du programme Lyon Confluence – Lyon (69) – France

ANNEXE 15 – NOTE 9 : CV DE M. OFFANT YOHANN

OFFANT Yohann

Hameau des bonfils
13122 VENTABREN
FRANCE
Tel : +33 (0)6.23.15.75.30
Mail : yoffant@hotmail.fr
Né le 18/11/1980 (29 ans).
Célibataire.

GEOLOGUE

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2007-2009 : PILATUS GROUP, consultant géologue pétrolier et minier en international (Congo, RDC, Mali, Oman, Canada...) depuis 3 ans.

Recherche bibliographique sur d'anciens permis miniers et pétroliers, synthèse des données géologiques et des travaux d'exploration antérieurs. Prospection géologique sur le terrain par campement itinérant. Dépôt de permis de recherche, AERP et d'exploration aux ministères des pays concernés. Planification et suivi des campagnes d'exploration (cartographie aérienne ou satellite, géochimie, échantillonnage, rainurage, tranchés, géophysique, arpentage, forage RC et carotté, estimation des réserves...). Démarcher des sociétés capables de réaliser les travaux d'exploration. Coordinateur et chef de mission sur différents projets miniers comme des mines d'or, de cuivre, de phosphate, de bitume et de diamant, mais aussi pétroliers (échantillonnage géochimique de surface, suivie de campagne sismique).

2006: MAUREL ET PROM, Géologue, CONGO. (8 mois, plusieurs CDD)

Réalisation de la carte géologique du bassin côtier et de la région du Mayombe au Congo-Brazzaville. Étude du contact entre le socle et le bassin sédimentaire dans le but d'optimiser les recherches pétrolières. Découverte et estimation des réserves du gisement de bitume de Kitina par forage. Rédaction d'un rapport géologique incluant une carte géologique de la zone étudiée, des coupes géologiques, un cubage des réserves en bitumes par forage (Arc Gis v.9 et Map info v.7), un inventaire structural, stratigraphique et minéralogique de la zone.

2005 : TANY Hafa, Géologue, MADAGASCAR. (CDD de 3 mois)

Estimation des réserves en rubis et saphir par sluice sur un permis minier. Participation aux études de projet d'exploitation et de production. Exploration d'un secteur géographique, localisation et description des veines minéralisées (coordonnées GPS, étude des affleurements, prélèvement d'échantillons, étude structurale...).

2005 : CRPG-CNRS, Stage de recherche scientifique, VANDOEUVRE. (5 mois).

Étude géologique sur la genèse des corindons de la mine de Sahambano (Madagascar).

Matériels scientifiques et informatiques utilisés : Photo aérienne et satellite, microscope optique (lame mince), MEB, microsonde électronique, Office pack, Adobe pack, Map source, internet (sur windows XP, vista et Mac os 9), google earth pro...

FORMATION

2005 : Master 2 (DEA) géosciences de l'environnement (CEREGE)

2004 : Maîtrise Sciences de la Terre et de l'Univers (Marseille III)

1999 : Baccalauréat Scientifique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Langues : Anglais courant, Allemand Scolaire.

Loisirs : VTT, Randonnée, Volley ball, Minéraux, Lecture.

Permis A et B, Brevet de secourisme, Permis côtiers.

ANNEXE 15 – NOTE 10 : CV DE M. BERMEJO PAUL

PAUL BERMEJO

Ardèche 07
La Garenne du Buis
24 ans
Route du Gaminon
69290 Pollionnay

09/02/1957 -

2 enfants : 1 garçon 28 ans - 1 fille

Tel : 04/78/48/16/54
Port : 06/86/51/56/22
paulbermejo@wanadoo.fr

FORMATION

1981 à 2010 : Création et Gérance de mon entreprise SARL Bermejo

ACTIVITE DE MA SOCIETE

2010 à 1999 : Sertissage haute joaillerie en sous-traitance (2^e cercle)
pour des marques de luxe : Cartier – Van-Cleef – Dior – Chanel – etc...

1999 à 1989 : Vente aux particuliers et fabrication sur mesure de produit en
Bijouterie Joaillerie dans notre point de vente/atelier regroupé.

1984 à 1994 : Sertissage pour l'horlogerie de luxe pour des marques Suisses
haut de gamme : Oméga – Bréguet – Tissot – Tiffany – etc...

1981 à 1984 : Fabrication et sertissage destiné aux détaillants Français

1979 à 1981 : Responsable en atelier (Ste Wald'or – Rhône 69- France)

1977 à 1979 : Employé joaillerie Ste Wald'or et apprentissage sertissage

1976 à 1977 : Service Militaire à Bitche Moselle en France

1973 à 1976 : CAP de Bijouterie Joaillerie (école de Bijouterie de Lyon)

ANNEXE 15 – NOTE 11 : CV DE M. CHAFFARD GREGORY

Grégory CHAFFARD
Tél : 06 14 20 12 24
greg_chaffard@yahoo.com
29 ans, marié

INGENIEUR MECANIQUE ET MATERIAUX

FORMATION

2001

Diplôme d'ingénieur INSA
Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Département **Génie Mécanique Construction (Option Matériaux)**

1999-2000

Ryerson Polytechnic University – Toronto, Canada
Année d'échange universitaire
Département **Aerospace Engineering**

Langues

Anglais courant
Espagnol niveau scolaire

Informatique

Bureautique (Word, Excel, Powerpoint)
Programmation, conception (Pro-Engineer, IDEAS)

EXPERIENCE

2006 – 2009

Société Nouvelle de Roulements (SNR Bearings) – Annecy (74)
Responsable R&D, Service Technique d'Usinage par Abrasif

*Pilotage des actions et du budget de recherche et développement du service (12 personnes).
Chiffrage et développement de nouveaux produits.*

2003 - 2006

Réseau du Transport d'Electricité (RTE - EDF Transport) – La Défense (92)
Chargé d'affaires Conducteurs et Matériels, Centre National d'Expertise Réseaux

Développement de matériels de ligne, qualification de fournisseurs, expertise technique auprès des unités régionales, appui pour le déploiement d'un réseau national de fibres optiques.

2000 - 2009

Mines Tany Hafa - Société d'exploitation minière

Membre du Conseil d'administration

Mission technique - France

Rédaction de dossiers techniques et de plans d'affaire, mise au point d'un procédé de traitement thermique des pierres précieuses (partenariat avec le CEA de Grenoble). Organisation du traitement thermique et de la taille des pierres en Thaïlande, en Inde et au Sri Lanka.

Mission de terrain – Ihosy, Madagascar (6 mois)

Encadrement d'une équipe d'exploitation et de recherche de 10 personnes, maintenance du parc technique.

ACTIVITES

Brevet de pilote de planeur (1996)

350 heures de vol – Badges D et E

Membre du Centre Savoyard de Vol-à-Voile Alpin (Chambéry)

Autres centres d'intérêt

Judo, ski, squash, guitare

Voyages (Madagascar, Inde, Mauritanie, Canada, Etats-Unis, Europe)

Cinéma, théâtre

ANNEXE 15 – NOTE 12 : CV DE M. RANDRIAMBELO RICHARD

RANDRIAMBELO RICHARD LHYS

1956

Lot 19 BI Ambohimangakely

103 Tananarive - Madagascar

Tel : GSM 034 01 835 63

Né le 09 Décembre

ETUDES EFFECTUEES

Maitrise en Economie à l'EESDEGS Antananarivo

Licence en Economie à l'EESDEGS Antananarivo

BACC G2 (année 1977) Technique de Gestion ESCA Antanimena

Brevet Technique (année 1977) Spécialité Comptabilité ESCA Antanimena

BEPC à l'ESCA Antanimena

CEPE à l'ESCA Antanimena

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Etudes et analyses économiques sur l'emploi des charbons de bois à la SOLIMA

Formation sur la Comptabilité au Centre de Formation des Cadres à Antsirabe

Formation sur la Comptabilité 2005 au SOLIMOTEL Anosibe

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

A ce jour : National Manager chez **S.A. MINES TANY Hafa**

2003 à 2005 : Chef Service Comptabilité Chez Groupe ETTRAT

1994 à juillet 2000 : Responsable des Droits d'entrée dans les Aires Protégées à l'ANGAP

1994 : Comptable chez SIPROMAD

1990 – 1994 : Auditeur chez SFOI

1984 – 1990 : Chef Comptable Chez Madauto

1979 – 1984 : Réviseur Comptable au Cabinet Ramaholimihaso

DIVERS

Maitrise de l'outil informatique (Excel – Word – Internet - Ciel Compta – Ciel Gestion – AS 400)

Maitrise parfaite de la langue française

Bonne connaissance de la langue anglaise

Titulaire d'un Permis de conduire catégories A – B – C – D

HOBBIES

Aikido (Ceinture Noire 4^{ème} Dan)

Natation

Musique

XVI. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE SA MINES TANY Hafa - BUSINESS PLAN

16.1 INVESTISSEMENT STRATEGIQUE

Les différentes phases d'exploration, de recherche minière, de relevé et d'interprétation des données de géophysique aéroportée ont révélé :

A – D'une part, la présence d'un immense potentiel stratégique en pierres précieuses telles que Rubis, Saphirs, Padparadschas, Alexandrites,...

Un échantillonnage massif mécanisé a déjà été réalisé et a permis d'extraire une importante quantité de gemmes (voir le site de l'entreprise - www.tanyhafa.com – une partie de cette production)

La densité la plus basse atteint 80 grammes au m³ dans le filon de gravier gemmifère, et la plus haute touche le record de 400 grammes au m³.

Les autres domaines miniers de la société, toujours porteurs en pierres précieuses (Rubis, Saphirs, Padparadschas, Alexandrites, Emeraudes, etc.) peuvent également recéler des diamants.

En effet, une étude scientifique très récente conforte la possibilité de présence de kimberlites diamantifères sur les domaines miniers de **SA MINES TANY Hafa**, en raison de l'existence d'anomalies magnétiques et gravimétriques.

B – D'autre part, la présence, dans les sous-sols des domaines miniers de l'entreprise, des ressources en or, uranium, marbre, granite coloré, et probablement en cassitérite, scheelite, colombite, phlogopite, cuivre, etc. assure un approvisionnement stratégique à long terme.

16.2 POIDS ECONOMIQUE

Il est reconnu que 80% des ressources mondiales en pierres brutes de couleur (hors Emeraudes) sont concentrées sur Madagascar, pays qualifié d'ultime paradis des gemmes.

Jusqu'à Février 2008, date à laquelle les autorités Malgaches ont interdit l'exportation des pierres brutes, celles-ci étaient taillées en Thaïlande d'où elles alimentent 95% du marché mondial de la joaillerie.

16.3 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

L'objet du programme d'investissement est la mise en exploitation industrielle de 5 de nos sites miniers relativement proches les uns des autres, ainsi que la mise en place d'une usine lapidaire de très haute technologie (mécanique, laser, numérique) et de chauffage de pointe (fours électriques, puis à court terme, Czochralski, Bridgman, fusion de zone) sur le territoire national Malgache afin d'alimenter le marché mondial des pierres de couleur.

16.4 INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Le programme en cours nécessite un investissement financier conséquent, à savoir :

- Investissement d'exploitation minière : 18 000 00 €
- Investissement usine lapidaire : 25 000 000 €
- Investissement Exploration minière : 2 000 000 €
- Investissements spéciaux 20 000 000 €
- Fonds de roulement 25 000 000 €

Soit un total de 90 000 000 €

Ces investissements seront réalisés dans le respect des normes environnementales, sanitaires, sociales, et intégrés dans un programme de développement durable.

16.5 SECURISATION DES INVESTISSEMENTS

La sécurisation des investissements sera confiée à une société de protection. Des pourparlers sont en cours.

16.6 ETHIQUE

Il est regrettable de constater que 50% du chiffre d'affaires du commerce mondial des pierres précieuses sert au blanchiment de l'argent sale, à la corruption, et échappe au système financier légal, entraînant ainsi une perte fiscale importante pour les Etats.

Afin de se prémunir d'un usage illégal de ses pierres, **SA MINES TANY Hafa** va développer l'usage d'un procédé nano-technologique de marquage sur chaque pierre en provenance de ses mines, assurant ainsi une parfaite traçabilité du circuit de commercialisation de sa production.

16.7 FINALITE

Outre de devenir l'un des acteurs majeurs des pierres précieuses de couleur en joaillerie par différents circuits de commercialisation, la finalité consiste à :

- D'une part, arriver à une cotation des pierres précieuses sur le marché des matières premières, les rendant ainsi monnayables comme d'autres matières telles que l'or, et de créer ainsi la « Pierre Précieuse Monétaire » à l'instar de l' « Or Monétaire ».
- D'autre part, utiliser l'importance des réserves et ressources minières pour en effectuer une titrisation dans le but de les offrir en garantie auprès d'organes bancaires internationaux.

16.8 ANNEXE : ELEMENTS DU BUSINESS PLAN

Cette Annexe regroupe l'ensemble des différents éléments du Programme d'Investissement intitulé « Business Plan »

16.8.1 ANNEXE 1 : INVESTISSEMENTS MINES DE RANOTSARA-IAKORA

INVESTISSEMENT MINES RANOTSARA / IAKORA

EN SUS : DROITS DOUANES + 10%; TVA + 20%, TAXE ENVIRONNEMENTALE 2,5%

	DIRECTION GENERALE	N	N+1	N+2	N+3	N+4
3	véhicules de liaison 4x4	15 000,00 € pièce	- €	- €	15 000,00 €	- €
	DIRECTION DE L'EXPLORATION MINIERE					
1	Véhicule de liaison 4x4	15 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
1	Camion bâché 4x4	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €
1	Foreuse, Carotteuse, Chenillard et Accessoires	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €
1	Lot de pièces détachées foreuse	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Petit outillage	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
1	Lot de matériel de campagne: campement + popote	40 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL DIRECTION DE L'EXPLOITATION MINIERE	405 000,00 €				
	SOUS TOTAL GENERAL	450 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE					
1	Véhicule de liaison 4x4	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €
6	Tracteurs de semi remorques	30 000,00 € pièce	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
6	Remorques sur-baissées	25 000,00 € pièce	- €	- €	- €	- €
2	Porteurs plateaux	20 000,00 € pièce	- €	- €	- €	20 000,00 €
2	Porteurs citerne fuel	80 000,00 € pièce	- €	- €	- €	80 000,00 €
1	Engin de levage	80 000,00 € pièce	- €	- €	- €	- €
1	Camion bâché 4x4	80 000,00 € pièce	- €	- €	80 000,00 €	- €
	Pour info : Pas de cuves de carburant, utilisation de fûts					
2	Camion am50m72 (20m de travures)	120 000,00 € pièce	- €	- €	- €	- €
1	Lot de pièces détachées et d'usine 20%	112 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Petit outillage	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL DIRECTION LOGISTIQUE	1 097 000,00 €				
	SOUS TOTAL GENERAL	1 547 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	290 000,00 €	215 000,00 €

DIRECTION BTP				
	En charge de la construction des pistes, piste aériennes 2 km, bassin de décantation, construction, bases vie, etc...			
1	Niveleuse	50 000,00 €	- €	- €
2	Compacteuse pneumatique 35 000,00 € pièce	70 000,00 €	- €	- €
1	Bouteur	50 000,00 €	- €	- €
1	Camion benne	150 000,00 €	- €	- €
1	Pelle mécanique Hitachi 35 T	200 000,00 €	- €	- €
1	Chargeur avant GM	150 000,00 €	- €	- €
1	Lot de pièces détachées et d'usine 20%	134 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
	Petit outillage	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		824 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL	2 371 000,00 €	90 000,00 €	110 000,00 €
DIRECTION DE L'EXPLOITATION MINIERE				
Attention exploitation de 5 sites en simultané - en 3/8				
	Pour 1 site	Pour 5 sites		
	1 pelles Hitachi 35 T	5 pelles Hitachi 35 T		
	200 000,00 € pièce	1 000 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	2 camions bennes	10 camions bennes		
	150 000,00 € pièce	1 500 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	1 pelle Hitachi 18 T	5 pelles Hitachi 18 T		
	150 000,00 € pièce	750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	1 camion benne	5 camions bennes		
	50 000,00 € pièce	250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	1 mini chargeuse	5 mini chargeuses		
	80 000,00 € pièce	400 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	unité de tamisage	5 unités de tamisage		
	30 000,00 € pièce	150 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Trommel + 4 Jigs	5 Trommel + 20 Jigs		
	150 000,00 € pièce	750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Eclairage du site	5 Eclairages du site		
	40 000,00 € pièce	200 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	Bac de recyclage ou bassin de décantation enterré	5 Bacs de recyclage ou		

		bassins de décantation enterrés			
		30 000,00 € pièce	150 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
1	groupe électrogène site	5 groupes électrogènes site			
		50 000,00 € pièce	250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
1	groupe électrogène de secours	5 groupes électrogènes de secours			
		50 000,00 € pièce	250 000,00 €	- €	- €
1	pompe + lances + tuyaux	5 pompe + lances + tuyaux			
		30 000,00 € pièce	150 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
1	assortiment pièces détachées	5 assortiments pièces détachées	500 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
1	assortiment outillage	Assortiment outillage	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
			6 500 000,00 €	1 110 000,00	1 110 000,00
		SOUS TOTAL GENERAL	8 871 000,00 €	1 200 000,00 €	1 220 000,00 €
	DIRECTION ENVIRONNEMENTALE + PEPINIERES + PRODUCTION				
1	Camion citerne pour arroser les pistes		40 000,00 €	- €	- €
2	tracteurs agricoles et accessoires	35 000,00 € pièce	70 000,00 €	- €	- €
1	assortiment irrigation (pompes, tuyaux, arroseurs		40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Step à Macrophytes		131 850,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL DIRECTION ENVIRONNEMENTALE + PEP...		281 850,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
		SOUS TOTAL GENERAL	9 152 850,00 €	1 230 000,00 €	1 250 000,00 €
	DIRECTION DE LA SECURITE				
3	véhicules liaison	15 000,00 € pièce	45 000,00 €	- €	- €
30	fusils à pompes	1 000,00 € pièce	30 000,00 €	- €	- €
30	armes de poing	1 000,00 € pièce	30 000,00 €	- €	- €
10	armoires de rangement	3 000,00 € pièce	30 000,00 €	- €	- €
	Munitions		20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Balises GPS (1 par véhicule)		36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
1	Téléphone satellite	5 000,00 € pièce	5 000,00 €	- €	- €
10	Téléphone crypté, accessoires + station chiffrement + 2 copieurs cryptés SAGEM		110 000,00 €	- €	- €
15	IL Vision nocture	7 000,00 € pièce	105 000,00 €	- €	- €
10	IR	2 000,00 € pièce	20 000,00 €	- €	- €

15	Projecteurs IR	230,00 € pièce	3 450,00 €	- €	- €
10	ACR 2000 (sirène Stridente)	180,00 € pièce	1 800,00 €	- €	- €
10	Valises Comm. Autonome	30 000,00 € pièce	300 000,00 €	- €	- €
1	véhicule pompier	40 000,00 € pièce	40 000,00 €	- €	- €
	TOTAL DIRECTION SECURITE		776 250,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		9 929 100,00 €	1 276 000,00 €	1 296 000,00 €
	ACHAT TERRAIN + BAIL				
	Achat terrain		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Bail Emphytéotique		30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
			50 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		9 979 100,00 €	1 316 000,00 €	1 326 000,00 €
	AMENAGEMENT SUR DOMAINE MINIER				
	Piste aérienne pour Bimoteur : 2 km sur terrain plat vers BEMONGO (40 jours de travail de réalisation)		100 000,00 €	- €	- €
	Ouverture de pistes sommaires sur les domaines miniers par le département BTP		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Zone traitement de déchets		20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
			420 000,00 €	320 000,00 €	310 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		10 399 100,00 €	1 636 000,00 €	1 636 000,00 €
	CONSTRUCTIONS MODULAIRES ALGECO				
	CHANTIERS D'EXTRACTION				
	Par site d'exploitation: 61 m ² soit 7 algeco soit 61 m ² x 5 = 305 m ² x 500,00€ le m ²		152 500,00 €	- €	- €
	BASE VIE PRINCIPALE				
	200 m ² x 500,00 €	Logements expatriés et Direction	100 000,00 €	- €	- €
	1 000 m ² x 400,00 €	Logements ouvriers	400 000,00 €	- €	- €
	200 m ² x 500,00 €	Sanitaires	100 000,00 €	- €	- €
	80 m ² x 500,00 €	Lingerie	40 000,00 €	- €	- €
	200 m ² x 500,00 €	Loisirs	100 000,00 €	- €	- €
	60 m ² x 500,00 €	Infirmierie	30 000,00 €	- €	- €
	100m ² x 500,00 €	Laboratoire de séparation des minéraux	50 000,00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL GENERAL		11 371 600,00 €	1 636 000,00 €	1 636 000,00 €
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ETAT MALGACHE				
	200 m ² x 500,00 €	Police des mines, Gendarmerie, Poste	100 000,00 €	- €	- €

200 m² x 500,00 €	Logements Fonctionnaires	100 000,00 €	- €	- €
TOTAL CONSTRUCTION MODULAIRE ALGECO		11 571 600,00 €	- €	- €
SOUS TOTAL GENERAL		11 571 600,00 €	1 636 000,00 €	1 636 000,00 €
CONSTRUCTIONS EN DUR (NON MODULAIRES)				
500 m² x 600,00 €	Atelier, Maintenance, magasin stock pièces détachées	300 000,00 €	- €	- €
300 m² x 600,00 €	Garage véhicules	180 000,00 €	- €	- €
400 m² x 600,00 €	Hangar Avion avec son atelier	240 000,00 €	- €	- €
1000 m² x 600,00 €	Bâtiment technique: Incendie, groupe électrogène, stock carburant, huile, alimentaire, explosif	600 000,00 €	- €	- €
100 m² x 1000,00 €	Bâtiment sécurité	100 000,00 €	- €	- €
	Canal aux crocodiles	50 000,00 €	- €	- €
AMENAGEMENT DES LOCAUX				
Logement Expatriés et Direction		- €	10 000,00 €	- €
Logement Ouvriers		- €	40 000,00 €	- €
Sanitaires		- €	10 000,00 €	- €
Lingerie		- €	4 000,00 €	- €
Loisirs		- €	10 000,00 €	- €
Infirmierie		- €	3 000,00 €	- €
Laboratoire séparation des minéraux		- €	10 000,00 €	- €
Bâtiments administratifs Etat Malgache		- €	10 000,00 €	- €
Bâtiment logement pour 50 fonctionnaires		- €	10 000,00 €	- €
Ateliers, maintenance		- €	30 000,00 €	- €
Garage véhicules		- €	18 000,00 €	- €
Hangar avion		- €	24 000,00 €	- €
Bâtiments techniques		- €	60 000,00 €	- €
Bâtiment stockage pierres brutes		- €	10 000,00 €	- €
RESSOURCES ENERGETIQUES NON RENOUVELABLES				
Groupe électrogène base vie		150 000,00 €	- €	- €
Groupe électrogène secours		150 000,00 €	- €	- €
RESSOURCES ENERGETIQUES RENOUVELABLES				
Photovoltaïque		200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Eolienne		80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

MATERIEL DE BUREAU			
Bureautique, Informatique	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Mobilier de bureau	30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
EQUIPEMENT DIVERS, AUXILIAIRES ET SERVICES			
Cuisine	40 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Chambre Froide	40 000,00 €	- €	- €
Infirmierie, premiers soins, investissements	75 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
Bases vie	50 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
Ateliers,	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobiliers école	10 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Zone Sociale	40 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Zone Etat Malgache	30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Zone loisirs	- €	30 000,00 €	20 000,00 €
OUTILLAGE			
gros outillage	300 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
Moto pompes, compresseurs, sur presseurs	50 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
CLIMATISATION REVERSIBLE			
	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

TOTAL GENERAL	14 556 600,00 €	2 423 000,00 €	2 032 000,00 €
----------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------

16.8.2 ANNEXE 2 : INVESTISSEMENTS USINE LAPIDAIRE

INVESTISSEMENTS USINE LAPIDAIRE				
CONSTRUCTION MODULAIRE ALGECO		N	N+1	N+2
Locaux administratifs société				
550 m ² x 550,00 €		275 000,00 €	- €	- €
Locaux administratifs réservés à l'Etat Malgache		200 000,00 €	- €	- €
Douanes, Gendarmerie, police des mines, postes, etc 400 m ² x 500,00 €				
Sécurité Gardiennage				
80 m ² x 500,00 €		40 000,00 €	- €	- €
Usine Lapidaire				
Ligne de production + chauffage + labo gemmologique 4 000 m ² en 2 étages x 500,00 €		2 000 000,00 €	- €	- €
Tri optique : 400 m ² x 500,00 €		200 000,00 €	- €	- €
Expédition : 50 m ² x 500,00 €		25 000,00 €	- €	- €
Stockage : 140 m ² x 500,00 € (Coffres fort - chambres fortes classe IV, VI, IX)		500 000,00 €	200 000,00 €	- €
Canal aux crocodiles		50 000,00 €	- €	- €
Zone Sociale				
150 m ² x 500,00 €	Sanitaires / Vestiaires	75 000,00 €	- €	- €
50 m ² x 500,00 €	Magasin / Habillement personnel	25 000,00 €	- €	- €
20 m ² x 500,00 €	Ménage	10 000,00 €	- €	- €
60 m ² x 500,00 €	Infirmierie	30 000,00 €	- €	- €
60 m ² x 500,00 €	Ecole	30 000,00 €	- €	- €
Zone Base Vie				
2 000 m ² x 400,00 €	Logements Ouvriers	800 000,00 €	- €	- €
1 000 m ² x 500,00 €	Logements Expatriés et Encadrements	500 000,00 €	- €	- €
200 m ² x 500,00 €	Sanitaires	100 000,00 €	- €	- €
100 m ² x 500,00 €	Lingerie	50 000,00 €	- €	- €
100 m ² x 500,00 €	Magasin de vente	50 000,00 €	- €	- €
TOTAL CONSTRUCTION MODULAIRE (EN EUROS)		4 960 000,00	200 000,00	- €

CONSTRUCTION EN DUR (NON MODULAIRE)				
Zone Technique				
100 m ² x 600,00 €	Atelier, Maintenance, Stock pièces, Produits dangereux	60 000,00 €	- €	- €
300 m ² x 600,00 €	Garage véhicules	180 000,00 €	- €	- €
300 m ² x 600,00 €	Hagar Avion avec atelier - 15 x20 x 16	180 000,00 €	- €	- €
Bâtiments			- €	- €
20 m ² x 600,00 €	Incendie / Motopompe	12 000,00 €	- €	- €
120 m ² x 600,00 €	Groupes électrogènes / Compresseur Climatisation / Chambre Froide	72 000,00 €	- €	- €
200 m ² x 600,00 €	Lieu de stock huile carburants	120 000,00 €	- €	- €
60 m ² x 600,00 €	Filtration / Désalinisation Osmose, Bâtiment contrôle citernes: eau de mer, eau désalinisée, eau potable, eau de pluie	36 000,00 €	- €	- €
20 m ² x 600,00 €	Pompes / Surpresseurs	12 000,00 €	- €	- €
60 m ² x 600,00 €	Bâtiments Maritimes	36 000,00 €	- €	- €
Zone Sociale				
150 m ² x 600,00 €	Formation / Réunion	90 000,00 €	- €	- €
450 m ² x 600,00 €	Cuisine / Réfectoire / Froid	270 000,00 €	- €	- €
Zone Base Vie				
200 m ² x 600,00 €	Zone loisirs	120 000,00 €	- €	- €
Zone Aéro-Portuaire				
Aménagement d'une piste Aérienne		300 000,00 €	- €	- €
Aménagement d'un débarcadère		100 000,00 €	- €	- €
Zone Liaison Terrestre				
Routes et chemins		50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Zone Traitement Déchets				
		20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Step à Macrophytes		131 850,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL CONSTRUCTION EN DUR (NON MODULAIRE) (EN EUROS)		1 789 850,00	70 000,00	50 000,00
SOUS TOTAL GENERAL		6 749 850,00 €	270 000,00 €	50 000,00 €
AMENAGEMENT DES LOCAUX				
Locaux administratifs société		27 500,00 €	- €	- €
Locaux administratifs réservés à l'Etat Malgache		20 000,00 €	- €	- €
Locaux Sécurité Gardiennage		4 000,00 €	- €	- €

	Usine Lapidaire Industrielle			
	- Ligne de chauffage + labo gemmo.+ Production	200 000,00 €	- €	- €
	- Tri Optique	20 000,00 €	- €	- €
	- Expédition	2 500,00 €	- €	- €
	Sanitaires / Vestiaires	7 500,00 €	- €	- €
	Magasin, habillement personnel	2 500,00 €	- €	- €
	Ménage	1 000,00 €	- €	- €
	Infirmierie	3 000,00 €	- €	- €
	Ecole	3 000,00 €	- €	- €
	Logements Ouvriers	80 000,00 €	- €	- €
	Logements Encadrement	50 000,00 €	- €	- €
	Sanitaires	10 000,00 €	- €	- €
	Lingerie	5 000,00 €	- €	- €
	Magasin de vente	20 000,00 €	- €	- €
	Atelier, Maintenance, Stock pièces, Produits dangereux	6 000,00 €	- €	- €
	Garage véhicules	18 000,00 €	- €	- €
	Hagar Avion avec atelier - 15 x20 x 16	18 000,00 €	- €	- €
	Incendie / Motopompe	1 200,00 €	- €	- €
	Groupes electrogènes / Compresseur Climatisation / Chambre Froide	7 200,00 €	- €	- €
	Stock Carburant, Huile	12 000,00 €	- €	- €
	Filtration / Désalinisation Osmose, Citerne eau de mer, eau désalinisée, eau potable, eau de pluie	3 600,00 €	- €	- €
	Pompes / Surpresseurs	1 200,00 €	- €	- €
	Bâtiments Maritimes	3 600,00 €	- €	- €
	Formation / Réunion	9 000,00 €	- €	- €
	Cuisine / Réfectoire / Froid	27 000,00 €	- €	- €
	Zone loisirs	12 000,00 €	- €	- €
	Dissimulation des bâtiments par couvert de végétation	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
	TOTAL AMENAGEMENT DES LOCAUX	594 800,00 €	20 000,00 €	- €
	SOUS TOTAL GENERAL	7 344 650,00 €	290 000,00 €	50 000,00 €
	MATERIEL ROULANT			
2	véhicules de liaison 4x4	15 000,00 € pièce	30 000,00 €	- €
1	Camionnette	10 000,00 € pièce	10 000,00 €	- €
1	véhicule pompier		40 000,00 €	- €

1	porteur plateau	20 000,00 €	- €	- €
2	camions bennes 50 000,00 € pièce	100 000,00 €	- €	- €
1	pelle Mécanique 18 T	150 000,00 €	- €	- €
1	grue portuaire	100 000,00 €	- €	- €
1	chariot élévateur	40 000,00 €	- €	- €
	TOTAL MATERIEL ROULANT	490 000,00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL GENERAL	7 834 650,00 €	290 000,00 €	50 000,00 €
	MATERIEL DE BUREAU			
	Bureautique - Informatique	50 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €
	Mobilier de Bureau	40 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL MATERIEL DE BUREAU	90 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL	7 924 650,00 €	380 000,00 €	90 000,00 €
	FILTRATION / DESALINISATION / CITERNE DIVERSES			
	Désalinisation	200 000,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €
	Citerne	50 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL FILTRATION / DESALINISATION / CITERNES DIVERSES	250 000,00 €	130 000,00 €	30 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL	8 174 650,00 €	510 000,00 €	120 000,00 €
	RESSOURCES ENERGETIQUES			
	Ressources énergétiques non renouvelables			
	Groupes électrogènes	200 000,00 €	200 000,00 €	- €
	Groupes électrogènes de secours	200 000,00 €	- €	- €
	Ressources énergétiques renouvelables			
	Photovoltaïque	200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
	Eolienne	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
	Production eau chaude solaire	20 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
	Cuves Gaz Oil			
	Utilisation Exclusive de Fûts			
	TOTAL RESSOURCES ENERGETIQUES	720 000,00 €	510 000,00 €	155 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL	8 894 650,00 €	1 020 000,00 €	275 000,00 €
	EQUIPEMENT DIVERS, AUXILIAIRES ET SERVICES			
	Equipement Cuisine	80 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
	Equipement Infirmerie	75 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Equipement Base vie: armoires, tables, chaises, lits, etc...	80 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €

	Equipement Mobilier usine lapidaire		80 000,00 €	80 000,00 €	- €
	Mobilier Ecole		10 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
	Chambre froide		40 000,00 €	- €	- €
	Equipement Laboratoire Gemmologique		50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
	Equipement Zone Sociale		100 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €
	Equipement Zone Etat Malgache		50 000,00 €	30 000,00 €	- €
	Equipement Zone Administrative		50 000,00 €	50 000,00 €	- €
	Equipement Zone Loisir		- €	30 000,00 €	20 000,00 €
	Equipement Climatisation réversible / Atelier de taille en Priorité		200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	TOTAL EQUIPEMENT DIVERS, AUXILIAIRES ET SERVICES		815 000,00 €	543 000,00 €	286 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		9 709 650,00 €	1 563 000,00 €	561 000,00 €
	OUTILLAGE				
	Gros Outillage		200 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
	Petit Outillage		150 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €
	Moto Pompe		30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
	Compresseurs		30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
	Pompes Surpresseurs		30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL OUTILLAGE		440 000,00 €	260 000,00 €	110 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		10 149 650,00 €	1 823 000,00 €	671 000,00 €
	BAIL / ACHAT TERRAINS				
	Bail sur île		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Achat terrain		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	TOTAL BAIL / ACHAT TERRAINS		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		10 549 650,00 €	2 223 000,00 €	1 071 000,00 €
	SECURISATION ILE ET USINE				
30	Fusils à pompe	1 000,00 € pièce	30 000,00 €	- €	- €
30	Armes de poing		30 000,00 €	- €	- €
10	Armoires de rangement		30 000,00 €	- €	- €
	Munitions		20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
10	Téléphones cryptés, accessoires + station de chiffrement + 2 copieurs cryptés Sagem		110 000,00 €	- €	- €
1	SILLENGER 9 m 2 x 200 CV	150 000,00 € pièce	150 000,00 €	- €	- €
3	SILLENGER 5,25 m 1x115	28 128,00 € pièce	84 384,00 €	- €	- €

	CV			
1	Couverture Radar de l'île de Nosy Mitsio -		840 000,00 €	- €
	Mise en place connectique Radars		200 000,00 €	- €
50	Paires de Lunettes tactiques	50,00 € pièce	2 500,00 €	100,00 €
20	Casques bateau	30,00 € pièce	600,00 €	100,00 €
10	Gilets Tactiques	100,00 € pièce	1 000,00 €	200,00 €
10	Ceintures tactiques	50,00 € pièce	500,00 €	100,00 €
	Sécurisation électroniques		300 000,00 €	200 000,00 €
	TOTAL SECURISATION ILE ET USINE		1 798 984,00 €	210 500,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		12 348 634,00 €	2 433 500,00 €
A	INVESTISSEMENTS TRANSFORMATION			
	Nettoyage et Triage des Pierres Brutes			
	Cuves à Ultrasons		50 000,00 €	50 000,00 €
	Lignes de Tri Optique des Pierres Brutes		600 000,00 €	- €
	TOTAL NETTOYAGE TRIAGE		650 000,00 €	50 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		12 998 634,00 €	2 483 500,00 €
B	Lignes de Chauffage à Haute Température			
	Fours électriques standard		600 000,00 €	200 000,00 €
	Transfert Technologique du CEA (Commissariat Energie Atomique)		- €	650 000,00 €
	Four Prototype, Mode CZOCHRALSKI, BRIDGMAN, FUSION DE ZONE	1 unité(s)	- €	700 000,00 €
	Four CZOCHRALSKI	2 unité(s)	- €	- €
	Four BRIDGMAN	2 unité(s)	- €	- €
	Four FUSION DE ZONE	2 unité(s)	- €	- €
	Creuzet Iridium		- €	100 000,00 €
	TOTAL LIGNES CHAUFF HAUTE TEMP.		600 000,00 €	1 650 000,00 €
	SOUS TOTAL GENERAL		13 598 634,00 €	4 133 500,00 €
C	LIGNES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE			
C1	Ligne de 3 Cabochonneuses Industrielles entièrement automatiques (Ovale et Rond)			
	130 000,00 € x 3		390 000,00 €	- €
	Département Sciage (9 scies)			
	8 000,00 € x 9		72 000,00 €	16 000,00 €

C 2	Ligne de 3 Cabochonneuses Industrielles entièrement automatiques (Autres formes)			
	130 000,00 € x 3	390 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (9 scies)			
	8 000,00 € x 9	72 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
C 3	Double ligne de production de rond Diamètre 1 à 3,5 mm, Taille Brillant			
	500 000,00 € x 2	1 000 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (30 scies)			
	8 000,00 € x 30	240 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
C 4	Double ligne de production, formes différentes, facette de 2 à 10mm			
	500 000,00 € x 2	1 000 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (30 scies)			
	8 000,00 € x 30	240 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
C 5	Double ligne de production - Facettes sur WF 435 Lux ou équivalents			
	700 000,00 € x 2	1 400 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (30 scies)			
	8 000,00 € x 30	240 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
C 6	Ligne de 3 Machines pour Billes 0T, 1T, 2T			
	130 000,00 € x 3	390 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (9 scies)			
	8 000,00 € x 9	72 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
C 7	Ligne de Production statuettes, Carving	300 000,00 €	- €	- €
	Département Sciage (3 scies)			
	8 000,00 € x 3	24 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
C 8	Ligne de Production pierres Naturelles taillées au Laser	1 500 000,00 €	- €	- €
	Pièces détachées	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Ligne de Tri Optique de pierres taillées	400 000,00 €	- €	- €
	Stockage, Classement et rangement Pierres taillées	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Groupe Electrogène Usine de taille	200 000,00 €	- €	- €

Groupe Electrogène de Secours	200 000,00 €	- €	- €
Pièces détachées et d'usine des lignes de production	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Total Lignes de Production Industrielle	9 130 000,00 €	926 000,00 €	926 000,00 €
SOUS TOTAL GENERAL	22 728 634,00 €	5 059 500,00 €	2 857 500,00 €
TOTAL GENERAL	22 728 634,00 €	5 059 500,00 €	2 857 500,00 €

16.8.3 ANNEXE 3 : INVESTISSEMENTS SPECIAUX

INVESTISSEMENTS SPECIAUX (TANY Hafa)

		N	N+1	N+2
1	HELICOPTERE 1 MIL MI-26			
	Pièces détachées + outillages spécifique pour petit entretien : 1 set outillage moteur 1 set outillage cellule 1 échelle maintenance 1 set chocks, 1 set cache et amarrage, 1 log technique, 1 set documentation technique, 1 set lot de bord moteur, (300 hrs) 1 set lot de bord cellule, (300 hrs)	10 500 000,00 €	- €	- €
2	AVION BI-MOTEUR- Vol Océanique	2 000 000,00 €	- €	- €
	Pièces détachées + outillages spécifique pour petit entretien	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
3	CARGO : 100 m et +			
	Equipé d'une grue de déchargement de 40 T	4 000 000,00 €	- €	- €
	Aménagement d'une plateforme d'appontage pour le MI-26	250 000,00 €	- €	- €
4	BARGES DE DEBARQUEMENT - 20 m et +			
	Quantité : 2 x 1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENTS		18 950 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

16.8.4 ANNEXE 4 : INVESTISSEMENTS EXPLORATION

INVESTISSEMENTS EXPLORATION (TANY HAFI)

	N	N+1	N+2
Model, Gist alluv. Ranotsara et priorisation gisement	300 000,00 €	- €	- €
Potentialité OR (carottage, expertise, laboratoire)	425 000,00 €	425 000,00 €	- €
Potentialité Uranium (carottage, expertise, laboratoire)	425 000,00 €	425 000,00 €	- €
Etudes géophysique au sol. Vérification des données.	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS EXPLORATION	1 170 000,00 €	870 000,00 €	20 000,00 €

16.8.5 ANNEXE 5 : PERSONNEL SUR RANOTSARA-IAKORA

PERSONNEL SUR RANOTSARA / IAKORA

QTE	POSTE	TYPE POSTE	SALAIRES BRUTS MENSUELS / INDIVIDUEL	SALAIRES BRUTS MENSUELS / GLOBAL	DATE RECRUTEMENT	SALAIRES BRUTS ANNEE 2009	SAL CHA CS ANN
EXPLOITATION MINIERE							
1	Manager Exploitation Minière		8 000,00 €/mois	8 000,00 €	01-OCT-09	16 000,00 €	19
EXPLORATION MINIERE (fonctionne en 1/8)							
1	Superviseur (très bon foreur)	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-JAN-10	- €	
1	Foreur	Expatrié	4 500,00 €/mois	4 500,00 €	01-JAN-10	- €	
3	Assistants foreurs	Local	70,00 €/mois	210,00 €	01-JAN-10	- €	
1	Chauffeur Poids Lourd	Local	120,00 €/mois	120,00 €	01-JAN-10	- €	
1	Géologue	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-JAN-10	- €	
1	Technicien	National	240,00 €/mois	240,00 €	01-JAN-10	- €	
PERSONNEL DE LA LOGISTIQUE (fonctionne en 1/8)							

	Doit-on rattacher tous les chauffeurs à ce département ?					
15	Chauffeurs Poids Lourd (dont 4 en produits dangereux)	120,00 €	1 800,00 €	01-NOV-09	3 600,00 €	4
	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (fonctionne en 1/8)					
10	Conducteurs d'engins	180,00 €	1 800,00 €	01-NOV-09	3 600,00 €	4
	EXPLOITATION MINIERE					
	Attention, travail en 3/8. Nécessité d'avoir 4 équipes					
20	Conducteurs de pelle Hitachi 35T	180,00 €	3 600,00 €	01-NOV-09	7 200,00 €	8
40	Chauffeurs PL	120,00 €	4 800,00 €	01-NOV-09	9 600,00 €	11
20	Conducteurs pelle 18T	180,00 €	3 600,00 €	01-NOV-09	7 200,00 €	8
20	Chauffeurs PL	120,00 €	2 400,00 €	01-NOV-09	4 800,00 €	5
20	Conducteurs Mini chargeuse	180,00 €	3 600,00 €	01-NOV-09	7 200,00 €	8
60	Opérateurs Trommel	70,00 €	4 200,00 €	01-NOV-09	8 400,00 €	10
100	Autres opérateurs	50,00 €	5 000,00 €	01-NOV-09	10 000,00 €	12
	PROTECTION ENVIRONNEMENT PEPINIERE PRODUCTION MARAICHERE (fonctionne en 1/8)					
1	Superviseur local	300,00 €	300,00 €		600,00 €	
1	Chauffeur PL	120,00 €	120,00 €		240,00 €	
4	Techniciens Agricoles	120,00 €	480,00 €		960,00 €	1
4	Personnels reboisement	50,00 €	200,00 €		400,00 €	
	MAINTENANCE BASES VIE (fonctionne en 1/8)					
1	Maçon	120,00 €	120,00 €		240,00 €	
2	Aides Maçon	70,00 €	140,00 €		280,00 €	
1	Electricien	120,00 €	120,00 €		240,00 €	
1	Aide Electricien	70,00 €	70,00 €		140,00 €	
1	Charpentier Bois	120,00 €	120,00 €		240,00 €	
2	Aide Charpentier	70,00 €	140,00 €		280,00 €	
1	Plombier	120,00 €	120,00 €		240,00 €	
1	Aide Plombier	70,00 €	70,00 €		140,00 €	

		CENTRE EXPLOITATION ET BASE VIE '(fonctionne en 1/8)						
		Centre de TRI Par Liqueur de densité						
1	Superviseur		300,00 €	300,00 €		600,00 €	72	
2	Adjoints		120,00 €	240,00 €		480,00 €	57	
7	Opérateurs		50,00 €	350,00 €		700,00 €	84	
		Atelier Mécanique						
1	Chef d'Atelier	Expatrié	5 000,00 €	5 000,00 €		10 000,00 €	12 000	
9	Mécaniciens	National	90,00 €	810,00 €		1 620,00 €	1 944	
		Atelier Aéronautique						
1	Chef d'Atelier	Expatrié	8 000,00 €	8 000,00 €		16 000,00 €	19 200	
2	Mécaniciens	Expatrié	5 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	24 000	
		Infirmierie						
1	Docteur	National	300,00 €	300,00 €		600,00 €	7200	
1	Infirmier	National	80,00 €	80,00 €		160,00 €	19200	
		Cuisines et autres intendants						
30	Opérateurs divers		80,00 €	2 400,00 €		4 800,00 €	57600	
		Service Administratif						
1	Directeur du Personnel Mines		300,00 €	300,00 €		600,00 €	7200	
1	Adjoint au Directeur		180,00 €	180,00 €		360,00 €	4320	
1	Secrétaire		80,00 €	80,00 €		160,00 €	1920	
1	Comptable		200,00 €	200,00 €		400,00 €	4800	
2	Aides comptables		120,00 €	240,00 €		480,00 €	5760	
		Personnel aéronautique						
1	Pilote Avions	"commandant de bord"	8 000,00 €	8 000,00 €		16 000,00 €	19 200	
1	Co-Pilote Avion		6 500,00 €	6 500,00 €		13 000,00 €	15 600	
2	Pilotes Hélicoptère	MI-26	10 000,00 €	20 000,00 €		40 000,00 €	48 000	
2	Co-Pilote Hélicoptère	MI-26	7 000,00 €	14 000,00 €		28 000,00 €	33 600	
		Personnel Sécurité Mines						
10	Opérateurs sécurité	Expatrié	5 000,00 €	50 000,00 €		100 000,00 €	120 000	
20	Opérateurs sécurité	Local	200,00 €	4 000,00 €		8 000,00 €	9 600	
			TOTAUX	82 080,00 €	186 850,00 €	642 223,00 €	343 560,00 €	412 200

TOTAL PERSONNEL

431 personnes

16.8.6 ANNEXE 6 : PERSONNEL USINE LAPIDAIRE

PERSONNEL USINE LAPIDAIRE

QTE	POSTE	TYPE POSTE	SALAIRES BRUTS MENSUELS / INDIVIDUEL	SALAIRES BRUTS MENSUELS / GLOBAL	DATE RECRUTEMENT	SALAIRES BRUTS ANNEE 2009	SALA CHAF CS ANN 20
1	Manager Transformation	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-NOV-09	10 000,00 €	12 000,00 €
1	Responsable administratif	Expatrié	4 000,00 €/mois	4 000,00 €	01-NOV-09	8 000,00 €	9 600,00 €
1	Responsable Sécurité	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-NOV-09	10 000,00 €	12 000,00 €
5	Employés Administratifs	national	150,00 €/mois	750,00 €	01-NOV-09	1 500,00 €	1 800,00 €
10	Employés Cantine	national	150,00 €/mois	1 500,00 €	01-JAN-10	- €	
10	Employés Divers	national	150,00 €/mois	1 500,00 €	01-JAN-10	- €	
40	Opérateurs Sécurité	national	200,00 €/mois	8 000,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Superviseur Cuve Ultra son	national	300,00 €/mois	1 200,00 €	01-FEV-10	- €	
8	Opérateurs Cuve Ultra son	national	80,00 €/mois	640,00 €	01-FEV-10	- €	
4	Superviseur Lapidaire Tri Optique	Expatrié	3 500,00 €/mois	14 000,00 €	01-JAN-10	- €	
12	Opérateurs Tri Optique	national	100,00 €/mois	1 200,00 €	01-FEV-10	- €	
1	Superviseur Chauffeur Lapidaire	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Opérateurs Chauffeur	national	100,00 €/mois	400,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Superviseur Lapidaire	Expatrié	2 500,00 €/mois	10 000,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Opérateurs	national	100,00 €/mois	400,00 €	01-MARS-10	- €	
36	Scieurs	national	120,00 €/mois	4 320,00 €	01-MARS-10	- €	
4	Superviseur Lapidaires	Expatrié	2 500,00 €/mois	10 000,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Opérateurs	national	100,00 €/mois	400,00 €	01-MARS-10	- €	
36	Scieurs	national	120,00 €/mois	4 320,00 €	01-MARS-10	- €	
8	Superviseur Lapidaires	Expatrié	3 500,00 €/mois	28 000,00 €	01-JAN-10	- €	
48	Opérateurs	national	100,00 €/mois	4 800,00 €	01-MARS-10	- €	
120	Scieurs	national	120,00 €/mois	14 400,00 €	01-MARS-10	- €	
8	Superviseur Lapidaires	Expatrié	3 500,00 €/mois	28 000,00 €	01-JAN-10	- €	
48	Opérateurs	national	100,00 €/mois	4 800,00 €	01-MARS-10	- €	
120	Scieurs	national	120,00 €/mois	14 400,00 €	01-MARS-10	- €	
8	Superviseur Lapidaires	Expatriés	3 500,00 €/mois	28 000,00 €	01-JAN-10	- €	
48	Opérateurs	national	100,00 €/mois	4 800,00 €	01-MARS-10	- €	
120	Scieurs	national	120,00 €/mois	14 400,00 €	01-MARS-10	- €	
4	Superviseur Lapidaire	Expatrié	2 500,00 €/mois	10 000,00 €	01-JAN-10	- €	

4	Opérateurs	national	100,00 €/mois	400,00 €	01-MARS-10	- €	
36	Scieurs	national	120,00 €/mois	4 320,00 €	01-MARS-10	- €	
36	Perceurs	national	80,00 €/mois	2 880,00 €	01-MARS-10	- €	
4	Superviseur Lapidaire	Expatrié	3 500,00 €/mois	14 000,00 €	01-JAN-10	- €	
4	Lapidaire	Expatriés	2 500,00 €/mois	10 000,00 €	01-JAN-10	- €	
12	Lapidaire	Nationaux	150,00 €/mois	1 800,00 €	01-MARS-10	- €	
8	Superviseur Lapidaire	Expatrié	3 500,00 €/mois	28 000,00 €	01-JAN-10	- €	
8	Opérateurs	national	100,00 €/mois	800,00 €	01-MARS-10	- €	
36	Autres Opérateurs	national	120,00 €/mois	4 320,00 €	01-MARS-10	- €	
1	Chef d'Atelier Mécanique	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-OCT-09	10 000,00 €	12 000,00 €
2	Mécanicien	National	90,00 €/mois	180,00 €	01-OCT-09	360,00 €	432,00 €
1	Maçon	National	120,00 €/mois	120,00 €	01-OCT-09	240,00 €	288,00 €
2	Aides Maçon	National	70,00 €/mois	140,00 €	01-OCT-09	280,00 €	336,00 €
1	Electricien	National	120,00 €/mois	120,00 €	01-OCT-09	240,00 €	288,00 €
1	Aide Electricien	National	70,00 €/mois	70,00 €	01-OCT-09	140,00 €	168,00 €
1	Charpentier Bois	National	120,00 €/mois	120,00 €	01-OCT-09	240,00 €	288,00 €
1	Aide Charpentier	National	70,00 €/mois	70,00 €	01-OCT-09	140,00 €	168,00 €
1	Plombier	National	120,00 €/mois	120,00 €	01-OCT-09	240,00 €	288,00 €
1	Aide Plombier	National	70,00 €/mois	70,00 €	01-OCT-09	140,00 €	168,00 €
1	Commandant	Expatrié	5 000,00 €/mois	5 000,00 €	01-SEP-09	10 000,00 €	12 000,00 €
1	Second	Expatrié	4 000,00 €/mois	4 000,00 €	01-SEP-09	8 000,00 €	9 600,00 €
1	Mécanicien	Expatrié	3 500,00 €/mois	3 500,00 €	01-SEP-09	7 000,00 €	8 400,00 €
10	Matelots	Expatrié	800,00 €/mois	8 000,00 €	01-SEP-09	16 000,00 €	19 200,00 €

TOTAUX **72 150,00 €** **322 260,00 €** **82 520,00 €** **99 020,00 €**

TOTAL PERSONNEL **894 personnes**

PERSONNEL USINE LAPIDAIRE

PERSONNEL D'EXPLOITATION SUR LES LIGNES DE PRODUCTION
TRAVAIL EN 3/8 -> NECESSITE DE FONCTIONNER AVEC 4 EQUIPES AU COMPLET

QTE	EQUIPE STANDARD POUR 8 HEURES DE TRAVAIL		
A	NETTOYAGE ET TRIAGE DES PIERRES BRUTES		
1	Superviseur Cuve Ultra son	national	300,0
2	Opérateurs Cuve Ultra son	national	80,0
1	Superviseur Lapidaire Tri Optique	Expatrié	3 500,0
3	Opérateurs Tri Optique		100,0
B	LIGNE DE CHAUFFAGE HAUTE TEMPERATURE		
1	Superviseur Chauffeur Lapidaire	Expatrié	5 000,0
1	Opérateurs Chauffeur		100,0
C1	LIGNE PRODUCTION CABOCHONS (OVALE ET ROND)		
1	Superviseur Lapidaire	Expatrié	2 500,0
1	Opérateurs		100,0
9	Scieurs		120,0
C2	LIGNE PRODUCTION CABOCHONS (AUTRES FORMES)		
1	Superviseur Lapidaires	Expatrié	2 500,0
1	Opérateurs		100,0
9	Scieurs		120,0
C3	DOUBLE LIGNE DE PRODUCTION DE ROND DIAMETRE 1 A 3,5 MM, TAILLE BRILLANT		
2	Superviseur Lapidaires	Expatrié	3 500,0
12	Opérateurs		100,0
30	Scieurs		120,0
C4	DOUBLE LIGNE DE PRODUCTION, FORMES DIFFERENTES, FACETTE DE 2 A 10MM		
2	Superviseur Lapidaires	Expatrié	3 500,0
12	Opérateurs		100,0
30	Scieurs		120,0

DOUBLE LIGNE DE PRODUCTION - FACETTES SUR WF 435 LUX OU EQUIVALENTS				
C5	2	Superviseur Lapidaires	Expatriés	3 500,0
	12	Opérateurs		100,0
	30	Scieurs		120,0
LIGNE DE 3 MACHINES POUR BILLES 0T, 1T, 2T				
C6	1	Superviseur Lapidaire	Expatrié	2 500,0
	1	Opérateurs		100,0
	9	Scieurs		120,0
	9	perceurs		80,0
LIGNE DE PRODUCTION STATUETTES, CARVING				
C7	1	Superviseur Lapidaire	Expatrié	3 500,0
	4	Lapidaires	Expatriés	2 500,0
	12	Lapidaires	Nationaux	150,0
TOTAL PERSONNEL			200 personnes	
TOTAL SALAIRES MENSUELS DES PERSONNELS USINE LA				

AUTRES PERSONNELS SUR USINE LAPIDAIRE INDUSTRIELLE				
EQUIPE STANDARD POUR 8 HEURES DE TRAVAIL (NE TRAVAILLE PAS EN 3/8)				
	QTE			
	1	Manager Transformation		5 000,0
	1	Responsable administratif	Expatrié	4 000,0
	1	Responsable Sécurité	Expatrié	5 000,0
	5	Employés Administratifs		150,0
	10	Employés Cantine		150,0
	10	Employés Divers		150,0
	40	Opérateurs Sécurité		200,0
	1	Docteurs		300,0
	1	Infirmier		80,0
TOTAL PERSONNEL			70 personnes	
TOTAL SALAIRES MENSUELS DES AUTRES PERSONNELS USINE LA				

PERSONNELS EMBARQUES SUR LE NAVIRE			
	1	Commandant	5 000,0
	1	Second	4 000,0
	1	Mécanicien	3 500,0
	10	Matelots	800,0
		TOTAL PERSONNEL	13 personnes
TOTAL SALAIRES MENSUELS DES PERSONNELS EMBARQUES			
		TOTAL PERSONNEL GLOBAL	283 personnes
TOTAL SALAIRES MENSUELS DES PERSONNELS ATTACHES A			

16.8.7 ANNEXE 7 : PERSONNEL ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

POSTE	TYPE POSTE	SALAIRES BRUTS MENSUELS / INDIVIDUEL	SALAIRES BRUTS MENSUELS / GLOBAL	DATE RECRUTEMENT	SALAIRES BRUTS ANNEE 2009
1 PDG	Expatrié	8 000,00 €/mois	8 000,00 €	1-SEP-09	32 000,00 €
1 DAF	Expatrié	8 000,00 €/mois	8 000,00 €	1-SEP-09	32 000,00 €
1 Directeur Commercial	Expatrié	8 000,00 €/mois	8 000,00 €	10-JUIL-09	32 000,00 €
4 Commerciaux	Expatrié	3 800,00 €/mois	15 200,00 €	10-JUIL-09	60 800,00 €
5 Employés Administratifs	National	150,00 €/mois	750,00 €	1-SEP-09	3 000,00 €
8 Divers	National	100,00 €/mois	800,00 €	1-SEP-09	3 200,00 €
1 Magasinier	Expatrié	3 800,00 €/mois	3 800,00 €	1-JAN-10	- €
TOTAUX		31 850,00 €	44 550,00 €		163 000,00 €
TOTAL PERSONNEL		21 personnes			

16.8.8 ANNEXE 8 : CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES EXPLOITATION

CONSOMMABLES		N	N+1	N+2
Consommables Mines (liqueur de densité)		400 000,00 €	600 000,00 €	700 000
Consommables Production lapidaire		- €	583 000,00 €	583 000
TRANSPORT AERIEN				
Avion Bimoteur 230 heures année pleine	2 000,00 /heure	115 000,00 €	460 000,00 €	460 000
Hélicoptère MI 26 240 heures de vol année pleine hors 1ère installation	5 000,00 /heure		1 200 000,00 €	1 200 000
Transport sur ventes: 2% du CA		- €	2 220 000,00 €	11 097 216
HONORAIRES				
Juridique		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000
Expert-comptable et commissariat aux comptes		90 000,00 €	90 000,00 €	90 000
Architecte et Géomètre		100 000,00 €	100 000,00 €	
Expertise HRD certification		- €	300 000,00 €	500 000
UTILITIES				
ENERGIE GASOIL				
Usine Lapidaire		- €	480 000,00 €	480 000
Stock usine lapidaire réserve 3 mois		120 000,00 €	- €	
Exploitation minière		1 200 000,00 €	7 200 000,00 €	7 200 000
Stock exploitation réserve 3 mois		1 800 000,00 €	- €	
HUILES				
Usine Lapidaire		- €	24 000,00 €	24 000
Stock usine lapidaire réserve 3 mois		6 000,00 €	3 000,00 €	3 000
Exploitation minière		- €	360 000,00 €	360 000
Stock exploitation réserve 3 mois		90 000,00 €	45 000,00 €	45 000

ACTION PLAN				
Site Internet		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000
Salons et publicité			- €	500 000
OTHERS				
Voyages et déplacements		150 000,00 €	450 000,00 €	800 000
Postes et Communications		20 000,00 €	80 000,00 €	100 000
Téléphones satellite		50 000,00 €	200 000,00 €	300 000
Redevance Titres miniers		150 000,00 €	250 000,00 €	350 000
Impôts et taxes		50 000,00 €	150 000,00 €	300 000
SALAIRES ET CHARGES				
Mines		412 272,00 €	2 690 640,00 €	2 690 640
Usine transformation		99 024,00 €	4 640 544,00 €	4 640 544
Administratif et commercial		195 600,00 €	641 520,00 €	641 520
TRANSPORTS				
Terrestre Europe		400 000,00 €	- €	
Transport maritime		150 000,00 €	420 000,00 €	420 000
Terrestre Madagascar		200 000,00 €	- €	
Héliporté Mines		5 000 € par heure		
1 ^{ère} installation Ihosy-Marosely	30 heures	150 000,00 €	- €	
1 ^{ère} installation Ranotsara-Marosely	100 heures	500 000,00 €	- €	
Héliporté Lapidaire		5 000 € par heure		
1 ^{ère} installation	30 heures	150 000,00 €	- €	
Barge Lapidaire				
1 ^{ère} installation pour 2009		45 000,00 €	90 000,00 €	90 000
TAXES				
TVA 20% mines	remboursement décalé de 3 à 5 ans	260 000,00 €	116 800,00 €	88 400
TVA 20% lapidaire		- €	- €	
Taxe environnementale mines	taux 2,5%	200 000,00 €	30 250,00 €	30 750
Dédouanement mines		300 000,00 €	58 400,00 €	44 200
Dédouanement lapidaire		- €	- €	

ACTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE			
Social Mines	20 000,00 €	100 000,00 €	100 000
Social Usine transformation	- €	100 000,00 €	100 000
Environnemental Mines	20 000,00 €	100 000,00 €	100 000
Environnemental Transformation	- €	100 000,00 €	100 000
DIVERS			
Juridique, création des sociétés	100 000,00 €	- €	
Frais enregistrement	30 000,00 €	- €	
Gendarmes, peloton pour les mines	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000
Gendarmes, peloton pour transformation	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000
Consommable infirmerie Mines	15 000,00 €	75 000,00 €	75 000
Consommable infirmerie Transformation	- €	75 000,00 €	75 000
Approvisionnement nourriture Mines	82 125,00 €	492 750,00 €	492 750
Approvisionnement nourriture Transformation	- €	908 850,00 €	908 850
Tenue de travail Mines	15 000,00 €	45 000,00 €	22 500
Tenue de travail Transformation	- €	83 000,00 €	41 500
FRAIS NAVIRE			
Frais de consignation	40 000,00 €	120 000,00 €	120 000
Assurance "homme"	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000
Assurance corps	150 000,00 €	320 000,00 €	320 000
FRAIS AVION BIMOTEUR			
Assurance RC	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000
Assurance corps	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000
Provisions visite	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000

TOTAL GENERAL 8 268 021,00 € 26 395 754,00 € 36 586 870

TABLEAU DE LOCATION

Hélicoptère Ml.26	- €	-2 000 000,00 €	-3 000 000
Avion Bimoteur	- €	-300 000,00 €	-300 000
Navire	- €	-2 000 000,00 €	-3 000 000
Barge	- €	-500 000,00 €	-500 000

TOTAL GENERAL - € -4 800 000,00 € -6 800 000

**16.8.9 ANNEXE 9 : RESULTAT D'EXPLOITATION ET TABLEAU DE PRODUCTION ESTIMEE
QUANTITE/POIDS**

**RESULTAT EXPLOITATION PIERRES
TABLEAU PRODUCTION ESTIMEE : QUANTITE/POIDS**

Production ligne C1	
cabochon rond/ovale	
Capacité horaire de production	187,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	4 488,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	1 615 680,00 pièces
Poids des pierres de - à -	0,5 – 3
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	1,00 Carats
Total Pierres ligne C1 nombre pièces	1 615 680,00 Carats
Poids total ligne C1 en carats	1 615 680,00 Carats
Production ligne C2	
cabochon autre forme	
Capacité horaire de production	187,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	4 488,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	1 615 680,00 pièces
Poids des pierres de - à -	0,5 – 3
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	1,00 Carats
Total Pierres ligne C2 nombre pièces	1 615 680,00 pièces
Poids total ligne C2 en carats	1 615 680,00 Carats
Production ligne C3	
Facettes, taille brillant, rond 1mm à 3,5mm	
Capacité horaire de production	300,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	7 200,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	2 592 000,00 pièces
Poids des pierres de - à -	0,1 - 0,6
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	0,30 Carats
Total Pierres ligne C3 nombre pièces	2 592 000,00 pièces
Poids total ligne C3 en carats	777 600,00 Carats
Production ligne C4	
Facettes, toutes formes, rond compris de 2mm à 10mm	
Capacité horaire de production	300,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	7 200,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	2 592 000,00 pièces
Poids des pierres de - à -	0,2 - 5
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	1,30 Carats
Total Pierres ligne C4 nombre pièces	2 592 000,00 pièces
Poids total ligne C4 en carats	3 369 600,00 Carats
Production ligne C5	
Facettes, toutes formes	
Capacité horaire de production	800,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	19 200,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	6 912 000,00 pièces
Poids des pierres de - à -	0,5 - 1,5
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	0,80 Carats
Total Pierres ligne C5 nombre pièces	6 912 000,00 pièces
Poids total ligne C5 en carats	5 529 600,00 Carats

Production ligne C6	
Billes 0T, 1T, 2T	
Capacité horaire de production	600,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	14 400,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	5 184 000,00 pièces
Poids des pierres de - à -	1 à 3
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	1,50 Carats
Total Pierres ligne C6 nombre pièces	5 184 000,00 pièces
Poids total ligne C6 en carats	7 776 000,00 Carats
Production ligne C7	
Statuettes, Carving (Pierres fines)	
Capacité horaire de production	1,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	24,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	8 640,00 pièces
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	500,00 Carats
Total Pierres ligne C7 nombre pièces	8 640,00 pièces
Poids total ligne C7 en carats	4 320 000,00 Carats
Production ligne C8	
Facettes naturelles, taille laser	
Capacité horaire de production	60,00 pièces
Capacité journalière de production en 3x8	1 440,00 pièces
Capacité annuelle de production en 360j	518 400,00 pièces
Poids des pierres de 0,5 à 3	1 à 3
Poids moyen estimé des pierres à la pièce en carats	1,50 Carats
Total Pierres ligne C8 nombre pièces	518 400,00 pièces
Poids total ligne C8 en carats	777 600,00 Carats

Total Production Annuelle	Total
Pièces	21 038 400,00 pièces
Carats	21 461 760,00 Carats

RESULTATS EXPLOITATION	N	N+1	N+2	N+3	N+4
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	-	149 852 160,00	749 260 800,00	1 123 891 200,00	1 498 521 600,00
Consommables Production	400 000,00	1 183 000,00	1 283 000,00	1 383 000,00	1 583 000,00
Transport aérien	115 000,00	3 880 000,00	12 757 216,00	18 305 824,00	23 854 432,00
Autres transports	1 595 000,00	510 000,00	510 000,00	530 000,00	530 000,00
Honoraires	490 000,00	790 000,00	890 000,00	1 390 000,00	1 390 000,00
Utilities	3 216 000,00	8 112 000,00	8 112 000,00	8 112 000,00	8 112 000,00
Action plan	20 000,00	20 000,00	520 000,00	720 000,00	1 020 000,00
Voyages et déplacements	150 000,00	450 000,00	800 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00
Communication	70 000,00	280 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Sécurité	11 000 000,00	16 500 000,00	22 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00
Redevances titres miniers	150 000,00	250 000,00	350 000,00	500 000,00	700 000,00
Impôts et taxes	50 000,00	150 000,00	300 000,00	500 000,00	800 000,00
Salaires mines	412 272,00	2 690 640,00	2 690 640,00	2 690 640,00	2 690 640,00
Salaires usine transformation	99 024,00	4 640 544,00	4 640 544,00	4 640 544,00	4 640 544,00
Salaires adm et commerciaux	195 600,00	641 520,00	641 520,00	641 520,00	641 520,00
Taxes et dédouanements	760 000,00	205 450,00	163 350,00	148 000,00	140 500,00
Action sociale et environnementale	40 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Frais divers	264 125,00	1 701 600,00	1 637 600,00	1 637 600,00	1 637 600,00
Frais Navire	195 000,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00
Frais avion bi moteur	46 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
Réserve	1 000 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	1 800 000,00	2 000 000,00
Amortissements Investissements spéciaux	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Amortissements Mine	1 657 350,00	2 158 650,00	2 304 250,00	2 392 550,00	2 392 550,00
Amortissements Usine	2 272 863,00	2 778 813,00	3 000 000,00	3 500 000,00	4 000 000,00
Amortissements Exploration		1 170 000,00	870 000,00	500 000,00	500 000,00

Total charges d'exploitation	25 198 234,00	52 203 217,00	68 261 120,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-25 198 234,00	97 648 943,00	680 999 680,00
Charges financières, hors intérêts sur emprunt	240 000,00	300 000,00	420 000,00
Impôts sur exploitation minière		2 997 043,00	14 985 216,00
RESULTAT	-25 438 234,00	94 351 900,00	665 594 464,00
Marge brute d'autofinancement	-20 508 021,00	102 459 363,00	673 768 714,00
Cumul MBA	-20 508 021,00	81 951 342,00	755 720 056,00

16.8.10 ANNEXE 10 : TABLEAU DE COHERENCE DES CHIFFRES PIERRES PRECIEUSES – ANALYSE

TABLEAU DE COHERENCE DES CHIFFRES PIERRES PRECIEUSES - ANALYSE DE C

QUANTITE DE PIERRES EXTRAITES	N		N+1		N
	Pierres à facettes	Autres	Pierres à facettes	Autres	Pierres à facettes
Site 1	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Site 2	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Site 3	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Site 4	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Site 5	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL EN GRAMMES /MOIS	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
TOTAL EN GRAMMES /AN	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
Conversion en carats	75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00
Pourcentage de perte à la taille	80%	50%	80%	50%	80%
Quantité exploitable en carats	15 000 000,00	37 500 000,00	15 000 000,00	37 500 000,00	15 000 000,00
QUANTITE DE PIERRES TAILLEES (CARATS)	N		N+1		N
	Pierres à facettes	Autres	Pierres à facettes	Autres	Pierres à facettes
Ligne de production C1 (cabochon rond et ovale)	-	161 568,00	-	807 840,00	-
Ligne de production C2 (Cabochon autre forme)	-	161 568,00	-	807 840,00	-
Ligne de production C3 Facette rond Ø 1 à 3,5 mm	77 760,00	-	388 800,00	-	583 200,00
Ligne de production C4 Facettes, formes diverses 2 à 10 mm	336 960,00	-	1 684 800,00	-	2 527 200,00
Ligne de production C5 Facettes, formes diverses	552 960,00	-	2 764 800,00	-	4 147 200,00
Ligne de production C6 Billes 0T, 1T, 2T	-	777 600,00	-	3 888 000,00	-
Ligne de production C7 Statuettes, carving	-	432 000,00	-	2 160 000,00	-

Ligne de production C8 Laser	77 760,00	-	388 800,00	-	583 200,00
TOTAL PRODUCTION	1 045 440	1 532 736	5 227 200	7 663 680	7 840 800
CHIFFRE D'AFFAIRES EN € RESULTATS EXPLOITATION	N		N+1		N-
Ligne de production C1-10€	1 615 680,00 €		8 078 400,00 €		
Ligne de production C2-10€	1 615 680,00 €		8 078 400,00 €		
Ligne de production C3-100€	7 776 000,00 €		38 880 000,00 €		
Ligne de production C4-100€	33 696 000,00 €		168 480 000,00 €		2
Ligne de production C5-100€	55 296 000,00 €		276 480 000,00 €		4
Ligne de production C6-3€	2 332 800,00 €		11 664 000,00 €		
Ligne de production C7-20€	8 640 000,00 €		43 200 000,00 €		
Ligne de production C8 - 500€	38 880 000,00 €		194 400 000,00 €		2
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT (PROVISOIRE)	149 852 160,00 €		749 260 800,00 €		1

NOMBRE DE LAPIDAIRES (POSTES EN 3/8)	N		N+2		N-
Ligne de production C1	44		44		4
Ligne de production C2	44		44		4
Ligne de production C3	176		176		17
Ligne de production C4	176		176		17
Ligne de production C5	176		176		17
Ligne de production C6	80		80		8
Ligne de production C7	20		20		2
Ligne de production C8	52		52		5
TOTAL	768		768		76

INVESTISSEMENTS LIGNES DE PRODUCTION	N	N+1	N+2
Ligne de production C1	462 000,00 €	16 000,00 €	
Ligne de production C2	462 000,00 €	16 000,00 €	
Ligne de production C3	1 240 000,00 €	40 000,00 €	
Ligne de production C4	1 240 000,00 €	40 000,00 €	
Ligne de production C5	1 640 000,00 €	40 000,00 €	
Ligne de production C6	462 000,00 €	16 000,00 €	
Ligne de production C7	324 000,00 €	8 000,00 €	
Ligne de production C8	1 800 000,00 €	150 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS LIGNES DE PRODUCTION	7 630 000,00 €	326 000,00 €	